

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME LV

1928

QUIMPER

IMPRIMERIE A. JAOUEN. — M^{me} J. BARGAIN, SUCCESEUR

—
1928

LISTE GÉNÉRALES DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

<i>Présidents</i>	{	M. le PRÉFET du Finistère.
<i>d'honneur..</i>	{	M ^{gr} L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.
<i>Président ..</i>	{	M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.
<i>Vice-Présidents .</i>	{	MM. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
	{	le docteur L. LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
	{	le chanoine PÉRENNÈS, aumônier de l'Hospice de Quimper.
	{	le docteur Charles PICQUENARD, 19, rue de Brest, Quimper.
<i>Secrétaires.</i>	{	MM. Jean SAVINA, 2, rue Bisson, Quimperlé.
	{	Louis OGÈS, instituteur, 71, rue de Douarnenez, Quimper.
	{	M ^{lle} BABLET, « Clair Logis », allée de la Palestine, Quimper.
<i>Trésorier...</i>	{	M. Louis LE GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, 10, rue Louis Hémon, Quimper.

Membre d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :
M. Joseph LOTH, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 130, rue Lecourbe, Paris (15^e).

M. F. signifie : membre fondateur.

- ABARNOU (Jules), notaire, 15, rue Traverse, Brest.
- ABJEAN (abbé), recteur de Tréméoc.
- ALAVOINE (M^{lle} Marie-Joseph), 32, quai de l'Odet, Quimper.
- ALLIER (M^{me}), rue du Pont-Firmin, Quimper.
- ANSQUER (M^{me}), 14, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- ANTHONY (docteur), professeur au Muséum d'Histoire Naturelle; 55, rue de Buffon, Paris (5^e).
- ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.
- ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
- AUDREN DE KERDREL (M^{me}), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
- AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
- AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.
- AUSSEUR (J.-M.), industriel, 51^{bis}, avenue de Ségur, Paris (7^e).
- AVRIL (Gustave), manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
- BAHIER (docteur), Gourin (Morbihan).
- BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.
- BÉCHET, inspecteur de l'enseignement primaire à Guéret (Creuse).
- BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
- BÉLÉGUIC (Raphaël), à Douarnenez.
- BÉNAC (André), conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant et 11, rue de Milan, Paris (9^e).
- BERNARD (abbé), recteur de Cast.
- BERNARD (Daniel), contrôleur des Télégraphes, Fougères (Ille-et-Vilaine).
- BERNARD (E.-G.), 48, boulevard de l'Océan, Saint-Nazaire.
- BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).
- BÉZIERS (M^{me} Paul), Douarnenez.
- BÉZIERS (M^{lle} Anaïs), à Tréboul.
- BIZARD (Alexandre), sculpteur à Saint-Pol-de-Léon.
- BLAQUIÈRE (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- BLOUET (abbé), recteur de Melgven.
- BODOLEC (M^{me} Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
- BOISANGER (M^{lle} Marie de), château de Kerdaoulas en Saint-Urbain.
- BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70^{bis}, rue Notre-Dame des-Champs, Paris (6^e).

- BOLLORÉ (René), papeterie de l'Odét, Ergué-Gabéric.
- BORIÈS (Marcel), avoué, 3, rue Amiral-Réveillère, Brest.
- BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
- BOSSENNEC (abbé), recteur de Saint-Hernin.
- BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), vice-président de la Chambre des députés, 92, avenue Henri-Martin, Paris (16^e), et maire de Bénodet.
- BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
- BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis de), 21, quai Malaquais, Paris (6^e).
- BREST (Bibliothèque de la Ville de).
- CABON (Charles), 19, rue Élie-Fréron, Quimper.
- CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).
- CALVEZ (abbé François-Marie), recteur de Tourc'h.
- CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.
- CAMUS (docteur), Plouigneau.
- CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- CARAËS (docteur), Lannilis.
- CARIOU (Pierre), Kerascouët en Pluguffan.
- CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château du Marhallac'h en Plonéis.
- CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.
- CARRÉ (docteur), Plouescat.
- CASTEL (docteur), Daoulas.
- CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur (Champion-British), 5, quai Malaquais, Paris (6^e).
- CHANGARNIER, directeur de l'usine à gaz, Douarnenez.
- CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts, 48, rue Jean Jaurès, Brest.
- CHASSÉ (Charles), prof^r au Lycée Pasteur, Neuilly-sur Seine.
- CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historique, rue du Couédic, Quimper.
- CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.
- CHAUVEL (M^{me} F.), même adresse.
- CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines en Clohars-Fouesnant.
- CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.

- CHRISTIEN, 4, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
CIVEL (Mme), rue Jean Macé, Brest.
CLOUARD (Robert), 30, quai de l'Odét, Quimper.
COATAUDON (Ch. de), Relecq-Kerhuon.
COCHERIL (docteur), Fouesnant.
COGNET (Léon), 32, rue du Printemps, Toulouse.
CORCUFF (Charles), commandant de gendarmerie, place La
Tour d'Auvergne, Quimper.
CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).
CORNOU (chanoine), 3, place Saint-Mathieu, Quimper.
CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.
CORRE (Jean), 21, rue Gambetta, Roscoff.
COSTA DE BEAUREGARD (comte Robert), maire de Plouézoc'h.
COTONNEC (M^{lle} Anna), rue Feuntenic-al-Lez, Quimper.
COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.
COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39,
avenue Mozart, Paris (16^e).
CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odét, Quimper.
CROUAN, notaire, Quéménéven.
GUILLANDRE, professeur au lycée, 8, rue Arago, Brest,
DAGORN (docteur), Rosporden.
DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.
DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'École d'Industrie
de Brest, Crozon.
DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.
DELÉCLUSE (Emmanuel), Le Gwelmeur, Douarnenez.
DELÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (M^{me} Emile), Audierne.
DEROUX (M^{me}), 53, rue Keréon, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, à bord de
l'Ouragan, Cherbourg.
DESMAROUX, 12, quai Henri IV, Paris (4^e).
D'ESPIÈS (vicomte), château de Trohanet en Langolen.
DIZOT (général), 6, place Barbès, Agen (Lot-et-Garonne).
DOBLE (révérend G.-H.), Wendron vicarage, Helston, Corn-
wall).
DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.

- DRILLIEN, courtier maritime, quai de l'Odét, Quimper.
- DUBREIL (Charles), juge au Tribunal civil, 16, rue Dobrée, Nantes.
- DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz en Pont-l'Abbé.
- DUJARDIN (docteur), Saint-Renan.
- DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.
- DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre-Orientale (Belgique).
- DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix Faure, Paris (15^e).
- DUQUESNE, secrétaire de mairie, Concarneau.
- DURAND (docteur), 166, rue Jean-Jaurès, Saint-Pierre-Quilbignon.
- DU VERGIER DE KERHORLAY (M^{lle}), rue Mescloaguen, Quimper.
- ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190^{bis}, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- FAY (M^{me}), château de Kerivoal, Kerfeunteun.
- FIEUL, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- FOULON (Robert), 41^{bis}, rue Vandrezanne, Paris (13^e).
- GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris (6^e) (M. F.).
- GAUDE (M^{lle}), place Mescloaguen, Quimper.
- GAUDIN (Philibert), 43^{bis}, rue Nationale, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
- GAUMÉ (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.
- GÉLÉBART (M^{me}), 7, rue Amiral Linois, Brest.
- GENÊT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Quimper.
- GONTAUT-BIRON (M^{lle} de), 6, rue Freycinet, Paris (16^e).
- GOURCUFF (Auguste), Le Trévoux, par Bannalec.
- GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.
- GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.
- GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.
- GRIMAUD (Élie), 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- GRIMAUD (Georges), 10^{bis}, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
- GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur du Folgoët.

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, Rouen.

GUIAS (Barthélémy), pharmacien, Saint-Calais (Sarthe).

GUILLERMIT (abbé), directeur du collège Saint-Louis, Brest.

GUILLY (F.-L.), notaire à Pleyben.

GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Landerneau.

GUIOMAR (Julien), chirurgⁿ-dent^e, 15, place Thiers, Morlaix.

GUIRRIEC (Stanislas), notaire à Châteauneuf-du-Faou.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

GUYOMARC'H (Th.), négociant, 4, quai de Léon, Morlaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Saint-Anne-d'Auray (Morbihan) et 2, rue de Rosmadec, Vannes.

HALLÉGUEN (Th.), président du Tribunal de Quimper.

HALLIER (capitaine André), 11, rue La Trémoille, Paris (8^e).

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue de Kergariou, Quimper.

HARMOIS (A.-L.), conservateur du musée de la Société Préhistorique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris (1^{er}).

HÉLO (Charles), La Forêt-Fouesnant.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉMON (Jean), Kervihan en Fouesnant.

HÉMON (M^{lle} M.-L.), 77, rue de Douarnenez, Quimper.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), vicaire, Combrit.

HERLAN (M^{lle} Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

HERRY (abbé), curé-doyen de Sizun.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Joseph), château de Plessis-Nizon, par Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Guillaume), rue de l'Hospice, Quimper.

- HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.
- INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.
- JACQ (Eugène), 4, rue de Rosmeur, Douarnenez.
- JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), quai de l'Odét, Quimper.
- JADÉ (Jean), député du Finistère, rue Vis, Quimper.
- JAOUEN (M^{me}), rue du Roi Gradlon, Quimper.
- JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.
- JARNO (A.), manoir de Keranmoal en Châteauneuf-du-Faou.
- JEHANNIN, notaire, 5, rue Sainte-Catherine, Quimper.
- JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec par Pont-l'Abbé.
- JÉZÉQUEL (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.
- JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
- JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
- JULIEN (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.
- KERALLAIN (M^{me} René de), rue de la Mairie, Quimper.
- KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.
- KERBIRIOU (abbé), professeur au collège de Lesneven.
- KERGUÉLEN (M^{me} la vicomtesse de), château de Kergoat en Melgven.
- KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.
- KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
- KERSAUZON (comte Guy de), maire de Trébabu, château de Kerjean-Mol, par le Conquet.
- KERYVEL (M^{lle}), professeur au Lycée de Jeunes Filles, Brest.
- LABOURET, peintre-verrier, 42, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- LA CAZE DE KERGUVELEN (M^{me}), usine de conserves, Concarneau.
- LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 118, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.
- LANCIEN (docteur Fernand), sénateur du Finistère, président du Conseil général, maire de Carhaix.
- LA SABLIERE (M^{lle} de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- LAURENT (Docteur C.), 19, rue d'Algésiras, Brest.

LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LE BAIL (Georges), député du Finistère, 15, rue Duret, Paris (16^e) et rue du Palais, Quimper.

LE BAIL (Albert), docteur en droit, rue du Palais, Quimper.

LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

LE BASTARD (M^{lle} Marie), même adresse.

LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.

LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.

LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement, rue de Douarnenez, Quimper.

LE BON (Hubert), rue du Pont-Firmin, Quimper.

LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.

LE BRIS, 16, rue Edouard Corbière, Brest.

LE BRIS DU REST (M^{me}), 73, rue de Douarnenez, Quimper.

LE CALLOC'H, avoué, Brest.

LE CHAT (M^{lle} Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.

LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.

LE DANT, facteur-receveur, Saint-Marc (Finistère).

LE DOARÉ (Jean), clerc de notaire, Plomodiern.

LE FEBVRE (Yves), juge au Tribunal civil, Amiens.

LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.

LE FLOCH (Guy), peintre-décorateur, 75, rue La Fontaine, Paris (16^e).

LEGENDRE (docteur), 27, rue d'Alésia, Paris (14^e).

LEGGE (M^{me} la comtesse de), château de Kerriou en Gouézec, et 39, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), librairie, 7, rue Saint-François, Quimper.

LE GOFF (abbé Yves), vicaire à Ergué-Gabéric.

LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), à Douarnenez.

LE GUIQUET DE KERANFORÊT (Stanislas), 9, rue du Parc de Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).

LE JONCOUR (M^{me}), 5, place du Château, Brest.

LE LAY (F.), professeur honoraire de l'Université, maire de Locquirec.

LE LEZ (M^{lle}), directrice d'école publique à Quimper.

- LE MAIGRE (M^{lle}), rue Toul-al-Laër, Quimper.
- LE MARC'HADOUR (docteur), 40, rue de Liège, Paris (8^e).
- LEMER, directeur de l'usine électrique à Quimper.
- LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
- LE MEUR (docteur), Ploudalmézeau.
- LE MOAN (abbé), directeur de l'école Saint-Charles, à Kerfeunteun.
- LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.
- LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31, rue de Douarnenez, Quimper.
- LEMOINE (Pierre), 12, rue de Brest, Quimper.
- LE MOIGNE (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.
- LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum en Ergué-Armel.
- LE MOING (Robert), 15, rue Laënnec, Quimper.
- LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
- LE NOBLE (Georges), 38, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- LÉON, notaire à Landerneau.
- LE PAGE, profes^r à l'école Primaire supérieure, Concarneau.
- LE PENNEC (Henri), boulevard de Kerguélen, Quimper.
- LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
- LE ROUX (Nicolas), Directeur général des chemins de fer de l'État, 24, rue de Varenne, Paris (7^e).
- LE ROUX (M^{me}), institutrice publique, Riec.
- LE ROY (chanoine), rue du Frou, Quimper.
- LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retraite, Le Huelgoat.
- LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.
- LE SAYEC (M^{me}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- LESCOËT (M^{me} la marquise de), château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ.
- LE SÉACH, directeur d'école publique, Pont-l'Abbé.
- LE THEUFF (M^{lle} Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.
- LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.
- LOYER (Victor), libraire, 37, rue Keréon, Quimper.
- LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6, rue Vis, à Quimper.
- MANACH (M^{lle}), directrice de l'École annexe (École normale de jeunes filles), Quimper.

MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, 58, quai de l'Odéon, Quimper.

MARTIN (abbé), curé-doyen de Gourin.

MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, Morlaix.

MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue Jean Macé, Brest.

MÈNEZ (François), professeur à l'École normale, Quimper.

MENNEREUL (docteur), Douarnenez.

MERLE (André), directeur des services vétérinaires du Finistère, Quimper.

MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

MESGUEN (abbé), supérieur de l'Institution Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.

MICHEL (M^{me}), 6, place La Tour d'Auvergne, Quimper.

MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.

MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.

MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.

MONFORT (abbé), recteur au Passage en Lanriec.

MONOT (Georges), commerçant, Pont-l'Abbé.

MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.

MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.

MORLAIX (Bibliothèque de la Ville de).

MORNU (Edouard), employé des Câbles, 3, rue Keréon, Brest.

MORVAN (docteur Al.), avenue de la Gare, Quimper.

MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen en Ergué-Armel.

NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31, rue Voltaire, Brest.

NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.

ODEYÉ (abbé), collège Stanislas, Paris.

ODEYÉ (docteur), Lesneven.

ODOUARD (L.), ingénieur, 52, rue de Lille, Douai.

OGUEUR (Jean), officier de réserve des équipages de la flotte, 8, rue Emile Souvestre, Brest.

OLIVIERO, chimiste, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (14^e).

OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, rue de Brest, Landerneau.

PARC-CHANCERELLE (M^{me}), 171, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

PAVILLON (M^{me}), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.

PENSEC, négociant, Douarnenez.

PERQUIS (docteur Jean), 1, rue Grécourt, Tours.

PERRON (Michel), administrateur des Colonies, Kerfeunteun.

PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.

PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz*, vicaire à Plouguerneau.

PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^{re}).

PHILIPPAT (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e).

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean Macé, Brest.

PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 69, rue de Douarnenez, Quimper.

PIERRE (M^{lle}), institutrice publique à Poullan.

PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odéon, Quimper.

PLÆUC (marquis de), château de Keranbleis en Plémelin.

PLOUGOULM (abbé), recteur de Tréboul.

POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère Électrique, Quimper.

POMPERY (vicomte de), château de Trémarec en Landudal.

POULIQUEN (M^{me}), 46, rue d'Aiguillon, Brest.

QUEINNEC (François), avoué, 24, rue de l'Hospice, Quimper.

QUEINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUEINNEC (M^{lle} Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.

QUILLIEN, rue de Siam, Brest.

QUIMPER (Bibliothèque de la Ville de).

QUINIOU (abbé), recteur de Penmarc'h.

RAISON (Étienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.

RENAULT (docteur), rue René Madec, Quimper.

ROBERT (Ernest), 13, rue des Orfèvres, Vannes.

RODALLEC (Joseph), 17, rue Keréon, Quimper.

RODELLEC, propriétaire à Kerlisquidic en Riec.

ROLLAND (abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.

ROLLAND, entrepreneur, rue du Froust, Quimper.

ROSMORDUC (comte de), manoir de Coatromarc'h, Trémel (Côtes-du-Nord).

ROULLAND (M^{me} Pierre), Concarneau.

ROUSSE (M^{me}), Beaune-la-Rolande (Loiret).

ROUSSEAU (docteur), 33, rue du Château, Brest.

ROUSSEAU (Emmanuel), ingénieur général du Génie maritime, 16, quai de Passy, Paris (16^e).

ROZEC (Pierre), notaire à Plouescat.

RUER, architecte à Douarnenez.

SAINT-JUST-PÉQUART (M.), 83, rue Saint-Georges, Nancy.

SAINT-POL (vicomte Thibault de), 70, rue aux Laines, Bruxelles (Belgique).

SALAÛN (M^{lle} Aline), 22, rue Vis, Quimper.

SALIN (Y.-M.), villa Kerentré-en-Mer, Moëlan.

SALUDEN (abbé), professeur à l'école de Notre-Dame de Bon-Secours à Brest.

SCHEMIDT, négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez.

SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet et 65, avenue Henri Martin, Paris (16^e).

SIMON (Lucien), membre de l'Institut, Sainte-Marine en Combrit et 3^{bis}, rue Cassini, Paris (14^e).

STÉPHAN (M^{me}), institutrice publique, 34, rue Le Déan, Quimper.

SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, Quimper.

SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25, place des Halles, Morlaix.

TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.

TARACOLE (M^{lle}), directrice de l'école pratique d'industrie et d'enseignement ménager, Brest.

THÉPAULT (abbé), vicaire au Guilvinec.

THÉVEN DE GUÉLÉLAN, Plouescat.

TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.

TOLMAN (Émile), artiste-peintre, à Raden-Dour en Château-neuf-du-Faou.

TOULEMONT (abbé), professeur à l'école Saint-Yves, Quimper.

TOULEMONT (Léon), receveur de l'enregistrement, Plouescat.

TOZZA (M^{lle} A.), 46, rue Lecourbe, Paris (15^e).

TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.

TRÉMINTIN, député du Finistère, maire de Plouescat.

TRISTANI (M^{me}), rue de Rosmadec, Quimper.

TROADEC (M^{lle}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

TROALEN (M^{me}), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.

TURGY (M^{me} la baronne de), rue du Palais, Quimper.

UGUEN (abbé), supérieur du Petit-Séminaire, Pont-Croix.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1, rue Capitaine Scott, Paris (15^e).

VÉRON (M^{lle}), 6, rue du Château, Brest.

VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Locronan, Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kermi-nihy, Rosporden.

VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.

VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la station agronomique, Quimper.

VOURCH (docteur), Plomodiern.

WHIDDEN (M^{lle} H.), Milford Station, Hants C^o Nord Scotia, Canada.

WIMEL (Pierre), employé des P. T. T., rue de l'Abattoir, Quimper.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le Bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique et historique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'Études scientifiques d'Angers.

Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8^e).

Société française d'archéologie, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris (1^{er}).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Revue Mabillon à Ligugé (Vienne).

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1^{er}).

Association bretonne (M. le trésorier de l') à Bahurel, par Redon (Ille-et-Vilaine).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwall (Truro, Cornwall).

Cambrian Archaeological Association, — Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution, Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Società piemontese di archeologia e belle arti, via Nazione, 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 26 Janvier 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente M. Waquet fait remarquer que la représentation du Saint-Esprit, telle qu'elle a été signalée par M. Pérennès à la chapelle Saint-Jean en Scaër, est assez fréquente dans les anciens groupes de la Trinité.

M. le Président fait part des décès de M^{sr} Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, et de M. Quiniou, directeur d'école à Plouescat. Il rappelle que M^{sr} Roull, membre de la Société depuis de longues années, présida, en qualité de doyen d'âge, la séance qui fut tenue à Brest en juin 1921. On lui doit la création d'un petit mais intéressant musée archéologique dans la chapelle Saint-Joseph à Brest, création qui a permis de sauver diverses œuvres anciennes, notamment le tombeau de Gilles de Texüe. C'était un esprit élevé, orné, que les occupations absorbantes de son ministère sacerdotal ont seules empêché de participer effectivement à nos travaux. M. Quiniou, encore jeune, était l'auteur d'une monographie de Plouégat-Moysan ; il travaillait à une monographie de Plouescat.

En vue de compléter les collections du *Bulletin*, un nouvel et pressant appel est fait aux Sociétaires qui voudraient bien céder, au prix de 10 francs le volume, montant de la colisation à cette époque, les collections des années 1919 et surtout 1920. La vente des collections du

Bulletin constitue pour la Société une ressource importante. Or, actuellement, il ne reste plus même une collection complète.

M. l'abbé Toulemont signale un projet d'élargissement de la route de Loctudy au port, élargissement qui aurait pour effet de supprimer, non seulement le mur du cimetière, mais les arbres qui l'ornent, et surtout l'intéressante chapelle de N. D. de Porz-Bihan. La Société archéologique émet un vœu demandant l'annulation du projet qui enlaidirait le joli bourg de Loctudy. D'autre part, M. Waquet va demander l'inscription de la chapelle de N. D. de Porz-Bihan, sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Par arrêté en date du 26 décembre 1927, l'église de Kergloff a été inscrite sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. A cette occasion M. le Président rend hommage à l'heureuse initiative de M. le recteur de Kergloff, qui a su trouver les fonds nécessaires à la restauration de son église.

M. le chanoine Pérennès signale un lech cannelé, renversé, au village de Léoc près de la chapelle de la Clarté en Combrit. Il a relevé sur le calvaire de ladite chapelle la date : 1650.

M. le Docteur Picquenard relate quelques faits intéressants concernant le Cornwall anglais qui, par ses paysages, rappelle notre Cornouaille. Plusieurs vieux saints celtiques, vénérés chez nous, le sont aussi de l'autre côté de la Manche. On sait en effet que nombreux sont les saints qui, venus du Cornwall, créèrent des paroisses dans la Cornouaille armoricaine. Ces saints ont été étudiés avec compétence par les Révérends Doble et Anderson.

M. Waquet fait remarquer que les relations entre le Cornwall, le Devon (ancienne Dumnonia) et le nord de la

Bretagne furent très suivies jusqu'à la Réforme. Les insulaires venaient aux grands pardons bretons, en particulier au pardon de Saint-Jean-du-Doigt.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Quillévére, propriétaire à Plouénan, relatant les fouilles d'un tumulus de l'âge du fer, fouilles qui, jusqu'à présent, n'ont pas donné de résultat vraiment appréciable.

M^{lle} Herland communique deux grandes photographies datant de 1858 environ, représentant l'une, la rade de Brest, l'autre, l'emplacement du port de commerce avant la création des quais et des bassins.

M. le Docteur Le Meur a envoyé des relevés des parties sculptées du manoir de Kerbezrec en Plouguin.

M. Le Guennec a relevé dans les registres paroissiaux de Pouldreuzic des notes intéressant l'histoire de cette commune. Il décrit une croix processionnelle en argent qui porte une inscription suivie de la date : 1686, et croit, d'après le poinçon qu'il y a relevé, se trouver en présence d'une œuvre de Joseph Bernard, orfèvre quimpérois.

M. Waquet fait circuler des photographies de la chapelle de Cascadec, en Scaër, laquelle n'est autre que la chapelle reconstruite de Coatquéau eu Scrignac.

M. Surel a envoyé une liste des vieilles maisons de Morlaix et quelques croquis de constructions anciennes.

M^{lle} Bablet rapporte que, d'après des témoignages dignes de foi, Laënnec serait bien né dans la maison de la rue Laënnec, signalée à l'attention des passants par une plaque. Il y serait né accidentellement, lors d'une visite qu'y faisait sa mère. Le soir même, la mère et l'enfant furent transportés dans la maison familiale, sise rue du Quai.

Cette assertion donne lieu à un échange de vues entre M^{lle} Bablet et MM. le Dr Lagriffe et Waquet, d'où il ressort que ce petit problème d'histoire est probablement insoluble.

Lecture est donnée d'une note de M. Le Guennec mentionnant l'omission d'un chevalier de l'ordre du Roi dans la liste dressée par M. Gaston de Carné. Il s'agit de François Salou, seigneur de Toulgoat, Mesmeur, etc, chevalier de Saint-Michel, mentionné avec cette qualité, en 1638, dans les registres de la paroisse de la Chandeleur, à Quimper.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1928.

Fornvännen meddelanden fran K Vitterhets historie och antikuitets Akademien, 1927.

Report of the U. S. National Museum, 1927.

Annexe au Procès-Verbal

SUJETS DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES

Parmi les diverses questions proposées comme sujets de recherches et d'études par le Comité des Travaux historiques en vue du prochain congrès des Sociétés savantes, nous relevons celles qui peuvent le plus directement intéresser les habitants du Finistère. Il va sans dire que, proposées en vue d'un Congrès qui se tiendra au mois d'avril 1928, elles

n'en présentent pas moins un intérêt constant ; le Congrès n'est qu'une occasion d'appeler les esprits vers elles. Les unes ne comportent que des réponses assez brèves ou fragmentaires ; d'autres donneraient aisément lieu à d'importants mémoires.

1° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires, civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes (en remontant aussi haut que possible dans le temps).

2° Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet et, autant que possible, les fonds dont elles se composent (l'utilisation des archives privées permettra de renouveler bien des vues historiques).

3° Relever les noms de personnes d'une région déterminée (voir comme exemple le mémoire de MM. Loth et Bernard, sur les noms du Cap-Sizun, dans le *Bulletin* de 1926).

4° Étudier la construction des dolmens, en déterminer les diverses variétés et signaler les vestiges antiques autour des dolmens.

5° Étudier les soi-disant mottes féodales ; rechercher si elles datent du Moyen-âge ou d'une période antérieure (question déjà touchée à plusieurs reprises par des membres de la Société archéologique, mais plutôt dans une pensée de nomenclature et de description que d'examen critique).

6° Recueillir dans une région déterminée les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société (il manque une sérieuse et attrayante étude d'ensemble sur les costumes bretons).

7° Étudier dans une région déterminée l'activité philosophique, philanthropique et sociale de la Franc-maçonnerie au XVIII^e siècle (le livre d'Aug. Cochin sur *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* a bien montré, malgré ses exagérations, l'étendue de l'action maçonnique).

8° Étudier l'histoire religieuse d'un diocèse — ou même simplement d'une paroisse — pendant la Restauration (1815-1830).

VIII

9° Etudier l'organisation et le fonctionnement de la Cour prévôtale dans un département en 1816 et 1817 (les archives en ont été récemment versées aux Archives départementales).

10° Retracer l'histoire de l'enseignement primaire dans un département depuis la loi du 11 floréal an X jusqu'à celle du 15 mars 1850 (renseignements sur les locaux scolaires, le personnel et ses relations avec les diverses autorités et les familles, la fréquentation scolaire, les méthodes et les livres en usage, le rôle des comités cantonaux et d'arrondissement, l'éducation des filles, etc. ; les textes législatifs et les circulaires ministérielles sont dans Gréard, *La législation de l'enseignement primaire en France*, tome 1^{er}).

11° Etudier l'activité d'un Conseil général de département sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

12° Retracer l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal au XIX^e siècle jusqu'à la loi du 15 mars 1850.

H. W.

Séance du 23 Février 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. l'abbé Gaonac'h, vicaire à Pouldreuzic, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Le Guennec, est admis dans la Société.

M. le Président présente une épreuve photographique du beau vitrail de Kergloff, qui est, avec celui de La Roche-Maurice, le mieux conservé des vitraux du Finistère.

M. l'abbé Toulemont fait circuler des photographies de la chapelle de N.-D. de Porz-Bihan, de l'église et du cimetière de Loctudy. Ces vues permettent de se rendre compte des effets déplorables qu'aurait l'élargissement projeté de la grande route.

Sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : la maison dite de N.-D. de Rumengol, rue Saint-Thomas à Landerneau ; la chapelle et le calvaire de N.-D. de Pontouar en Trégourez.

A propos des questions proposées comme sujets de recherches et d'études par le Comité des travaux historiques, questions signalées en annexe au dernier procès-verbal, M. le Président fait remarquer qu'il y aurait lieu de reculer jusqu'à 1830 la date limite des mémoires à publier dans notre Bulletin. Une révision des statuts serait

à envisager à cet égard et peut-être à d'autres.

M. le Dr Lagriffe lit et commente une proclamation datant de 1831, dans laquelle le préfet Auguste Billard adresse à ses administrés des adieux dithyrambiques. M. le Dr Chauvel, à qui appartient l'original, en fait don aux Archives départementales.

M. Savina présente l'ouvrage qu'il vient de publier en collaboration avec M. D. Bernard sur les *Cahiers de doléances des paroisses des Sénéchaussées de Quimper et Concarneau pour les Etats-généraux de 1789*. Dans un exposé clair et suggestif, M. Savina explique le but et le plan de cette publication et montre dans quelle mesure restreinte il est permis de se fier aux cahiers pour juger de la situation du peuple à la fin de l'Ancien régime ; malgré les abus trop réels, l'existence des paysans était plus douce qu'on ne le croit généralement. M. Waquet observe que les charges étaient moins lourdes en Bretagne qu'ailleurs, et que la cause principale du mécontentement fut moins la misère que le sentiment d'une inégalité, qui, ne se justifiant plus toujours, blessait au vif la bourgeoisie et le peuple.

M. Schemidt exhibe des débris de poteries gallo-romaines, un broyeur en quartz, trouvé à Lescongar en Mahalon, et une curieuse pointe de bronze en forme de fer de hallebarde, découverte à Coatmorvan en Mahalon.

M^{lle} Cotonnec fait circuler une monnaie romaine du début du III^e siècle, à l'effigie de Septime Sévère, trouvée dans son jardin, rue Feunteunic-ar-Lez, des fragments de vases samiens finement décorés, et des débris de statuettes gallo-romaines, provenant d'un jardin bordant la rue du chanoine Moreau à Locmaria.

M. Le Guennec présente un volume intitulé *De l'Armor à l'Arré*, album de gravures sur bois, coloriées à la main par M. de Kergariou et commentées par M. F. Gourvil.

Cet album est consacré aux beautés naturelles et monumentales du pays de Morlaix.

M. le Président donne lecture d'une étude de M. Couffon sur *Les collèges de Léon et de Tréguier à Paris, 1325-1764*, où l'importance de la colonie scolaire bretonne à Paris est bien mise en évidence. Ce mémoire, après avoir été repris et un peu complété par l'auteur, pourra être inséré dans le *Bulletin*.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LES ARCHIVES NOTARIALES

Une loi relative à la conservation des minutes notariales a été promulguée le 14 mars dernier. Elle n'est pas sans importance pour les recherches historiques et archéologiques, auxquelles elle ouvre librement un domaine encore peu exploré. Nous en donnons ci-après les principales dispositions d'après le *Journal Officiel*, qui l'a publiée dans son numéro du 15 mars :

.....

« ART. 2. — Les minutes et documents de toute nature ayant plus de cent vingt-cinq ans, conservés dans les études et dans les dépôts communs organisés par les chambres de notaires, peuvent être, en totalité ou en partie, déposés par les notaires ou par les chambres de notaires, soit aux Archives nationales, sous réserve de l'autorisation du ministre de l'instruction publique, soit aux Archives départementales,

sous réserve de l'avis favorable du Conseil général du département... ».

« ART. 3. — Les minutes et documents dont il est question à l'article 2 peuvent être librement communiqués par les notaires, par les chambres de notaires ou par les archivistes de l'État qui en auront été constitués dépositaires. Les minutes et documents déposés aux archives nationales ou départementales seront communiqués conformément aux lois, décrets et règlements qui régissent ces établissements, à moins de stipulation contraire dans l'acte de dépôt et sauf ce qui est dit à l'article 5 de la présente loi ».

.....

« ART. 5. — Toutefois, les parties intéressées en nom direct, leurs héritiers ou ayants cause, gardent le droit de faire, par un acte extra-judiciaire, défense au notaire compétent et, en cas de dépôt, à l'administration préfectorale, de donner connaissance des actes notariés les concernant, qu'elles spécifieront, et d'en délivrer des expéditions ou extraits, si ce n'est dans les conditions fixées par l'article 23 de la loi du 25 ventôse an XI ».

Quoique les archives notariales soient dans le Finistère assez peu anciennes, elles peuvent dans beaucoup de cas être d'un grand secours dans les études de biographie et d'histoire économique et sociale. Celles qui ne seront pas versées dans le dépôt des archives départementales seront cependant communicables au public dans les études même, et cette faculté représente à elle seule un notable progrès sur la situation d'avant la loi. On sait aussi combien les notaires sont gênés en général par la masse de leurs minutes anciennes. La nouvelle loi se trouve par conséquent répondre à leurs besoins en même temps qu'elle répond à ceux de l'érudition et de l'histoire. Quant aux légitimes scrupules des particuliers, les réserves formulées à l'article 5 leur donnent pleine et entière satisfaction.

Séance du 29 Mars 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait part du décès de M. le Dr Rousseau, de Brest, qui appartenait à la Société depuis 1919 et suivait avec intérêt ses travaux. La Société adresse à sa famille ses sincères condoléances.

Sont admis dans la Société : M. G. Le Naour, sculpteur à Quimper, présenté par MM. Léon Le Berre et Trochet ; M^{lle} Lydie Grimanelli, professeur d'histoire au Lycée Brizeux, présentée par M^{lle} Le Troadec et M. Le Guennec ; M. le Dr Cornic, de Douarnenez, président du *Bleun-Brug*, présenté par MM. le chanoine Pérennès et le Dr Lagriffe ; M. A. Cabon, négociant à Quimper, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Le Guennec ; M. l'abbé H. Guillerm, recteur de Plomelin, présenté par MM. l'abbé Guéguen et Le Guennec ; M. l'abbé Brancquec, présenté par MM. le chanoine Pérennès et l'abbé Le Beuz.

Sont inscrits sur la liste supplémentaire des Monuments historiques : le château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant ; l'abside et la sacristie de l'église de Bénodet ; l'église d'Irvillac et la croix hosannière du cimetière de Plouézoc'h.

M. Waquet signale un document inédit relatif à un seigneur de la famille de Carman, à savoir les éloges

funèbres décernés par le recteur de Kernilis à Charles de Maillé, marquis de Carman, décédé à Tours en 1628 ; cet éloge en vers latins se trouve transcrit sur un feuillet d'un ancien registre de baptêmes et sépultures de Kernilis ; il rappelle en outre les vers latins du père Cyrille Le Pennec, célébrant les mérites de Donatien de Maillé, fils du précédent, mort des suites d'un duel avec Claude du Châtel en 1652.

M. l'abbé Parcheminou relate la découverte de constructions gallo-romaines situées en bordure de l'ancienne voie romaine passant par Mahalon, à 600 mètres du bourg. Il s'agit vraisemblablement des vestiges d'une villa gallo-romaine avec hypocauste, véritable système de chauffage central en usage à l'époque.

M. le Président signale un article paru dans la *Revue des questions historiques*, sur l'exil à Quimper, en 1687, du janséniste Bridieu, chanoine de Beauvais.

M. Le Guennec attribue à l'orfèvre quimpérois Julien Loiseau, le calice de la chapelle de N.-D. de Penhors daté de 1622 et poinçonné des lettres I et L surmontant un oiseau. Il a identifié les statues conservées dans la chapelle de la papeterie d'Odet : un saint Pierre sans tiare, un saint Jean tenant une coupe de laquelle sort un crapaud, et un saint Guillaume coiffé d'une mître et armé en chevalier.

M. Cormier communique les croquis de deux statues de pierre récemment exhumées du cimetière de La Forêt-Fouesnant et provenant vraisemblablement du prieuré de Logamand.

M. Le Guennec fait circuler une image d'Épinal, racontant l'histoire de La Fontenelle, histoire interprétée librement à l'usage des enfants, et une curieuse gravure en couleur représentant Brest à la fin du XVII^e siècle. A propos de cette gravure, M. Waquet rappelle la grande

valeur documentaire et pittoresque de la collection aujourd'hui un peu oubliée des plans en relief des places-fortes françaises, qui sont conservés au dernier étage du Musée des Invalides ; dans le nombre se trouve un magnifique plan de Brest.

Il ressort du compte-rendu financier fait par le trésorier que le bilan de l'année écoulée se chiffre par un excédent de recettes de 1518 francs, sur lesquels 1000 francs seront prélevés pour être placés en fonds d'État.

En vue de donner plus d'importance au Bulletin, il est décidé en principe qu'à partir de 1928, la cotisation sera portée à 20 francs. Un appel est adressé à tous les membres pour que dès cette année le plus grand nombre de cotisations soient bénévolement portées à une somme supérieure à 15 francs.

Il est décidé, conformément à l'article 17 des statuts, qu'une prochaine réunion constituera une assemblée extraordinaire où seront étudiés :

1° l'adjonction du qualificatif « historique » au titre de notre Société ;

2° le vote par correspondance pour l'élection du Bureau ou pour toute question importante intéressant l'Association ;

3° les modifications qu'il serait désirable d'apporter aux statuts.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1928, 1^{re} et 2^e livraisons.

Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, publié par la Société des Antiquaires de la Picardie. Tome IV : arrondissement de Montdidier, 1927.

Suomen Muinais-muistoyhdistyksen. Aikakauskirja, XXXVI, 1927.

Revue Mabillon. Avril-Juin 1928.

Séance du 26 Avril 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : M^{lle} Jeanne Laurent, élève à l'École des Chartes, présentée par MM. Waquet et Le Guennec ; M. le Dr A. Mériadec de Quimper, présenté par MM. le Dr Hardouin et Le Guennec ; M. Jean Cornic, propriétaire à Kermoisan en Penhars, présenté par MM. Le Guennec et Ferrand.

M. Cormier annonce que les statues de pierre récemment découvertes dans le cimetière de La Forêt-Fouesnant vont être restaurées par un sculpteur local et placées sous le porche de l'église. M. Waquet fait remarquer que cette église possède de curieuses statues en bois de la fin du XIII^e siècle, provenant de la région de Reims. Elles figurent des personnages à longues robes, jouant de divers instruments de musique, et ont été offertes, vers la fin de la guerre de 1914-18, par un artiste d'origine champenoise.

La Société, avisée que la municipalité de Saint-Hernin, non contente d'avoir rasé les arbres et le mur de clôture de l'ancien cimetière qui entourait l'église, veut maintenant s'attaquer à l'ossuaire, charge son président de faire toutes démarches utiles pour s'opposer à l'acte de vandalisme projeté.

M. Bessin, dessinateur à Plounéour-Trez, signale par lettre à M. le Président le danger que court un dolmen situé à 800 mètres au nord de ce bourg, sur la route de Kerlouan. Le propriétaire ou fermier du terrain aurait déjà attaqué une rangée de pierres levées avoisinant ce monument.

M. le Président annonce qu'il a obtenu de M. Hénaff, de Kervadiou en Plomelin, le don au musée départemental d'une base de colonne gallo-romaine découverte au même lieu. On y a détruit, en 1927, des substructions d'où plus de 150 charretées de pierres cubiques, ciment, tuiles à rebord, poteries, etc., ont été retirées.

M. l'abbé Toulemont analyse un intéressant travail de M. le chanoine Pérennès, sur les usages religieux ayant trait à la mort dans les régions de la Cornouaille et du Léon.

M. Le Guennec présente quelques anciens titres provenant des archives du manoir de Treuscoat en Pleyber-Christ, qui lui ont été aimablement communiqués par la famille de l'Estang du Rusquec ; le manoir, construction du XVI^e siècle, flanquée d'une tour ronde, contient, entre autres objets intéressants, une peinture sur bois du XVIII^e siècle représentant Saint Pol-Aurélien menant le dragon en laisse, avec le jeune guerrier Nuz, ancêtre des seigneurs de Kergournadec'h. Parmi ces pièces, on remarque une concession de foires et marchés à Saint-Jean-du-Doigt, accordée en 1586 par le roi Henri III à Guy de Scépeaux, comte de Chemillé, seigneur de Bodister et Plougasnou, et le testament, daté du 1^{er} mars 1629, de Guillaume Roux, chapelain de Saint-Jean-du-Doigt, auteur d'un curieux petit recueil d'odes et épîtres latines publié par lui, en 1605, sous le titre de : *Nugæ Poeticae* :

M. l'abbé Toulemont communique des notes de démographie qu'il a recueillies dans divers registres d'état civil antérieurs à la Révolution. Il résulte de ses observations

qu'à la fin du XVIII^e siècle, malgré une natalité élevée, la population diminuait à cause du manque d'hygiène qui occasionnait chez les enfants en bas-âge une mortalité de 50 %. Sur la côte (Penmarc'h-Loctudy) les naissances étaient moins nombreuses, mais on mourait moins que dans les Montagnes Noires (Saint-Goazec).

M. Schemidt, de Douarnenez, présente deux pièces de monnaie espagnoles, l'une de cuivre, datée de 1711, aux armes d'Espagne, l'autre de bronze, datée de 1817, à l'effigie de Ferdinand VII.

M. Waquet donne connaissance d'une sorte de recensement de la population de Trégourez, fait en 1668 et 1672 par le recteur de l'époque. Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Le Séac'h, directeur d'école à Pont-l'Abbé, révèle le danger que courent de vieilles statues de pierre posées sur les piliers de l'ancien cimetière de Rosnoën, qui va être prochainement désaffecté. La meilleure solution serait évidemment qu'elles fussent recueillies dans l'église.

Sur la proposition de M. le Président la Société décide d'envoyer une souscription de 25 francs à la " Sauvegarde de l'Art français ".

M. Le Guennec présente le croquis d'un sarcophage monolithe qui se trouve près de la chapelle ruinée de Saint-Guénolé du Loc'h, en Pouldreuzic, et qui mesure extérieurement 2 m. 45 sur 0 m. 90. La chapelle, dont les voisins exploitent comme une carrière gratuite les murs en belles pierres de taille, date du XVI^e siècle. Elle fera l'objet d'une prochaine communication.

La séance est levée à quatre heures.

Pour le Secrétaire empêché,

L. LE GUENNEC.

Le Président,

H. WAQUET.

Nombre de Sociétaires
du 1^{er} Janvier 1928 :

Société Archéologique du Finistère

363

Exercice financier de 1927

RECETTES

Cotisations des Sociétaires	5.210 ^f »
Subvention du Conseil général	500 »
Intérêt des bons de la Défense Nationale	36 »
Intérêt du titre de Rente	15 »
Intérêt de l'Emprunt 6 %	60 »
Intérêt du livret de Caisse d'Epargne	1 »
Intérêt de Banque	50 »
Vente de collections et fascicules	1.268 80
Total	7.140 ^f 80

DÉPENSES

Impression du Bulletin	4.770 ^f 15
Frais d'encaissement	91 50
Frais de correspondance et de ports	138 »
Brochage du Bulletin	88 »
Préparation de la salle des séances et pourboires	60 »
Indemnité du Trésorier	200 »
— du sous-bibliothécaire	100 »
Clichés et impressions diverses	160 75
Emballages et divers	41 40
Total	5.649 ^f 80
Report du total des recettes	7.140 ^f 80
Total des dépenses	5.649 80

Excédent des recettes 1.491^f »

Actif au 31 décembre 1927 :

Livret de Caisse d'Epargne	19 ^f 50
Titre de rente 3 %	500 »
Bons de la Défense Nationale	500 »
Titre de l'Emprunt 6 %	1.000 »
Espèces	2.787 63
Total	4.807 ^f 13

L'actif au 31 décembre 1927 est de 4.807^f 13
L'actif au 31 décembre 1926 était de 3.316 13

Différence égale à l'excédent des recettes . 1.491^f »

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission des Finances.

D^r LAGRIFFE, J. LE BOLLOCH, LE PENNEC.

Séance du 31 Mai 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Relativement à la question du dolmen menacé de Plounéour-Trez, la Société n'ayant pas de correspondant sur place, M. l'abbé Toulemont veut bien se charger d'intervenir auprès du secrétaire de mairie. D'autre part, un extrait du procès-verbal sera envoyé à Rosnoën.

Sont admis dans la Société : M. Martinus Nijhoff, libraire à la Haye (Hollande), présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; M. Georges Thiébault, de Brest, président du Syndicat d'Initiative du Nord-Finistère, présenté par MM. Waquet et Kerhuel ; M. Louis de Malherbe, directeur régional du Crédit Nantais à Quimper, présenté par MM. Waquet et le docteur Chauvel ; M. Perron, directeur d'école à Saint-Martin-des-Champs, présenté par MM. Livinec et Guyomarc'h.

M. l'abbé Velly, vient de faire paraître la 6^e édition de sa brochure sur la chapelle Saint-Tugen, en Primelin, dont il assume les charges avec un dévouement très éclairé. M. le Président recommande cette monographie abondante et précise, qui a le rare mérite d'être enrichie et remaniée à chaque nouvelle édition.

M. le Président rend compte de l'excursion du 13 mai. Répondant au désir de nombreux sociétaires, il propose

XVIII

une deuxième promenade pour le début de juillet. Plusieurs itinéraires sont examinés, le projet est à l'étude.

Un des derniers numéros de la revue « *Atlantis* » révèle le misérable état où se trouve le bétyle de Kermaria, l'une des plus belles pièces de l'ancien musée de Kernuz. Cette pierre taillée et gravée, seul monument de notre région que l'on puisse attribuer à l'époque gauloise, avait été trouvée en 1895, près de l'église des Carmes, à Pont-l'Abbé. Transférée à Saint-Germain, après l'achat par l'Etat des collections du Châtelier, en 1925, elle y demeure à l'abandon alors que sa vraie place serait dans son pays d'origine. Sur la proposition de M. le Président, la Société archéologique émet le vœu que toutes démarches utiles soient faites pour obtenir le retour de ce monument à Quimper, où le musée départemental lui donnera une place digne de lui.

M. le Président analyse une étude posthume de René Largillière sur la question des *minihys* bretons (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne). Ces *minihys* ou « refuges » jouissant du droit d'asile, passent en général pour être d'origine païenne. M. Largillière conclut au contraire qu'ils n'ont aucune attache avec le paganisme. Ce seraient uniquement, d'après lui, des biens d'Eglise exempts de toute juridiction laïque.

M. Le Guennec présente de nombreuses photographies envoyées par MM. Bories et de Bonneville-Colomb. Elles concernent surtout les châteaux de la région brestoise : Kerouazle, Kergournadeac'h, Trémazan, Kerouzéré, Kerjean, dont M. le Président souligne et commente les particularités intéressantes. Il fait circuler ensuite les photographies d'un boulet ramé et d'un mousquet à mèche communiquées par M. Collobert, de Plourin-Ploudal-mézeau. Les deux objets, en parfait état de conservation,

ont été trouvés dans un vieux manoir de la commune. Ils semblent dater du XVIII^e siècle.

Lecture est donnée d'une note intitulée : « *Trois Bretonnes dans la Maison de Saint-Cyr* », qui paraîtra dans le Bulletin. M. Daniel, de Crozon, y transcrit un mémoire de l'époque (1700 environ) ainsi qu'un brevet de lieutenant de vaisseau délivré en 1692.

M. Jullien, a relevé une inscription, et la date : 1579, sur le reliquaire en étain du bras de Saint-Maudez, conservé à Lesneven, dans la chapelle de l'hôpital.

M. Farcy, de Brest, a déchiffré sur la façade du château de Penmarc'h l'inscription suivante en caractères gothiques : « L'AN : 1540 : CETTE : MAISON : FUT : FAICTE » ; dans le haut du pavillon carré qui flanque l'arrière du monument, il a relevé un écusson où M. Le Guennec reconnaît les armes de Vincent de Penmarch et de Marie de Tromelin, mariés en 1565.

M. Le Guennec présente la suite de ses études sur l'orfèvrerie religieuse en Bretagne, puis des « notes secrètes » fournies en 1818 au Ministre de la Justice, sur les membres du tribunal de Morlaix, par le sous-préfet de la ville. Ce document provient des archives du comte de Lauzanne.

M. Victor Surel communique plusieurs croquis du vieux Morlaix : une chambre souterraine découverte près de la ville close, et qui dut être un corps de garde ; d'autre part, les sculptures et boiseries d'un bel escalier au n° 49 de la rue Ange de Guernisac. Il y a joint la copie d'une invocation à Saint-Yves, en vers, qui ornait ce même escalier.

La séance est levée à quatre heures.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana. T. XLVI, fasc. I et II.

Annales de Bretagne. T. XXXVIII, n° 1, 1928.

Boletín de la Sociedad geológica del Perú. Tomo II°, 1926.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti. 1928, gennaio-giugno.

Bulletin de l'Académie delphinale, 5° série, tome 16°, 1925.

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts. Juillet-décembre 1927.

Bulletin de la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1927.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper. Janvier-février 1928.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1928.

Congrès archéologique de France. LXXXIX^e session, tenue à Rouen, en 1926.

Revue historique et archéologique du Maine. Janvier-février-mars 1928.

R. Largillière, *Les Minihys* (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*).

Abbé Velly, *Saint-Tugen et son église*, 6^e édition, perfectionnée et augmentée. Chez l'auteur, à Saint-Tugen, par Audierne, 1928. Prix : 5 francs.

Séance du 28 Juin 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait connaître dans ses grandes lignes l'itinéraire de l'excursion projetée, pour le dimanche 8 juillet, dans la région de Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern et Plomelin. Cette promenade archéologique à travers des paysages variés permettra de visiter des monuments peu connus manoirs et les sites si pittoresques de la rive droite de l'Odet.

M. l'abbé Toulemont, qui a bien voulu faire une démarche en faveur de la conservation du dolmen de Plounéour-Trez, donne lecture d'une lettre qu'il a reçue à ce sujet. Aucune inquiétude ne doit subsister sur le sort de ce monument. Il est sous bonne garde, car le propriétaire lui-même, sachant tout l'intérêt qui s'attache à la conservation de nos mégalithes, veille à ce que ce dolmen demeure intact.

M. Waquet annonce que, par arrêté du 30 mai dernier, l'ossuaire voisin de l'église de Saint-Hernin a été inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Par contre, il a appris le déclassement d'une maison du xvi^e siècle, située sur la place Saint-Thomas à Landerneau. On voudrait espérer que cette mesure n'annonce aucun projet de démolition de ce logis ancien.

De divers côtés, la Société a été informée que, çà et là, on continue à abattre les beaux arbres qui jusqu'ici encadraient les églises, les cimetières et les places publiques de nos campagnes. On déboise sans discrétion, sans mesure et sans nécessité. A Henvic, deux ormes et trois hêtres formaient un ravissant décor à la vieille et pittoresque église. Ces beaux arbres ont été abattus. L'établissement d'une ligne électrique a servi de prétexte. Le même sort paraît menacer les arbres du cimetière de Ploudiry et ceux qui entourent la chapelle de Saint-Jean dans la même commune. La Société espère qu'une intervention opportune empêchera la réalisation d'un projet si malencontreux.

Emue de tant de faits déplorables qui lui sont signalés, la Société émet le vœu que l'abatage des arbres sur les propriétés communales ne soit autorisé qu'après avis de la Commission officielle des Sites et monuments. C'est le seul moyen d'éviter ces actes de vandalisme devenus trop fréquents.

M. Delécluse signale un ancien calvaire, situé sur la route de Châteaulin, près de la chapelle de N.-D. de Kergoat, en Quéménéven. Ce calvaire à personnages menace ruine. Pour y remédier, il suffira sans doute d'attirer sur ce point l'attention de la municipalité.

Un archéologue de Rouen, intéressé par les choses bretonnes, a écrit à M. le Président pour recommander à la vigilance de la Société les curieux bas-reliefs de la vie de Saint Budoc, conservés dans une chapelle de Porspoder. Par une curieuse coïncidence, un autre correspondant, M. Collobert, de Plourin-Ploudalmézeau, décrit les mêmes panneaux, « très intéressants par leur interprétation, leur composition, le genre des costumes qui les situent parfaitement à l'époque de Louis XIII ». Une démarche sera faite par M. le Président auprès de la municipalité.

Des renseignements émanant de diverses sources font craindre pour la chapelle de Saint-Laurent, en Landéda. On envisagerait le transport à Brest de la pierre d'autel et on n'est point rassuré sur le sort des deux tombes à effigie qui s'y trouvent. Il y aurait lieu de faire inscrire la chapelle et son contenu sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

M. le Président a été avisé par M. Crouan, ancien maire de Quéménéven, de la découverte, dans un champ, à Leurantorch, à 500 mètres du bourg, d'un sarcophage formé de trois dalles de schiste ardoisier et d'une quatrième dalle en granit.

M. l'abbé Toulemont donne lecture de deux documents de l'époque révolutionnaire. L'un est relatif à la consécration d'un vieux chêne, « allégorie la plus vraie des Français », comme arbre de la liberté. Il s'agissait, en l'an IV, de remplacer un arbre de la liberté qui avait péri ; cette consécration permettait de faire l'économie d'une nouvelle plantation. L'autre communication concerne le rétablissement du culte à Saint-Goazec, en 1801. Avant la publication du Concordat, la municipalité invitait un ancien vicaire à reprendre ses fonctions dans la paroisse.

M. Péron, de Saint-Martin-des-Champs, communique une note sur des cachettes qui passent pour avoir recélé des prêtres réfractaires, à l'époque de la Terreur.

M. Waquet présente la brochure consacrée par le Rév. G. H. Doble à *Saint Carantoc*, patron de diverses églises et chapelles dans le Cornwall et en Basse-Bretagne. Cette étude, qui appartient à la série dite « Cornish Saints », est aussi suggestive que celles qui ont été précédemment écrites par le même auteur sur Saint Petrock et Saint Meloir.

M. Le Guennec présente une belle pierre polie trouvée à Beg-Meil, dans une couche de terre glaise.

Une lettre de M. Choleâu invite la Société à se faire représenter aux fêtes du centenaire de la naissance d'Arthur de La Borderie, à Vitré, les 22 et 23 septembre prochain. Une souscription ayant été ouverte à cet effet, la Société s'inscrit pour une somme de 50 francs.

La Société géologique du Pérou demande à échanger son bulletin contre celui de notre Société. Cette proposition est acceptée.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
J. SAVINA.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Annales de Bretagne. Tome XXXVIII, n° 1, 1928.

Archeologia Cambrensis. June 1928.

Association bretonne. Comptes-rendus, procès-verbaux, mémoires du Congrès tenu à Guérande en 1927.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1927.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Années 1926-1927.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Sixième série, tome II, 1927.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1926.

Revue historique et archéologique du Maine. Deuxième série, t. VIII, 2^e livraison, 1928.

Suomen Muinaismuistoyhdistys. Suomen Museo, XXXIV (1927) et XXXV (1928).

Deux volumes reliés (années 1899 et 1902) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (don de M^{lle} Cotonnec).

Séance du 26 Juillet 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Les enquêtes et interventions proposées ont donné les résultats suivants : M. le chanoine Pérennès annonce la prochaine restauration du calvaire de Tal-ar-Groaz près de Notre-Dame de Kergoat. Une souscription a été ouverte à cet effet par M. le recteur de Quéménéven, à qui la Société adresse des félicitations. — M. Thiébaud, président du Syndicat d'Initiative de Brest, est intervenu en faveur des arbres entourant l'église et la chapelle Saint-Jean à Ploudiry, et a pu en empêcher l'adjudication. — M. le Président a vérifié sur place le bon état de conservation des bas-reliefs de la vie de saint Budoc, à Porspoder, et les a recommandés tout spécialement à la vigilance de M. le maire.

Sont admis dans la Société : M^{me} Lemoine, de Quimper, et M. Auguste Ferrière de Lassus, d'Esquibien, tous deux présentés par MM. Le Guennec et Ogès.

M. Valéry Cormier expose les travaux du congrès que l'Association Bretonne a récemment tenu à Quimperlé ; il y a représenté la Société avec M. le docteur Picquenard, qui a fourni à la séance d'archéologie un mémoire sur les voies romaines de la région. M. le Président, d'autre part, rend compte de l'assemblée générale d'histoire et

d'archéologie de Bretagne, réunie à Vannes le 23 juillet sous la présidence de M. Bourde de La Rogerie, ancien archiviste du Finistère. Il résume une remarquable conférence de M. Eugène Després, professeur à la Faculté de Rennes, sur la politique anglophile du duc Jean IV. Grâce à des documents ignorés, puisés tant au *British Museum* que dans les archives bretonnes, cette étude démontre la duplicité du souverain félon, qui trahissait à la fois la Bretagne et la France, en pactisant avec l'Angleterre. Devant la même assemblée, M. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, a présenté un mémoire sur l'orientation des menhirs, considérée au point de vue astronomique. La connaissance du déplacement séculaire du point où le soleil se lève lors du solstice d'été permettrait, selon lui, d'évaluer assez exactement l'âge des monuments mégalithiques. La solution de ce problème, lié à celui de l'histoire des civilisations, pourrait en modifier les données quant à la primauté de l'Orient sur l'Occident ou vice-versa.

L'excursion organisée le 8 juillet par la Société archéologique a été suivie par un grand nombre de personnes, et malgré le temps incertain, a été aussi agréable qu'instructive. M. le Président rappelle le gracieux accueil fait à la caravane par la famille Lecoq-Richou au château du Hilguy, ainsi que par le comte et la comtesse de Broc au Pérennou, et leur exprime la gratitude de la Société. Il adresse aussi ses remerciements à M. de Kerallain qui, malgré son absence, voulut bien laisser libre accès dans le parc et les dépendances de Lestrémeur. Le Pérennou a laissé une profonde impression, avec son *balneum* et ses ruines de l'époque gallo-romaine, dans le mystère de son parc millénaire. M. le Président évoque le souvenir d'un seigneur du lieu : François Mocam, substitut du Procureur du Roi au Pré-

sidial de Quimper en 1557, administrateur énergique et intègre, vigilant protecteur des monuments anciens.

Une troisième excursion est prévue pour la mi-août dans la région de Concarneau-Trévignon-Elliant.

M. le Président annonce que par arrêté en date du 6 Juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a prononcé le classement du calvaire de Nestavel-Bihan, en Brennilis.

M. le recteur de Saint-Hernin communique la photographie d'une curieuse statue placée dans l'ossuaire attenant à son église. Sainte Anne y est accompagnée d'une figure d'Eve tenant une pomme, symbole plus généralement réservé aux images de la Vierge (Locquirec, Lampaul-Ploudalmézeau).

Deux excellentes photographies de la chapelle Saint-Conval dans la forêt du Cranou, en Hanvec, ont été communiquées par M. Pellay, juge de paix à Châteaulin. Elles montrent plusieurs statues de saints qu'il est très désirable de conserver. La chapelle possédait aussi de belles stalles sculptées que M. Pellay n'a pas retrouvées, M. Le Guennec va s'en enquérir auprès de M. le recteur d'Hanvec.

M. Le Brenn, de Quimper, présente une hache en bronze trouvée, parmi une soixantaine d'autres analogues, dans une cachette de fondeur, à Kilivérien, en Pleuven. On voit sur deux des faces, un filet terminé par un petit cercle en relief, dont le centre est marqué d'un point.

M. Bories de Brest fait présenter par l'intermédiaire de M. Le Guennec de nombreuses photographies de monuments du Léon, chapelles, calvaires, châteaux et manoirs.

M. l'abbé Guillerm, recteur de Plomelin, a découvert parmi les pierres de l'ancienne église de Penhars un écusson gothique portant « d'azur à 7 mâcles

d'argent », que M. Le Guennec reconnaît pour celui des Le Saulx, seigneurs de Pratanroz en Penhars. Un autre écusson, relevé au pignon de la nouvelle église de Plomelin, offre les armes d'Augustin Moreau, substitut à la cour de Quimper vers 1550, et de sa femme Marie Lhonoré, héritière de Keraval, les père et mère du chanoine Moreau, historien de la Ligue en Bretagne.

Une pierre sculptée et armoriée se trouve encastree dans le mur d'une maison, à la Croix des Gardiens en Kerfeunteun. Elle provient de l'ancienne chapelle de Saint-Nic près Kerdour en Plomelin et porte les armoiries des Le Torcol, seigneurs de Kerdour.

M. le Président signale une notice sur l'abbé Bérardier, de Quimper, professeur (1778), puis principal (1794) au collège Louis Le Grand à Paris, député à la Constituante. Cette étude, intitulée *le protégé de Robespierre*, a paru dans le *Bulletin diocésain*. Notre confrère M. le chanoine Saluden y raconte comment Camille Desmoulins puis Robespierre, dérobèrent leur ancien maître aux poursuites des autorités révolutionnaires.

La séance est levée à 4 heures.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1926, 1^{re} livraison.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1927, IV^e trimestre.

Revue Mabillon. Juillet-septembre 1928.

Revue de Saintonge et d'Aunis. 1928, 3^e et 4^e livraisons.

Séance du 25 Octobre 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Le Bars, de Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Ogès, est admis dans la Société.

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. René Prigent de Kerallain, décédé le 6 septembre dernier. Le défunt, qui fut un ami dévoué de notre Société, a publié dans le *Bulletin* en 1926 une importante et suggestive étude sur les parentés et alliances finistériennes de la famille du Botdêru, à laquelle il se rattachait. Spécialiste de l'histoire du droit comparé, il était loin de méconnaître l'intérêt des recherches locales. En lui disparaît un travailleur et un érudit de grand mérite.

M. le Président retrace les étapes de la promenade archéologique qui eut lieu le 16 août et permit aux excursionnistes d'admirer les manoirs du Mûr et du Moustoir, en Saint-Evarzec, le joli moulin de « Chef-du-Bois » présenté par son propriétaire, M. V. Cormier, les remparts de Concarneau, Trégunc, la pointe de Trévignon, la chapelle de Saint-Philibert avec son charmant clocher du XVI^e siècle, la chapelle de la Trinité en Melgven, celle de Loc-Maria-an-Hent, en Saint-Yvi, le manoir de Toulgoat, le cimetière de Saint-Yvi, le clocher d'Elliant, la chapelle et le rétable de Kerdévol.

Il est donné lecture d'une note que M. Pellay, juge de paix à Châteaulin, a bien voulu rédiger à l'intention de la Société, sur les mégalithes dont la présence a été révélée au lieu dit *Ménez-Kelc'h* (Mont du Cercle) en Cast, par l'abattage des bois de pins. Cette note sera publiée.

M. Charles Chaussepied croit devoir signaler à la Société comme il l'a fait à l'administration des Beaux-Arts, un projet qui menace gravement l'église romane de Locmaria. La ville de Quimper aurait l'intention d'ajouter un étage au pavillon de l'octroi, qui, dans son état actuel, masque déjà très fâcheusement l'abside. Celle-ci est tout à fait digne d'être dégagée et mise en valeur, comme les assistants peuvent s'en convaincre en examinant le beau relevé architectural exécuté par M. Chaussepied. La meilleure solution serait donc de supprimer le monument indésirable, et de construire un nouveau pavillon sur un emplacement mieux choisi. Un vœu en ce sens est adopté à l'unanimité; il sera déposé à la Préfecture et à la Mairie. On souhaiterait, d'autre part, voir replacer dans l'église la statue funéraire d'une prieure, reléguée dans le cloître du presbytère et qui porte la date 1636.

Un vœu est également émis en faveur de la prompte restauration de l'église de Peumerit, dont M. le Recteur a signalé à M. Waquet l'état lamentable. Cet intéressant édifice, qui possède un chœur du XIII^e siècle, un chevet et un vitrail du XVI^e, mériterait d'être classé.

M. l'abbé Toulemont présente une photographie du dolmen de Plounéour-Trez, qui dissipe entièrement les craintes naguère éprouvées pour la conservation de ce monument.

M. le Président communique une photographie du retable d'Arzano dont le classement va être demandé. Cette œuvre remarquable et peu connue de la Renaissance

bretonne est traitée avec une grande richesse décorative. Elle comprend trois étages superposés et rappelle le style des retables de Pleyben et de Rosporden.

Une démarche en vue de l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques sera faite en faveur d'une maison de Saint-Renan, datée de 1642, dont un croquis de M. Le Guennec montre les lucarnes à fronton ouvragé et la tourelle en encorbellement.

M. Auguste Dupouy a envoyé la copie commentée de deux pièces relevées par lui dans les archives du manoir de Trémarec, gracieusement ouvertes à ses recherches sur l'amiral de Kerguélen. Ces documents seront publiés dans le *Bulletin*.

M. le Dr Antony, professeur d'anatomie comparée au Muséum, décrit un écusson de clef de voûte trouvé enfoui près du manoir de Poulmic en Lanvéoc. Cette note paraîtra également dans le *Bulletin*.

Parmi les ouvrages nouvellement parus, M. le Président signale : deux études en anglais du Révérend Doble, sur Saint-Séan (Saint-Sané en Bretagne) et Saint-Brioc (Saint-Brieuc) — dans la collection des "Villes d'Art" (éd. Laurens) un volume de M. Masseron, consacré à *Quimper, Quimperlé, Locronan et Penmarc'h* ; l'illustration en est séduisante et la documentation sûre, mais très incomplète en ce qui concerne le musée de peinture — trois monographies de M. le chanoine Pérennès sur les chapelles N.-D. de Kergoat en Quéménéven, N.-D. de Penhors en Pouldreuzic, N.-D. du Ménez-Hom en Plomodiern — une étude de M. Savina sur le conventionnel Guezno — quatre brochures de M. le chanoine Saluden sur des prêtres martyrs de la Révolution : Jean-Marie Branellec, Tanguy Jacob, François Le Coz, Jean Le Drévez, Claude Chaplain (et sa sœur Marie).

M. le Dr Lagriffe décrit une curieuse fontaine souter-

raïne, cachée sous une rue de Châteauneuf-du-Faou. En soulevant une dalle, on découvre un bassin surmonté d'une voûte où se niche une statue de saint Joseph. Cette anomalie est due sans doute à un exhaussement de la chaussée ; il en existe un autre exemple à Morlaix.

M. le Président annonce que le prochain congrès des Sociétés savantes aura lieu à Paris en avril 1929. Il indique, parmi les questions proposées, celles qui concernent l'histoire et l'archéologie, et met le programme à la disposition des intéressés.

M. l'abbé Toulemont présente deux actes sur parchemin, établissant les droits et prééminences des seigneurs de Kermenguy dans l'église de Cléder et l'église tréviale de Quéran. L'un, de 1488, leur accorde le droit de sépulture en échange d'un boisseau froment de rente. Le second, du 15 mai 1526, signé du chanoine Hamon Barbier, intime l'ordre de respecter les prééminences de Tanguy de Kermenguy.

M. Schemidt, de Douarnenez, exhibe trois jetons en argent du XVIII^e siècle : l'un frappé par la Monnaie de Nantes en 1723, un autre des Etats de Bretagne, daté de 1770, le dernier de l'échevinage de Rennes.

M. Le Guennec a relevé le dessin et l'inscription d'un plat de cuivre destiné aux quêtes dans l'église de Lesneven. Dans un décor de feuillage se lisent les mots : CE : PLA : ESS : FAICT : POUR : SERVIR : AU : SAINT : SACREMENT : DE : LEZNEVEN : DONNE : PAR : LE : SIEUR : PIEDOIS : 1717.

Dans la même ville, la chapelle de l'hôpital possède un calice en argent de 1786 avec inscription analogue transmise par M. le Dr Odeyé.

Sur un cadran solaire appartenant à M. Albert Le Bail et jadis acquis à Plozévet, M. Le Guennec a déchiffré les armoiries de Penfrat et de Kérambiquet, vieilles familles

cornouaillaises. Le collier de saint Michel entoure le blason, le cadran porte les signes du Zodiaque et la date 1655.

M. Mahé a relevé deux écussons au manoir de Roslan, en Plougasnou. M. Le Guennec y reconnaît les armes des seigneurs de Roslan : François de Goezbriand et de sa femme Anne de La Haye, mariés en 1514, et de leur petit-fils Christophe de Goezbriand et de sa femme Marie de Kersaintgily, mariés en 1610.

M. Mahé signale au manoir du Rohou, en Plouézoch, l'existence d'une petite cloche datée de 1587 et portant une inscription en caractères gothiques, fait devenu rare à cette époque.

M. l'abbé Guillerm, recteur de Plomelin, signale l'existence au village de Kerlen de deux lechs jusqu'ici peu remarqués, encastrés dans des murs d'étables. L'un est taillé à pans coupés, l'autre est renflé, orné de cannelures et mesure 1 m. 80 de haut.

M. René Couffon communique le relevé pris par lui dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, des armoiries qui ornaient la maîtresse vitre de l'abbaye de Saint-Mathieu. Presque toutes offrent le blason de la famille du Châtel avec ses nombreuses alliances.

M. Jullien, professeur de dessin à Lesneven, envoie deux croquis de la chapelle en ruines du Cun, en Plourin-Morlaix, petit oratoire dont il faut craindre la prochaine disparition.

M. Le Guennec présente des photographies d'aquarelles et les intéressants dessins de M. Victor Surel, de Morlaix.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Académie des Beaux-Arts. Bulletin n° 7 : janvier-juin 1928.

Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, tome XXXIII, 1927.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1926-1927.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1927, 1^{er} et 2^e trimestres de 1928.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet et octobre 1928.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome VII, fascicule spécial : sessions extraordinaires en Basse-Normandie, 1926 et 1928.

Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers, nouvelle série : 1925, 1926, 1927.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, tome XXXVII, 1928.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome LIX, 1927.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-juillet 1928.

Revue de la Haute-Auvergne, 1928, 1^{er} et 2^e fascicules, janvier-mars, avril-juin.

Revue historique et archéologique du Maine, 2^e série, tome VIII, juillet-août-septembre 1928.

Revue Mabillon, octobre-décembre 1928.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como, 1928.

Annexe au Procès-Verbal

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DE MÉNEZ-KELC'H PRÈS CHATEAULIN

Il s'agit d'une *centaine* de blocs de schiste, bruts, variant en longueur de 2 à 5 mètres, parsemés en groupes ou alignements, à l'ouest de la côte 252, dite " Ménez-Kelc'h " et non " Kerque " à 4 kilomètres sud de Châteaulin, près l'ancienne route de Châteaulin à Quimper.

Le volume de ces blocs, leur nombre, leur groupement, leur développement étendu dans ce lieu quasi-désertique, admirablement situé, retiennent l'attention du moins averti des archéologues et inclinent à penser qu'il s'agit bien là de monuments préhistoriques.

Ils sont situés à l'ouest de la côte 252, depuis l'ancienne route qui passe sur le flanc de la colline jusqu'à la chapelle en ruines de Saint-Génit ou de Locquinidic et l'une des sources du Steir, voisine de cette chapelle.

De ces monuments, deux menhirs, seuls, sont debout. Les éléments renversés (vraisemblablement à dessein) sur les points même où ils devraient se dresser, permettent, fort heureusement, de suivre une partie du tracé primitif d'alignements.

L'un des menhirs levé, mais quelque peu incliné cependant à proximité de la route, signale les groupements et alignements situés dans un rayon de 400 mètres.

L'autre, planté dans l'enceinte de la chapelle ruinée et à quelques pas du calvaire mutilé, annonce un ensemble voisin constitué par de nombreux blocs bruts, de schiste, d'extraction apparemment très ancienne, comme d'ailleurs les précédents et aussi de formes diverses et de dimensions énormes (1).

(1) Ce menhir fait l'objet d'une remarque curieuse parue dans une étude sur la chapelle publiée au *Bulletin de la Commission diocésaine*, Année 1905.

Dans le chiffre cité en tête de cette note ne sont pas compris les nombreux pointements de roches schisteuses ou en quartzite, groupés ou alignés avec les blocs nettement dégagés du sol plus faciles à identifier. Ceux-là devront faire l'objet d'une vérification plus attentive. Ces roches, en effet, pour l'instant, sur la grande partie de leurs surfaces, sont recouvertes d'humus et entourées d'une végétation abondante : bruyères, fougères, ajoncs, etc...

Le sous-sol où repose la majeure partie des blocs schisteux est indiqué à la carte géologique comme étant constitué par le grès armoricain, lequel est visible en maints endroits du terrain.

Quoi qu'il en soit de ces gigantesques monuments, il apparaît que l'ensemble signalé mérite toute l'attention des archéologues et est digne d'être étudié, identifié et protégé.

H. PELLAY.

Séance du 29 Novembre 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : Mme Plouhinec, de Tréboul, présentée par MM. E. Delécluze et Béléguic, et M. Farcy, directeur du laboratoire municipal de Brest, présenté par MM. Waquet et Le Guennec.

La Société apprend avec regret le décès de M. le chanoine Le Coz, ancien curé de Pleyben, dont le nom restera attaché à la restauration du magnifique ensemble architectural de cette paroisse.

M. le Président annonce qu'il est avisé de la prochaine reprise des travaux de réparation de l'église de Peumerit, dont le mauvais état avait été signalé à la séance précédente.

La Bibliothèque royale de l'Université d'Upsal (Suède) propose à la Société l'échange de son Bulletin contre une publication archéologique éditée par elle. Cette proposition est adoptée.

Est classé comme monument historique : le panneau de la Trinité, en albâtre, conservé dans l'église de Combrit.

Sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : la chapelle-ossuaire de Plouarzel, édifice des XVI^e et XVII^e siècles que menaçait un projet

d'élargissement de voie publique ; — la chapelle de sainte Geneviève, en Ploujean, bâtie en 1531 par l'architecte morlaisien Michel Le Borgne ; — le manoir de la Forêt près Quimper ; — la tourelle en encorbellement sur le Steïr, à Quimper, entre les Ponts Médard et Astor ; — la façade de la maison improprement dite des " Cariatides " rue du Guéodet, à Quimper ; — le vieux pont de Quimperlé dit " Pont-Fleuri " ; — diverses maisons de Quimperlé, autour de l'abside de l'église Saint-Michel et sur la place du même nom ; le n° 6 de la rue Dom-Morice les n°s 6, 8 et 12 de la rue Brémond d'Ars (ancienne rue du Château) et le n° 8 de la rue Savary ; — le calvaire de N.-D. de Lorette à Irvillac ; — l'ossuaire de Goulven, édifice du XVII^e siècle.

M. Waquet analyse et commente des extraits de comptes des miseurs de Quimper, de 1472 à 1500, transcrits à la Bibliothèque Nationale par notre confrère M. Couffon. Déjà utilisés en partie, notamment par La Borderie, ces comptes offrent cependant encore des indications inédites d'un vif intérêt. Ils seront publiés dans le *Bulletin*.

M. Le Goaziou communique un album de lithographies exécutées en 1843 et 1844 par M. Charles Gousset, dessinateur à Lorient. Le Finistère y est représenté par plusieurs planches, entre autres deux vues de l'église et du cloître des Cordeliers de Quimper, l'une et l'autre disparus. D'autres planches montrent le portail de Saint-Colomban à Quimperlé, les ruines de l'église de Beuzec-Cap-Caval, l'arc de triomphe du cimetière de Plougastel-Daoulas, la vieille rue de Bourret à Morlaix, etc.

M. Farcy signale l'existence, sur une tombe du cimetière de Brest, d'un fragment de calvaire daté de 1571 et portant les statues de N.-D. de Pitié et de sainte Barbe. Cette croix provient de la chapelle de Sainte-Barbe, voisine du manoir de Lossulien, en Guipavas.

M. Le Guennec présente deux bulles pontificales conservées aux archives du château du Rohou en Plouézoc'h. La première est une concession d'indulgences faite en 1501 à la chapelle de Saint-Jacut, en Plestin, rebâtie vers 1496 par l'architecte Etienne Beaumanoir, qui besogna à la même époque à la reconstruction de l'église de Saint-Melaine à Morlaix. La seconde, datée de 1697, nomme à la première dignité du chapitre de Saint-Pol-de-Léon le chanoine Joseph-Toussaint de Kerc'hoent de Coëtanfao.

Dans les mêmes archives du Rohou, M. Le Guennec a trouvé deux mandements de 1485 et de 1502. Par le premier, daté de Nantes, Jean de Rohan, vicomte de Léon, accorde à Porceval de Lézormel la charge de capitaine de son « chastel et place de La Roche-Maurice », vacante en raison du décès de feu Louis de Rosnyvinen. Par le second, Perceval de Lézormel, encore capitaine de La Roche-Maurice en 1502, ce qui prouve que le château n'avait pas été ruiné par les Français en 1488, nomme pour son lieutenant à la garde de la dite place son neveu Olivier de Lézormel.

M. l'abbé Toulemont a relevé sur les anciens registres paroissiaux de Tréoultré-Penmarc'h, de 1635 à 1645, un certain nombre de signes bizarres que les assistants apposaient au pied des actes. Ces signes sont à peu près analogues aux marques gravées sur de nombreuses pierres tombales de l'église de Penmarc'h. Il est à croire que chaque famille notable de la paroisse possédait, à cette époque, une marque particulière, sorte de blason roturier employé à l'occasion comme signature.

M. Le Guennec signale l'existence, aux archives du manoir de Treuscoat, de pièces de 1530 et 1537, ayant trait à des transactions commerciales et qui font connaître les noms de trois marchands de Morlaix, Yves de May, Sylvestre Goujon et Michel Le Roux, sieur du

Carbont ; du « facteur » ou voyageur de commerce Paul Jézéquel et de trois marchands anglais, Robert Farcy, Jehan Boro, Jehan Sequyver. Leurs transactions portent sur des fers, des toiles, du drap d'écarlate, etc..

M. l'abbé Toulemont communique le plan d'une construction gallo-romaine existant au hameau de Camezen, près de Sainte-Anne-de-la-Palue en Plonévez-Porzay. La faible dimension des pièces et la disposition des murailles semblent indiquer qu'il s'agit de cuves pour la salaison du poisson, comme on en a trouvé en beaucoup d'endroits au bord de la baie de Douarnenez.

M. le Président présente un travail de M. J. Dewert sur les mortiers-mesures à blé existant en France et en Belgique. L'auteur cite les instruments de ce genre conservés au Musée de Quimper. Ces mesures, creusées dans des blocs de pierre, sont souvent munies de tourillons qui permettaient de les faire basculer dès qu'elles étaient pleines, et de becs ou déversoirs pour l'écoulement du grain. La contenance des mesures du musée de Quimper, paraît correspondre à « l'écuellée », qui valait environ un litre et quart.

M. Danniélou, directeur de l'école publique de Plouénan, communique l'empreinte d'un petit médaillon en pierre dure, récemment trouvé près du tumulus dont il a déjà signalé l'exploration à la Société. Cette empreinte sur cire donne l'effigie d'un guerrier barbu et casqué, probablement gallo-romain.

M. le chanoine Pérennès a relevé sur un linteau de porte de l'église de Locmaria cette inscription inédite : PRIGENT : VINOC : 1738, et a remarqué, près de la chapelle de Cuzon en Kerfeunteun, deux fragments de pierres taillées qui paraissent être des débris de lechs.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le Secrétaire empêché,
L. LE GUENNEC.

Le Président,
H. WAQUET.

Séance du 27 Décembre 1928

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Absents et excusés : MM. les docteurs Lagriffe et Piquenard, M. Le Guennec.

M. E. Kerné, directeur d'école en retraite à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Ogès, est admis dans la Société.

M. le docteur Carré signale la récente découverte d'un tombeau ancien au Liorzou en Plounévez-Lochrist. Cette sépulture contenait deux morceaux de poignards en bronze ; pas de trace de poterie. En 1906, M. Du Châtellier a fouillé au même lieu trois tombes analogues qui lui ont donné des vases et des éclats de silex.

Sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : la chapelle de Sainte-Nonne, à Dirinon, édifice du XVI^e siècle ; la façade et la toiture de la maison formant le coin de la Place Terre-au-Duc et de la rue Saint-Mathieu à Quimper.

M. Couffon a transcrit à la Bibliothèque Nationale un extrait du nécrologe de l'abbaye de Daoulas. On y relève les dates de décès de nombreux personnages connus : Bertrand de Rosmadec, évêque de Quimper ; Jean II, vicomte de Rohan ; Eudes de Fouesnant, mort en 1241, fondateur de la chapelle Saint-Thomas, de Bénodet.

M. l'abbé Toulemont communique des précisions sur la borne découverte au Cosquer, près de Lannilis. Cette borne ne présentant ni inscription ni signes particuliers, ne doit pas être une borne miliaire comme on l'avait d'abord supposé.

M. Jarno présente une étude sur l'occupation de la côte de la presqu'île de Crozon depuis l'époque préhistorique. Il constate l'analogie qui existe entre ces rivages et ceux de la Torche où l'on retrouve également les traces des populations qui s'y sont succédé depuis l'origine jusqu'à nos jours. Le village de Lesteven, en particulier, peut être comparé à Tronoan : on y rencontre une chapelle ancienne, bâtie à proximité de terrains offrant des témoignages irrécusables des diverses civilisations qui se succédèrent en ces lieux.

M. le chanoine Pérennès fait remarquer que la chapelle de Tronoan, dont la prononciation bretonne est *Tronôn*, aurait eu vraisemblablement pour patron saint Nona, patron de l'église de Penmarc'h, dont le nom se prononce en breton *Nôn* ; Tronoan signifierait donc le tour, la promenade, de Saint-Nona. Il signale l'importance des travaux du Révérend Doble qui, par la comparaison des noms se rencontrant en Cornouaille anglaise et en Bretagne, permettent de faire des hypothèses nouvelles sur l'étymologie des noms de lieux. Enfin, il a examiné à l'église de Locmaria, deux chandeliers en bronze datés de 1550 et portant gravées les lettres S et N séparées par une marque de fabricant rappelant un calice.

M. Jarno fait don au Musée archéologique de trois monnaies romaines dont l'une en argent, de Domitien, et deux bronzes de Postume et de Trajan.

Mlle Cotonnec offre à la Société le tome xxv du *Bulletin* de la Société archéologique, année 1898.

M. le Président remercie les donateurs et fait un nouvel

appel auprès des adhérents qui consentiraient à se défaire des volumes de 1920 et 1924 qui manquent aux collections du *Bulletin* destinées à la vente.

M. Waquet fait circuler un curieux faire-part de décès datant de 1835 ; puis il donne lecture de l'article sur « Le Finistère dans l'histoire et dans l'art » qu'il a écrit pour l'*Illustration Economique*, dont un numéro spécial, consacré au Finistère, paraîtra prochainement.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

M. le Dr Picquenard a fait savoir à M. le Président que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas d'assister à nos séances et qu'il désire se retirer du bureau.

Sur la proposition des membres présents, le bureau sortant est réélu à mains levées et à l'unanimité. M. Emm. Delécluse est élu vice-président en remplacement de M. le Dr Picquenard ; M. l'abbé Toulemont accepte les fonctions de secrétaire.

M. le Président exprime les remerciements du bureau, constate la prospérité de notre Société et offre à l'assemblée ses vœux pour l'année 1929.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana. T. XLV1, fasc. III et IV, 1928.

Annales de Bretagne, 1928, n° 2.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti, 1928, n° 3-4.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. 1926, 2^e livraison.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome LIV, 1927.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie. mai-août 1928.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre de 1928.

Bulletin annuel de la Société Jersiaise. 1928.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1^{er} et 2^e trimestres de 1928 ; *Mémoires,* tome XLIII.

Genavia. Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, 1928.

Revue de la Haute-Auvergne. 1928, 3^e fascicule, juillet-septembre.

Smithsonian Institution. Publication 2778, 2940, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950.

MÉMOIRES

Matériaux pour la BIBLIOGRAPHIE de L'HISTOIRE de la RÉVOLUTION dans le département du Finistère

Le classement à peu près définitif de la série L et l'organisation sommaire de la série Q des Archives du Finistère rendent désormais possible et relativement facile l'utilisation des documents de l'époque révolutionnaire dans ce département.

Mais, avant de mettre en œuvre les notes recueillies dans un fonds d'archives, il est indispensable de savoir s'il n'a pas été déjà publié des travaux sur la question que l'on se propose de traiter.

Dans le but de faciliter ces recherches préliminaires, nous publions les listes ci-après, que nous avons d'abord dressées pour notre usage personnel. Cette nomenclature est évidemment incomplète ; néanmoins, nous croyons qu'il n'aura pas été inutile de la publier si elle peut procurer des indications aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution. Comme un bon nombre des brochures signalées sont devenues très rares, nous avons donné autant que possible les cotes sous lesquelles on les trouvera dans les bibliothèques ou dépôts d'archives.

Pour plus de clarté, nous avons divisé notre liste en deux parties : 1° *Ecrits contemporains* ; 2° *Etudes historiques et diverses*. Un index alphabétique des noms de personnes et de lieux terminera la nomenclature et le

manièrement en sera aisé grâce au numérotage continu des articles.

A défaut de guide spécial pour la Bretagne, la documentation peut être facilitée au moyen des ouvrages ci-après :

Catalogue de l'Histoire de France, t. II et III (à la Bibliothèque nationale, département des imprimés).

G. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*. Paris, 1890, in-8°.

Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN, *Manuel de Bibliographie historique*, Paris, 1895, 2 vol. in-8°.

M. TOURNEUX, *Les sources bibliographiques de l'histoire de la Révolution*, dans le *Bibliographe moderne*, 1897, pp. 249, 329.

Ch. SCHMIDT, *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, dans *La Révolution française*, 1902.

Pierre CARON, *L'organisation des études d'histoires locale*, dans *la Révolution française*, 1902.

P. BOISSONNADE, *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution*, dans la *Revue de Synthèse historique*, 1906.

Ch. SCHMIDT, *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*. Paris, Champion, 1907, in-8°.

Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, série L. Paris, 1907-1908, 2 vol. in-4° (publication de la Direction des Archives).

Pierre CARON, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*. Paris, A. Picard, 1912, in-8°.

A. LEGRAND, *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*. Paris, Champion, 1913, in-8°.

G. BOURGIN, *Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne aux Archives nationales*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* 1924.

G. BOURGIN, *Contribution à l'étude des sources de l'histoire des tribunaux révolutionnaires aux Archives nationales* [à consulter, en particulier, pour le tribunal révolutionnaire de Brest, du 17 pluviôse an II, au 16 vendémiaire an III] dans les *Annales historiques de la Révolution française*, novembre-décembre 1926.

I. — ECRITS CONTEMPORAINS (1)

a) classés par noms d'auteurs

1. ABEL (A.-C.). — *Révélations importantes par A. C. Abel du département du Finistère*, 4 floréal an III, in-8°.
2. ADAM (Henri). — *Mémoire pour servir à la poursuite des crimes commis par les comité, tribunal et jury révolutionnaires de Brest*. Brest, Audran, an II, in-8°, 31 p. (Bibliothèque de Nantes, 49287).
3. ALLAIN-LAUNAY. — *Rapport et projet de décret présenté au nom du Comité de division concernant la circonscription des paroisses du district de Châteaulin*. Paris, 1792, in-8°, p. 7.
4. BERGEVIN (O.). — *Précis de la vie politique du citoyen Ollivier Bergevin, président du district de Brest*. Landerneau, an II, in-4° (Bibl. de Nantes, 49284 ; Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
5. BERGEVIN (O.). — *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest, dénoncés au peuple français et à la Convention nationale*. Landerneau, an III, in-8°, 88 p. (Bibl. de Rennes, 45151).
6. BERGEVIN. — *Opinion au Conseil des Cinq-cents sur le régime hypothécaire*, 16 fructidor an VI, in-8°, 4 p.

(1) Les indications S. l. n. d. signifient sans lieu ni date d'édition.

7. BERNARD (Jeune). — *Un mot de Bernard Jeune aux Amis de la liberté*. Brest, an II, in-8°, 20 p. (Bibl. de Nantes, 49284 ; Bibl. de la marine, Brest, 2436).
8. BERTRAND (de). — *Copie de la lettre écrite par M. de Bertrand [Intendant de Bretagne] à la maison de ville de Quimper, du 26 novembre 1788*. S. l. n. d., in-8°, 2 p. (Bibl. de Nantes, 49248).
9. BLAD. — *Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Brest au sauveteur Pierre Richard. (Procès-verbaux du club de Lorient, publiés par Locpéran de Kerriver, p. 91)*.
10. BLAD. — *Lettres de Paris aux électeurs de Brest, de décembre 1792 à mars 1793*. (Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 297).
11. BOUBENNEC. — *Mémoire du citoyen Boubennec, capitaine de vaisseau, commandant ci-devant le vaisseau de la République " l'Entreprenant ", venant de Toulon, à tous mes concitoyens de Brest, frères et amis*. Landerneau, 1794, in-4°, 14 p.
12. BOUESTARD (J.-J.). — *Compte-rendu aux cultivateurs d'Ille-et-Vilaine et du Finistère... relativement aux évènements du 31 mai*. Rennes, 1793, in-4°, 12 p. [Bouestard de la Touche avait été désigné, conjointement avec Doucin et Souché de La Brémaudière, par le Directoire du département du Finistère, pour se rendre à Rennes, afin de se concerter avec les Administrateurs de ce département, sur les moyens à opposer au coup d'Etat de la Montagne].
13. BRUSLÉ (Michel). — *A l'Assemblée nationale. Observations des députés extraordinaires du district de Landerneau sur l'établissement du chef-lieu du département du Finistère, pour répondre à celui [sic] du district de Quimper*. Paris, S. d. [1790], in-4°.
14. BUHOT (F.-M.). — *Le Républicain François-Marie Buhot (de Kersers) au Directoire exécutif* (Nantes le 15 ventôse an VII). Quimper, S. d., in-4°, 11 p. (Bibl. de Nantes, 49255 ; Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
15. CADIOU (F.-L.). — *Adresse à la Convention nationale por-*

- tant dénonciation contre les jurés et le tribunal révolutionnaire de Brest.* Brest, an II, in-4°, 55 p. (Bibl. de Nantes, 49286).
16. CADIOU (F.-L.). — *Adresse de Cadiou aîné à la Convention nationale, portant ses griefs contre le jugement du tribunal révolutionnaire de Brest, du 16 messidor an II, et dénonciation contre les Jurés à ce tribunal.* Brest, an III, in-4° (Bibl. de Nantes, 49286).
17. CADIOU (F.-L.). — *Précis des moyens justificatifs des Citoyens Cadiou et Morvan.* Brest, an III, in-4° (Bibl. de Nantes, 49286 ; Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
18. CAMBRY. — *Voyage dans le Finistère ou Etat de ce département en 1794 et 1795.* Paris, an VII, 3 vol. in-8°. — Nouvelle édition par le Chevalier de Fréminville. Brest, 1836, in-8°. — Autre édition, revue et augmentée, par Emile Souvestre. Brest, 1838, in-4°. [Une traduction abrégée en allemand a paru sous le titre : *Reise durch einen Theil des Westlichen Frankreichs*, Ch. A. Fischer. Leipsic, 1803, in-8°].
19. CAMBRY. — *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, dressé en l'an III.* Quimper, an III, in-4°. — Nouvelle édition par J. Trévédry. Rennes, 1889, in-8°.
20. CAVELIER. — *Discours sur le choix des officiers municipaux.* Brest, 1790, in-4°. (Bibl. de Brest, 2948).
21. COROLLER (F.-G.). — *Réponse à l'apologie de cinq articles de la Constitution civile du clergé par M. C. (1)... procureur-syndic du district de Quimper.* Saint-Brieuc, 1790, in-8°.
22. COROLLER (F.-G.). — *Réponse au troisième mémoire de M. Le Coz sur la Constitution civile du clergé.* Saint-Brieuc, 1791, in-8°.
23. DANIEL DE COLOË. — *Journal de M. Daniel, lieutenant de gendarmerie nationale à la résidence de Quimper, le 13 juillet 1792, l'an IV de la liberté.* Quimper 1792, in-4°.

(1) Abbé Claude Le Coz.

[Intéressant pour l'affaire Nédélec et l'expédition de Fouesnant].

24. DANIEL DE COLOË. — *Daniel aux défenseurs de la République*. s. l. n. d. (1794), in-4°, 11 p. [mémoire justificatif publié par lui pendant sa détention au château de Brest. Cf. BUCHEZ ET ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. III, p. 251 et s.].
25. DANIEL DE COLOË. — *Lettres diverses en 1802* (*Semaine religieuse de Quimper*, 1898, p. 142, 220).
26. DEFERMON — I. *Rapport sur l'insurrection des équipages de l'escadre de Brest* [Il obtient un décret d'indulgence pour les matelots et d'approbation pour la conduite des officiers et de la municipalité] (*Moniteur*, 1790, n° 259). — II. *Compte rendu de l'état de l'escadre et de la ville de Brest*. (*Moniteur*, 1790, n° 310). Cf. BUCHEZ ET ROUX, *ouvr. cité*, t. VI, p. 87, 217-225, 342, 359, 380, 384, 422, 431, 470.
27. DELAROQUE-TRÉMARIA. — *A mes concitoyens, sur la mort de notre évêque, M. de Saint-Luc, décédé le 30 septembre 1790, à sept heures du soir à Quimper*. Quimper, 1790, in-8° [reproduit dans TÉPHANY, *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon*, p. 106 et s.].
28. D'ERM. — *Troisième mémoire d'un d'un citoyen opprimé à MM. les Administrateurs du département du Finistère*. Brest, an II, in-8°, 8 p. (Bibl. de Nantes, 49304, Arch. Finistère, Annexe à la série L).
29. D'ERM. — *Jean-François-Ignace D'Erm, patriote de 89, fondé de procuration de François-Marie Buhot, autre patriote de 89, tyranniquement déporté en haine de la République, au corps législatif* (Quimper, le 6 thermidor an VII). Quimper, s. d., in-4°, 23 p. (Bibl. de Nantes, 49255 ; — Arch. du Finistère, annexe à la série L ; — Bibl. de la Marine, Brest, 2439).
30. DESNOS. — *Odes d'Ollivier Morvan, précédées de son éloge*. Quimper, S. d., in-8°, 16 p.

31. DUMOULIN (A.). — *Lettres au recteur de Landudal en date d'avril 1791. (Semaine religieuse de Quimper, 1892, p. 831.*
32. DURAND. — *Détails sur la conduite politique tenue par le citoyen Durand, en sa qualité de juré au tribunal révolutionnaire de Brest. 30 brumaire an III. Brest. S. d. in-8°, 11 p. (Bibl. de Nantes, 49286).*
33. EUZENOU DE KERSALAÛN. — *Précis des faits auxquels la convocation des Etats généraux a donné lieu en Bretagne et motifs de la conduite des ordres de l'église et de la noblesse. S. l. 1789, in-8°. (Bibl. de Nantes, 48804).*
34. EUZENOU DE KERSALAÛN. — *Relation de ce qui s'est passé à Quimper les 27, 28 et 29 août 1789. S. l. n. d., in-8°. Cf. Lettre écrite à M. le comte de Kersalaün aux Etats de Bretagne à Rennes, le 3 février 1789 [datée de Bourlibourg et signée de Joseph Enacia, habitant de Quimper] S. l. 1789, in-8°, 44 p. (Bibl. de Nantes, 49520).*
35. EXPILLY. — *Adresse au peuple breton. Paris, 1790, in-8°, 7 p. (Correspondance de Nantes, III, p. 138 et s.).*
36. EXPILLY. — *Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom du comité ecclésiastique sur le traitement du clergé national. Paris, 1790, in-8°, 14 p.*
37. EXPILLY. — *Avis aux citoyens français sur le choix des officiers municipaux. Paris, 1790, in-8° (Correspondance de Nantes, III, p. 297).*
38. EXPILLY. — *Lettre au département du Finistère, en date du 7 novembre 1790 [pour accepter son élection] (Feuille hebdomadaire de Lorient).*
39. EXPILLY. — *Lettre au département de la Loire-inférieure, en date des 27 octobre et 14 novembre 1790 (Correspondance de Nantes, V, p. 577, VII, p. 95).*
40. EXPILLY. — *Lettre pastorale de M. l'évêque du Finistère, avec sa lettre au Pape en date du 17 novembre 1790. Paris, 1790, in-4°, 28 p.*
41. EXPILLY. — *Lettre pastorale au sujet de la constitution civile du clergé. Rennes, 1791, in-8°, 25 p. ; — Paris, 1791, in-8° ; — Quimper, 1791, in-8° ; — Fontenay, 1791, in-8°.*

42. EXPILLY. — *Mandement de M. l'évêque du Finistère à tous les fidèles de son diocèse*. Paris, 1791, in-8°, 19 p.
43. EXPILLY. — *Discours au roi, en février 1791* (*Moniteur universel*, 1791, n° 59 et *Correspondance de Nantes*, VIII, p. 245).
44. EXPILLY. — *Lettres diverses*. (SCIOUT, *Histoire de la constitution civile du clergé*, II, p. 250 ; Cf. *Semaine religieuse de Quimper*, 1892, p. 668). [D'après KERVILER, *Bio-bibliographie bretonne*].
45. GIRARD (G.-P.). — *Le citoyen Girard, homme de Loi, aux amis de la justice et de l'humanité*. Brest, an IV, in-4°, 16 p. (Bibl. de Nantes, 49288).
46. GIRARD (G.-P.). — *Discours aux amis de la Révolution, en faveur des prêtres réfractaires et de leurs saints protecteurs*. Quimper, S. d., in-8°, 8 p.
47. GOMAIRE (Abbé). — *A l'Assemblée nationale. Observations des députés extraordinaires du district de Landerneau sur l'établissement du chef-lieu du Finistère pour servir de réponse à celui du district de Quimper*. Paris, S. d., in-4°, 26 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
48. GOMAIRE (Abbé). — *Suis-je assez puni ? Ai-je mérité de l'être ? Au Luxembourg, le 15 août 1793*. S. l. n. d., in-8°, 2 p.
49. GOMAIRE (Abbé). — *Lettre datée de Quimper le 14 février 1792 : " Citoyens de Quimper, nous vous avons dit la vérité, quand nous vous avons juré que les prêtres constitutionnels sont les seuls par qui Jésus-Christ veut que vous vous sauviez... "*. Quimper, S. d., in-8°, 6 p. (Bibl. de Nantes, 49253). [sur Gomaire Voir : C. PERROUD, *La proscription des Girondins*, p. 297].
50. GRIVART (N.). — *Avis à tous les citoyens*. Quimper, 1791, in-4°, 12 p.
51. GUFFROY. — *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest dénoncés au peuple français et à la Convention nationale*. Paris, an III, in-8°. 88 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
52. HARMAND DE LA MEUSE (J.-B.). — *Anecdotes relatives à*

- quelques personnes et à plusieurs évènements remarquables de la Révolution. Paris, 1820, in-8°.
53. KERVÉLÉGAN (Le Goazre de). — *Réflexions d'un philosophe breton à ses concitoyens sur les affaires présentes. Du 20 décembre 1788.* S. l. n. d., in-8°, 26 p. (Bibl. de Nantes, 48655).
54. KERVÉLÉGAN (Le Goazre de). — *Lettre de M. Augustin-Bernard-François Le Goazre de Kervélégan, sénéchal de Quimper-Corentin à M. Balais, subdélégué à Nantes de M. de Bertrand de Molleville, encore intendant de Bretagne.* Quimper, le 17 novembre 1788. S. l. n. d., in-8°, 47 p. (Bibl. nationale Lb 39/6628, Bibl. de Nantes, 48641).
55. LA HUBAUDIÈRE (de). — *Réponse d'un citoyen aux observations rapides de MM. Guy Le Guen, Legendre et collègues, sur une demande du Directoire du département du Finistère.* Quimper, S. d. in-8°, 13 p.
56. LA MARCHE (M^{sr} de). — *Lettre de M. de La Marche, ancien évêque de Léon, à M. Laligne, vicaire de Saint-Louis de Brest, datée de Léon l'an 1791, et réponse de M. Laligne.* Brest, 1791, in-8°, 14 p. (Bibl. de Nantes, 49315 ; Bibl. de Brest, 697).
57. LE BRONSORT. — *Précis de la conduite de Florentin Lebronsort, juge au tribunal du district de Brest.* S. l. (Brest), an II, in-8°, 7 p. (Bibl. de Nantes, 49286).
58. LE COZ (Claude). — *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement, accepté et sanctionné par le Roi, le 24 août 1790, adressées aux citoyens du département du Finistère.* Nantes, 1790, in-8°, 37 p. Cf., n° 173.
59. LE GUEN (Guy). — *Neuvième lettre de Guy Le Guen, député à l'Assemblée nationale, à MM. les Administrateurs du Finistère, avec instructions sur la nécessité de réunir les deux districts de Landerneau et de Lesneven.* Paris, le 3 novembre 1790. S. l. n. d., in-4° (Bibl. de Nantes, 49303).
60. LESEC (F.). — *Instrucion eas a facil ivit disabusi an dud simpl ac ignorant, tromplet en amser-ma e quever o Reli-*

gion, dre gals a broposiou a discoursou faos a repeteur dezo ouh pen nao bloaz so. Composet evit gloar Doue a silvidigez an eneoù gat eur beleg ex-bénédictin. Landerne, IX blavez eus ar Républiq. [Instruction aisée et facile pour désabuser les gens simples et ignorants, trompés ces temps-ci en face de leur religion, par beaucoup de propos et discours faux qu'on leur répète depuis plus de neuf ans. Composée pour la gloire de Dieu et le salut des âmes par un prêtre ex-bénédictin].

61. LORiot, BOUESTARD ET GRANDPRÉ. — *Adresse des Commissaires de la Société populaire de Morlaix aux marins de l'escadre en rade de Brest. (7 octobre 1793). Morlaix, S. d. in-8°.*
62. MAREC (P.). — *Récit de ce qui s'est passé à Brest le 4 août 1789, à l'occasion de la prestation du serment national. Extrait des délibérations du Conseil général, du 6 août 1789. Brest, 1789, in-4°, 18 p. (Bibl. de Nantes, 49273 ; Bibl. de Brest, 2948).*
63. MAREC (P.) — *Mémoire des électeurs du district de Brest sur la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère. Brest 1790, in-8°, 20 p. (Bibl. de Nantes, 49276).*
64. MAREC (P.). — *Opinion de Pierre Marec, député du Finistère, sur l'appel au peuple du jugement du ci-devant roi. s. l. (Paris), in-8°, 15 p. (Bibl. de Nantes, 49282 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).*
65. MAREC (P.). — *Procès-verbal des Séances de l'Assemblée administrative du département du Finistère, tenue à Quimper le 1^{er} août 1798 et jours suivants. Quimper, 1790, in-4°, 34 p.*
66. MIORCEC DE Kerdanet. — *Vie politique de Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet, maire de Lesneven, détenu au château de Brest. Landerneau, an II, in-8°, 7 p. (Bibl. de Nantes, 49305 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).*
67. MORVAN (Ollivier). — *Observations du district de Quimper à l'Assemblée nationale sur l'établissement du chef-lieu. Quimper, 1790, in-8° (Bibl. de la Marine, Brest, 455).*
68. MORVAN (Ollivier). — *Adresse de Morvan à la Convention*

nationale, portant ses griefs contre le jugement du tribunal révolutionnaire de Brest, du 16 messidor an second et dénonciation contre les jurés à ce tribunal. Brest, an III, in-4°, 60 p. (Bibl. de Nantes, 49286 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).

69. NOUVEL, ex-juré. — *Les ex-jurés du tribunal révolutionnaire de Brest peuvent-ils être recherchés, poursuivis, accusés, à raison de leur ministère ?* S. l. [Brest], S. d. in-4°, 7 p. (Bibl. de Nantes, 49288).
70. OBET (Yves-Louis). — *Précis de la vie militaire et politique d'Yves-Louis Obet, capitaine de vaisseau.* [suspendu de ses fonctions depuis treize mois, sous prétexte de la nécessité de son témoignage dans l'affaire de Quiberon, intriguée par le tribunal révolutionnaire]. Brest, S. d. (an III), in-8°, 34 p.
71. PERRIN. — *Perrin aux vieux bonnets rouges du Finistère* [dénonciation de la conspiration fédéraliste des Administrateurs du Finistère]. Landerneau, S. d., in-4°, 21 p. (Bibl. de Nantes, 49282 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).
72. PONCET. — *Rapport fait par Edouard Poncet, de la société populaire et régénérée de Brest, au nom de son comité d'instruction publique, le 25 prairial l'an 2 de la République française, contenant les détails de la fête célébrée dans cette commune en l'honneur de l'Etre suprême, le 28 prairial* (Bibl. de Brest, 2948).
73. RABY. — *Thomas Raby aux vétérans de la Révolution.* Brest, S. d., in-8°, 14 p. (Bibl. de Nantes, 49286).
74. RIOU (Un citoyen de Morlaix). — *Observations sur le commerce de la ville et des environs de Morlaix, en Bretagne, en réponse aux questions faites par le comité de commerce.* Brest, S. d., in-4°, 14 p.
75. ROFFIN. — *Roffin à ses concitoyens. Dénonciation de la conduite atroce du tribunal révolutionnaire de Brest.* S. l. n. d. (Brest, an II), in-16. (Bibl. de Rennes, 45152).
76. ROPARTZ (S.). — *Les archives du château de Kerlouet. Extrait des mémoires d'un recteur breton, 1791.* [Il s'agit des mauvais traitements infligés à M^{me} de Roquefeuil,

- au manoir de Boisgarin, en Spézet, en 1790, d'après les mémoires du recteur Causer], dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, 1^{er} semestre, p. 493.
77. ROUJOUX (de). — *Opinion au Tribunal sur le projet de loi relatif à la procédure criminelle*. Paris, an IX, in-8°, 16 p.
78. SAINT-ANDRÉ (Jean-Bon). — *Collection des arrêtés pris par le républicain Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple à Brest, concernant la marine de la République française, depuis le 21 vendémiaire jusqu'au 21 floréal de l'an II*. Brest, an II, in-8°, 165 et 48 p. (Bibl. de Nantes, 49284 ; Bibl. du Port, Brest, 2436).
79. SAINT-ANDRÉ (Jean-Bon). — *Réponse à la dénonciation des citoyens de la commune de Brest, prairial an II*. in-8°, 31 p. La municipalité de Brest répliqua par “ *Quelques observations sur la réponse de Jean-Bon-Saint-André* ”. Landerneau, S. d., in-8°, 11 p.
80. SEVESTRE. — *Rapport fait par le citoyen Sevestre, l'un des représentants du peuple envoyés près l'armée des Côtes de Brest*. S. l. 1793, in-8°, 10 p.
81. TOULLEC. — *Précis de la conduite politique du citoyen Toullec aîné*. Landerneau, S. d., in-4°, 8 p. (Bibl. de Nantes, 49286).
82. TROUILLE. — *Mémoire de Jean-Nicolas Trouille, en réfutation des motifs de son arrestation depuis huit mois au fort de la loi, ci-devant château de Brest*. Brest, an II, in-4°, 14 p. (Bibl. de Nantes, 49286).

(A suivre).

D. BERNARD.

La Légende du Marquis de Guerrand

et la Famille Du Parc de Locmaria

Les chants populaires de Basse-Bretagne ne sont guère favorables aux nobles d'autrefois. Des soixante-dix-neuf gentilshommes mis en scène dans le recueil des *Gwerziou* et des *Soniou Breiz-Izel*, quarante-cinq au moins, soit près des deux tiers, y paraissent en posture désavantageuse ou ridicule. Quand ce ne sont point des meurtriers, des suborneurs, des spadassins, ce sont des larrons ou des dupes. Une douzaine tout au plus y tiennent un rôle honorable, justiciers, défenseurs du faible, âmes charitables et compatissantes. Parmi ces petits tyranneaux dont nos vieilles ballades bretonnes, dit Anatole Le Braz, ne prononcent le nom qu'avec terreur, contre lesquels on les sent animées d'une haine sourde et profonde, les marquis de Coatredrez et du Cludon, les seigneurs de Goashamon, de La Villeneuve, du Rechou, de Kersauzon, de Locdu, de Villaudry, de Boisriou, de Runangoff et bien d'autres, il en est un surtout qui demeure, dans la mémoire des habitants de l'ouest du Tréguier, comme le prototype du « grand seigneur méchant homme ». C'est le marquis de Guerrand : « *markiz Gwerrand* », « *markiz brunn* », « *markiz Locmaria* ».

Le personnage flétri sous cette triple appellation fut, d'après la légende, une sorte de don Juan impérieux, débauché, sanguinaire, faisant l'amour l'épée au poing et la menace à la bouche. Sa rencontre était redoutée à l'égal de celle d'une bête fauve dont il avait le poil roux, l'extérieur sauvage et brutal. Il habitait, entre Morlaix et Lannion, au riant terroir plan-

tureux de Plouégat (1), l'imposant château de Guerrand, qu'enveloppaient de belles futaies et que cernait un mur d'enclos de près de deux lieues de tour. Sa résidence était somptueuse : on y admirait deux salles, l'une toute argentée, « de la couleur du soleil », l'autre toute dorée « de la couleur de la lune ». Mais les attrait de cette riche demeure ne l'y retenaient point. Il préférait rôder au dehors, battre le pays, le consterner par ses violences, ses facéties cruelles, l'assouvissement de ses passions déchaînées, vérifiant une fois de plus l'ancien proverbe :

*Grand seigneur et grand chemin
Sont de forts mauvais voisins*

Quand il sortait, sa mère courait mettre en branle la cloche du château. A ce signal d'alarme, les jeunes paysannes abandonnaient les champs pour s'enfermer au logis, les marchands rentraient leurs évantaires, les voyageurs hâtaient le pas de leurs montures, les laboureurs se glissaient furtifs à l'abri des haies ; les mendiants eux-mêmes, aux trousses desquels le marquis eût vite fait de lancer ses chiens, s'éclipsaient vers Lanmeur ou Plouigneau aussi vite que le permettaient leurs jambes perclues. C'était une angoisse, une frayeur universelles.

Guillaume Lejean a narré, en 1846, dans sa *Notice sur Plouégat-Guerrand* (2), quelques-uns des tristes exploits

(1) Plouégat-Guerrand, anciennement paroisse de l'évêché de Tréguier et de la sénéchaussée de Lanmeur, aujourd'hui commune du canton de Lanmeur (Finistère). Jusqu'au ^{xvii}^e siècle, elle s'appelait Plouégat-Goallon ou Kergoallon, du nom de son principal fief, possédé dans le principe par une famille Goallon. Après l'érection de la terre de Guerrand en marquisat (1637), ce dernier nom prévalut sur l'ancien. Il apparaît pour la première fois dans les registres paroissiaux en 1648. Sous la Révolution, la commune s'appela pendant quelques années Plouégat-Vallon.

(2) Insérée dans le journal hebdomadaire *l'Echo de Morlaix*. On sait que le célèbre voyageur et explorateur de l'Abyssinie, né en 1826 à

attribués au fameux marquis. Celui qui retentit le plus fort dans l'âme populaire fut le meurtre d'un jeune clerc, accompli lâchement, au cours d'une fête d'Aire-Neuve donnée au manoir de Kerhallon. Le clerc était fiancé à une belle fille de la paroisse, que le marquis convoitait de longtemps comme une proie difficile et tentante. Aussi jalousait-il féroce-ment son humble rival et ne recherchait-il qu'un prétexte pour s'en débarrasser. L'occasion lui parut propice. Il se prit de querelle avec le clerc, le provoqua, l'accula à la défensive et, sans vergogne de heurter sa fine épée de gentilhomme au pen-baz d'un fils de paysan, il le perça par trahison d'un coup mortel.

Ce forfait souleva une vague d'indignation telle que le meurtrier crut prudent de quitter la Bretagne afin de se soustraire aux poursuites judiciaires entamées contre lui. Quand il reparut à Guerrand, vingt ans plus tard, les dures expériences de la vie l'avaient assagi et transformé. Il se racheta d'avoir été l'épouvante et le scandale du canton en en devenant l'édification et l'exemple. Son château fut désormais une sorte d'hôpital, de rendez-vous des gueux, qui s'enhardirent vite à en franchir le portail, assurés d'avance du plus charitable accueil (1). Après les avoir nourris, réconfortés, soignés, le marquis se retirait dans son oratoire. Là, sans témoins, il priait avec larmes jusqu'à une heure avancée. Lorsqu'un passant attardé s'étonnait d'y voir briller encore de la lumière, on lui répondait : « C'est le marquis de Guerrand qui veille : il supplie Dieu à genoux de lui pardonner sa jeunesse ».

Traondour en Plouégat-Guerrand, fut jusqu'en 1847 secrétaire de la sous-préfecture de Morlaix et publia dans des revues et des journaux locaux diverses études historiques, qui n'ont jamais été réunies en volume.

(1) En 1693, écuyer Olivier-François de La Bouessière, fondé de pouvoirs du marquis de Locmaria, déclare qu'au château de Guerrand « on donne la charité aux pauvres toutes les semaines passé Pâques, et qu'il monte à plus de six quartiers d'orge par semaine pour les dits pauvres ». (Archives du presbytère de Plouégat).

La mort du grand seigneur repentant fut celle d'un juste. Avant d'expirer, il dicta un interminable testament où il s'efforçait d'indemniser ses victimes, où il faisait de multiples aumônes et legs pieux à toutes les églises et chapelles des alentours, où il fondait, pour ses chers pauvres, un hôpital au bourg de Plouégat. Mais cette longue expiation, ce dévouement aux miséreux, ces libéralités posthumes, ne suffirent point, dit-on, à satisfaire si tôt la justice divine. Bien des années après, les laboureurs qui regagnaient de nuit leurs chaumières en longeant le sombre étang de Goasquéden, endormi au fond d'un ravin sinistre, rencontraient souvent, errant dans les ténèbres, un cavalier silencieux, monté sur un cheval noir. Alors tout frissonnants, ils hâtaient leur marche et murmuraient à voix basse, tête nue, une oraison pour le repos de l'âme en peine du marquis de Guerrand.

Ainsi peut-on résumer brièvement le cycle des légendes qui se sont formées autour de ce nom redoutable. Il n'a pas été recueilli moins d'une vingtaine de chansons populaires — dont plusieurs, il est vrai, ne diffèrent entre elles que par des détails — sur le thème de l'immoralité, des crimes et de l'expiation du trop célèbre « *markiz brunn* ». Ces complaintes bretonnes se divisent en trois catégories. Les premières contiennent le récit, plus ou moins dramatisé, de la fatale Aire-Neuve du manoir de Kerhallon, qui coûta la vie au clerc (1).

(1) H. de La Villemarqué, *Markiz Gwerrand*, dans le *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 71-83, et éd. suiv. — G. Lejean, *Le marquis de Guérand. Notice sur Plouégat-Gwerrand*, dans l'*Echo de Morlaix*, 1846 (trad. seule). — G. Milin, *Kloarek Lambaul*, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, IV, 1865, p. 98-104. — F. Luzel, *Kloarek Lambaul*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, 1874, p. 472-477 ; *Kloarek Lambol*, seconde version, *ibid.*, p. 478-483. — F. Luzel, *Kloarek Ann Amour*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, p. 466-471. — H. Guillerm, *Guerz ar c'hloarek yaouank*, dans *Recueil de chants populaires bretons...*, 1905, p. 177-184. — Guillerm et Herrieu, *Annaïk Calvé*, dans *Recueil de mélodies bretonnes*. Quimper, David, s. d., p. 15 et 16. — *Guerz*

Les deuxièmes ont trait au repentir de son assassin, ou plutôt au testament réparateur que celui-ci ordonna, avant de paraître devant Dieu (1). Les dernières enfin font allusion, soit aux moyens de séduction employés par l'opulent seigneur pour faire, parmi les filles jolies et pauvres du voisinage, de faciles conquêtes ; soit aux divertissements et aux fêtes qu'il offrait à ses pairs dans les vastes salles du château (2).

Cloarec bihan Paul, dans les manuscrits Lédan, t. viii, p. 123 (Biblioth. de Morlaix).

M. Th. Guyomard, de Morlaix, me communique obligeamment une autre version manuscrite, recueillie par M. Abgrall, de Botmeur, des lèvres de Marie-Louise Bellec, âgée de 96 ans, sous le titre de *Fiek Kalvez*, Fiacre Calvez, l'un des noms que les ballades donnent à l'héroïne du drame (on trouve aussi Anne Calvez, Fiacre Folgalvez, etc. Une Anne Calvez, veuve avec 3 enfants, habitait en 1693 à Traonvoas, en Plouégat). Cette version a beaucoup de rapports avec celle du *Barzaz-Breiz* ; quant au clerc, les chants l'appellent soit *Kloarek Lambaul* (*bihan Paul* en est une déformation), soit *Kloarek An Amour* ou *Lammour*. Il n'y avait pas de familles portant ces noms à Plouégat-Guerrand ni à Garlan. Mais il existait des *Lamour* à Lanmeur au xvii^e siècle.

(1) E. Souvestre, *Guerz du marquis de Guérand* (trad. seule d'une version incomplète), dans *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, p. 16. — G. Milin, *Maro markiz Gwerrand*, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, iv. 1865, p. 105-110. — F. Luzel, *Markizes Guerrand*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. ii, 1874, p. 484-489. — Henri de Kérbeuzec, (abbé Duine), *La fin du marquis de Guérand*, dans *Cojou-Breiz*, 1^{re} série (Plougasnou), 1896, p. 32-46 (trad. seule). — A. Le Bras, *Testament ar Markiz*, dans *Les Saints Bretons d'après la tradition populaire* (*Annales de Bretagne*, t. xiii, 1897-1898, p. 100-110).

(2) F. Luzel et A. Le Braz, *Bal*, dans *Soniou Breiz-Izel*, 1890, t. i, p. 30-31. — Ibid., *Fantik Bourdel*, dans *Soniou...*, t. i, p. 176-179. — *Canaouen goz*, dans les manuscrits Lédan, t. ii, p. 99 (Biblioth. de Morlaix). C'est un dialogue entre le marquis de Locmaria et une bergère, qu'il s'efforce en vain de séduire en lui offrant des coiffes en toile de Maubeuge ? (*coëffou lien Monbleu*). — Voir aussi dans Elvire de Cerny, *Contes et légendes de Bretagne*, 1893, p. 40-41, l'histoire intitulée *Ronan Quesmeur*, qui contient un aperçu des traditions populaires relatives au marquis. Anatole Le Braz s'est servi des mêmes traditions pour sa nouvelle *Le Bâtard du Roi* dans les *Vieilles histoires du pays*

Auquel des possesseurs de ce domaine, dont nous avons la liste depuis le xiv^e siècle, faut-il identifier le malfaisant héros des traditions trégorroises ? Inutile de remonter au-delà de l'époque de Louis XIII, en raison de certains traits qui ne peuvent convenir à une époque antérieure. Emile Souvestre qui, le premier, en 1836, a publié une traduction incomplète du *Testament ar markiz*, ne précise point de quel personnage il s'agit ; mais La Villemarqué, dans son *Barzaz-Breiz* paru en 1839, n'hésite pas à accuser Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, fils aîné de Vincent (1) du Parc, créé marquis de Locmaria et de Guerrand en 1637 pour ses services militaires, et de Claude de Névet ; et il cite au sujet de ce jeune et brillant gentilhomme l'opinion enthousiaste de M^{me} de Sévigné, qui le vit et l'admira fort, aux Etats de Vitré, en 1671. Quant à Guillaume Lejean, sa *Notice sur Plouégat-Guerrand* désigne Charles-Marie-Gabriel du Parc, marquis de Locmaria, et fait de lui le fils de Louis-François, alors qu'il n'était que son arrière-neveu, dernier rejeton d'une branche cadette sortie du tronc principal dès la fin du xvi^e siècle (2). Cette opinion erronée a été adoptée par Luzel, mais ne semble pas défendable.

breton, 1897, p. 78-83, et Charles Le Goffic, pour sa nouvelle *Le Marquis Rouge*, dans *Passions celtiques*, 1908.

V. aussi A. Le Braz, *Le Cloarec breton d'après la poésie populaire*, *Bullet. de la Soc. Arch. du Finistère*, xvi, 1889, 40-42.

(1) La Villemarqué lui donne à tort le prénom de Jean.

(2) La famille du Parc, originaire de la terre de ce nom, paroisse de St Jacut du Méné, évêché de Saint-Brieuc, est une des plus anciennes lignées chevaleresques du pays. Ses traditions, appuyées sur certains titres de l'abbaye de Boquen, la font sortir de la première maison de Penthievre, et son premier auteur connu serait Eudes, dit Gargaion, né vers 1160-1170, dont le fils Guillaume, chevalier, né vers 1200, prit ou reçut le surnom de du Parc. La branche aînée s'est fondue vers 1480 dans Beaumanoir du Besso. La branche de la Roche-Jagu a produit un champion du combat des Trente, compagnon de Duguesclin, et gouver-

En recherchant, à mon tour, la solution de ce petit problème, j'ai été amené, par l'examen attentif de diverses données éparses dans le texte des chansons populaires, ou fournies par des pièces d'archives, à une conclusion différente de celle des autres ci-dessus. Je suis d'avis que le terrible *Markiz-Guerrand* n'était, ni Charles-Marie-Gabriel du Parc, ni même Louis-François du Parc, mais le père de celui-ci, Vincent du Parc. Avant d'exposer les raisons qui m'inclinent à cette créance, j'indiquerai d'abord pour quels motifs j'estime devoir décharger l'arrière-neveu et le fils de Vincent des accusations que Lejean et La Villemarqué ont portées contre eux.



Charles-Marie-Gabriel du Parc s'exclut par le simple exposé des faits. Né à Rennes en 1736, fils unique de Joseph-Gabriel du Parc, comte de Lézerdault et seigneur de Keranroux (1)

neur de Quimper. Vers 1490, une alliance de la branche du Parc en Le Gouray, devenue l'aînée, avec les Coëtgoureden, lui apporta la terre de Locmaria en Ploumagoar près Guingamp. En 1548, une autre alliance avec les Boiséon lui transmit la terre et le château de Guerrand, dont Fontenelle s'empara en 1593. Au siècle suivant, Vincent du Parc, premier marquis de Guerrand, recueillit le riche patrimoine de sa mère Françoise de Coëtredrez et devint l'un des plus puissants gentilshommes de Basse-Bretagne. Après l'extinction de la branche aînée en 1745, et celle de son héritière, la branche de Keranroux, en 1769, leur immense fortune fut partagée entre les familles de Cleuz du Gage, Quemper de Lanascol, Caradeuc de LaChalotais, Rogon de Carcaradec, Le Cardinal de Kernier et du Breil de Rays.

(1) Cette branche était issue de François du Parc, seigneur de Lezversault, fils puîné de François du Parc, seigneur de Locmaria et de Guernaon, et de Claudine de Boiséon, dame de Guerrand, qui épousa vers 1595 Françoise de La Forest, fille héritière de Charles de la Forest, seigneur de Keranroux, Coatgrall, Guicquelleau, et de Françoise de Kerc'hoent, dame du Herlan. Le domaine de Keranroux, l'un des plus

(en Ploujean, près Morlaix) et de sa seconde femme Marie-Anne-Gabrielle de Cleuz du Gage, il était encore jeune enfant et déjà orphelin lorsque la mort sans alliances et le testament, l'instituant légataire universel de son cousin au 6^e degré Jean-Marie-François du Parc, marquis de Locmaria et de Guerrand, décédé sans alliance, à Paris, le 2 octobre 1745, lui apportèrent le magnifique héritage de la branche aînée de sa famille. Devenu majeur, il n'habita guère ses domaines de Bretagne, mena à Versailles et dans la capitale la vie dissipée et galante où se complaisaient alors tant de riches gentils-hommes, et ne revint au château de Guerrand que pour y mourir prématurément, à 34 ans, le 29 décembre 1769, ne laissant point de postérité de son mariage avec Marie-Louise de Ploësquellec, qu'il avait épousée en 1759.

Pour Louis-François du Parc, qui vivait au siècle précédent, la question est plus complexe. Né au château de Guerrand le 25 août 1647, de Vincent du Parc, marquis de Locmaria, et de Claude de Névet, sa femme, il fut envoyé de bonne heure à l'Académie, à Paris, dont il sortait lorsque M^{me} de Sévigné le vit aux fêtes de Rennes et de Vitré en 1671, l'admira dansant avec M. de Coëtlogon et deux demoiselles bretonnes « des passe-pieds merveilleux et des menuets d'un air que les courtisans n'ont pas, à beaucoup près », et le dépeignit à M^{me} de Grignan en termes si flatteurs : « Je voudrais que vous eussiez vu l'air de M. de Locmaria et de quelle manière il ôte et remet son chapeau. Quelle légèreté ! quelle justesse ! Il peut défier tous les courtisans et les confondre,

beaux de la région de Morlaix, appartient aujourd'hui au comte de Gouyon de Beaufort, descendant des du Parc de Keranroux par les Nompère de Champagny, de la Fruglaye, Caradeuc de La Chalotais et Penmarc'h de Kerenroy. Dans le grand salon du château, des peintures sur canevas du XVIII^e siècle, imitant des tapisseries, représentent Charles-Marie-Gabriel du Parc se livrant aux plaisirs de la chasse au chevreuil et au sanglier.

sur ma parole. Il a soixante mille livres de rentes et sort de l'Académie, Il ressemble à tout ce qu'il y a de joli et voudrait bien vous épouser ».

Trois ans plus tard, le fringant marquis était colonel du régiment de Joyeuse. Il fut fait brigadier et inspecteur général de cavalerie en 1688, combattit à Fleurus en 1690, devint maréchal de camp en 1693, servit sur la Moselle, au Luxembourg, en Allemagne, fut créé en 1702 lieutenant-général, capitaine-général du ban et arrière-ban de l'évêché de Tréguier, et commandant dans les Trois-Évêchés de Basse-Bretagne (1). Louis XIV le récompensa de la part glorieuse qu'il avait prise à la victoire de Spire (1703) en le désignant pour être nommé maréchal de France et en lui attribuant des drapeaux, des timbales, quatre canons et trois couleuvrines enlevés aux Impériaux. Cette artillerie demeura jusqu'à la Révolution dressée en trophée sur la terrasse de Guerrand (2). Ayant quitté le service en 1704, le vieux soldat se maria sur le tard en épousant à Rennes, en 1707, Marie-Renée-Angélique de Laran de Kercadio, fille du comte de Rochefort,

(1) Je dois la communication des états de service du marquis de Locmaria, que je résume brièvement ici, à notre aimable confrère le vicomte Gustave du Parc, de Bruxelles. Bien que la dernière branche des du Parc, celle de Rosampoul et de Keramelin, à laquelle il appartient, ait quitté la Basse-Bretagne depuis le temps de l'émigration et se soit aujourd'hui dispersée jusqu'en Amérique, ses représentants n'en sont pas moins justement fiers de leur origine, et ils viennent, il y a deux ans, de relever légalement le nom illustre de Locmaria. Le vicomte du Parc, admirablement documenté sur le passé de sa maison, dont il a complété et rectifié la généalogie, a bien voulu me fournir de très utiles indications, et ce m'est un agréable devoir de lui exprimer ici ma respectueuse reconnaissance. L'étude raisonnée des textes et des documents qu'il possède lui a également imposé la conviction que Louis-François du Parc ne peut être le féroce *markiz-brunn* de la légende.

(2) Les canons de Guerrand furent empruntés en 1791 par la municipalité de Morlaix pour le service de la garde nationale. Sous la Restauration, on en retrouva deux, et on les rendit à la famille Quemper de Lanascot, qui les conserve encore au château de Langourla.

président à mortier au Parlement de Bretagne, et de dame Madeleine Courtin (contrat du 12 février 1707). Elle lui donna un fils, Jean-Marie-François, né en 1708. S'étant rendu aux eaux de Bourbonne, diocèse de Langres, pour tâcher de rétablir sa santé ébranlée par les fatigues de ses nombreuses campagnes, le marquis de Locmaria y mourut le 10 septembre 1709 et fut enterré dans l'église paroissiale de cette localité. Son cœur seul, enfermé dans une urne de plomb, fut ramené en Bretagne par ses domestiques, et déposé le 3 novembre en grande cérémonie dans l'église de Plouégat-Guerrand « en lieu de suretté soubz un drap mortuaire jusqu'à ce que le *mosolée* qu'on doit lui faire ne soit achevé » (1).

Est-il possible de retrouver, dans ce séduisant jeune homme à « l'air charmant », formé dès l'adolescence aux façons les plus raffinées de la cour, dans ce vaillant officier-général que les nécessités de la guerre et de ses affaires (2)

(1) Ce tombeau est décrit dans une enquête de 1710 relative aux droits et prééminences des marquis de Locmaria. C'était « un mausolée à une lizière de marbre, sur le piédestal duquel était représenté en relief le seigneur marquis de Locmaria, lieutenant-général, décédé le 10 septembre 1709, suivant les inscriptions portées sur deux plaques de marbre. Ces plaques, placées aux deux extrémités, étaient soutenues par deux piédestaux et accompagnées de deux statues de tuffeau, avec des bustes représentant, l'un messire Vincent du Parc, décédé le 16 juillet 1669, l'autre messire Joseph-Gabriel du Parc, comte de Locmaria, décédé le 15 septembre 1712 » le tout sur « un enfeu ou caveau voûté de taille ». (A. K. *Prééminences et droits honorifiques de la famille du Parc de Locmaria en Basse-Bretagne*, dans la *Revue Historique de l'Ouest*, xv, 1899, p. 248). Cette monumentale sépulture s'élevait au fond de la chapelle de Saint-Yves, formant l'aile droite du chœur de l'église de Plouégat. Démontée ou détruite sous la Révolution, on n'en trouve plus aujourd'hui le moindre vestige, bien que la chapelle qui la contenait existe encore. Peut-être a-t-on simplement enfoui les statues et les bustes dans le caveau seigneurial. Il serait bien à souhaiter que l'on y fît des fouilles.

(2) Le marquis de Locmaria avait eu à soutenir un long et coûteux

tinrent presque toujours éloigné de la Basse-Bretagne, le farouche et brutal *markiz brunn*, la bête sauvage des légendes, toujours prêt à se colleter avec les paysans et à faire leurs femmes ou leurs filles « marquises par force » ? D'ailleurs, les *gwerzes* composées sur le trépas et le testament si curieux du marquis, ce testament dont l'abbé Duine a pu dire qu'il aurait besoin d'être accompagné d'une carte de géographie, précisent toutes qu'il est mort au château de Guerrand, peu de temps après avoir revu sa femme, qu'il avait fait mander à Guingamp. Il ne peut donc s'agir de Louis-François, décédé, comme nous l'avons vu, à Bourbonne. J'ajouterai que M. l'abbé Plougoulm (1) et moi avons dépouillé soigneusement les registres paroissiaux de Plouégat-Guerrand et des communes avoisinantes qui existent presque partout dans cette région, pour la période postérieure à 1660, sans y avoir relevé aucune trace des prétendus actes de violence reprochés au marquis.

Aucun acte de décès qui puisse se rapporter au drame de l'Aire-Neuve de Kerhallon. Fort peu de naissances illégitimes, et les pères la plupart du temps nommés en toutes lettres, sans que jamais parmi eux figure aucun membre de la famille du Parc. Absolvons donc et réhabilitons la mémoire du lieutenant-général, en corrigeant la page mal inspirée du *Barzaz-Breiz*, où La Villemarqué jette à l'étourdie la suspi-

procès contre le marquis de Goezbriand qui lui disputait l'héritage de la famille de Kerguézay. Il finit par obtenir gain de cause, et, dans sa joie, il offrit à Notre-Dame de Paris un tableau votif. D'après la *Description historique des curiosités de la ville de Paris*, p. 116, ce tableau représentait, dans une bordure cintrée et dorée, « le Parlement assemblé pour juger un procès de conséquence, au-dessus duquel est une gloire céleste où Saint-Yves paraît intercéder le Seigneur pour l'heureuse issue de cette affaire. Ce tableau est un vœu de M. le marquis de Locmaria, d'une ancienne famille de Bretagne, mort lieutenant-général des armées du Roi ».

(1) Ancien recteur de Plouégat-Guerrand. Actuellement recteur de Tréboul, canton de Douarnenez (Finistère).

cion et le blâme sur une belle figure de gentilhomme breton, dont La Chesnaye des Bois a écrit qu'il était « connu pour avoir toujours été honorable dans sa dépense, pour son assiduité et son application au service, pour son désintéressement et enfin pour la valeur et prudence qu'il a fait paraître dans toutes les occasions de guerre où il s'est montré » (1).

Vincent du Parc, père de Louis-François, était fils lui-même de Louis du Parc, lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc de Retz, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, gouverneur de Guingamp, époux en 1606 de Françoise de Coëtredrez (2). Avec ce Vincent, nous atteignons la première moitié du grand siècle, c'est-à-dire une époque où les mœurs se ressentaient encore des passions effrénées, de la barbarie et du mépris de la vie humaine engendrés par les affreuses

(1) Le vicomte G. du Parc possède à son château d'Herzèle (Flandre Orientale) un grand tableau dont il a bien voulu m'adresser une photographie, et qui représente le marquis de Locmaria à la bataille de Spire, en uniforme de lieutenant-général, montant un cheval cabré. Il est coiffé d'un tricorne galonné d'or, et les boucles d'une épaisse perruque encadrent son visage aux larges traits réguliers, à l'expression énergique et fière. Au second plan se déploient les lignes de la cavalerie et de l'infanterie françaises ; sur l'autre rive du Rhin, la ville de Spire élève les nombreux clochers de ses églises et de ses monastères.

Pendant la guerre de 1914-1918, qui a coûté au vicomte du Parc son fils aîné, le vicomte Raphaël du Parc, lieutenant d'infanterie dans l'armée belge, tombé glorieusement à 22 ans devant Dixmude le 4 mars 1918, le château d'Herzèle a été souvent occupé par des états-majors allemands, et son propriétaire éprouvait un patriotique orgueil à montrer aux officiers ennemis le portrait du marquis de Locmaria, en leur apprenant qu'il avait jadis combattu et vaincu leurs ancêtres. Par suite de ce respect inné de la hiérarchie si vif chez les Allemands, il n'était pas rare qu'un officier passant devant l'effigie du lieutenant-général lui fît le salut militaire.

(2) M. Bourde de La Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, me signale obligeamment un arrêt du Parlement de Bretagne du 31 mars 1622, interdisant au sieur de Locmaria de continuer les fortifications commencées à sa maison, située à une demi-lieue de la mer. S'agit-il de Guerrand ou de Coëtredrez ?

calamités de la Ligue. C'est l'époque des duels sans merci qui décimaient la noblesse, des rapt, des attentats, des haines exaspérées qui exigeaient du sang. Plusieurs chansons bretonnes datent de ce temps et nous ont conservé de tragiques et saisissantes histoires. Elles nous montrent le seigneur de Kervégant tuant traîtreusement son ami Adrien de Lezormel, seigneur des Tourelles, sur la Lieue de Grève, en 1624 (1) ; le seigneur de Coëtloury assassinant le seigneur de Porzlan au pardon de Saint-Gildas en Tonquédec (2) ; le marquis de Coëtredrez ravissant les jeunes filles sur le chemin du Guéodet (3) ; le seigneur de Guémadeuc tranchant, aux États de Rennes, en 1616, une querelle de préséance en frappant à mort son compétiteur, le baron de Névet (4) ; ou bien le comte des Chapelles, François de Rosmadec, exécuté à Paris en 1627 pour avoir secondé son cousin Montmorency-Bouteville dans le célèbre combat singulier de la Place Royale (5). C'est l'époque où Jean de Lannion, seigneur des Aubrays, le *Lézobré* légendaire, triomphait de ses ennemis et du « Maure du Roi », en d'épiques rencontres (6), tandis que survivait encore le souvenir des rapt et des massacres de La Fontenelle (7), des atrocités de la Charlézenn (8), des frères Rannou (9), du seigneur de Villaudrain (10).

Vincent du Parc avait, du reste, dans sa plus proche ascen-

(1) Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, p. 189-201.

(2) *Ibid*, t. II, p. 203-217.

(3) *Ibid*, t. I, p. 337-349.

(4) *Ibid*, t. I, p. 367-381.

(5) *Ibid*, t. I, p. 457-463.

(6) *Ibid*, t. I, p. 291-396 et t. II, p. 564-581.

(7) *Ibid*, t. II, p. 55-73.

(8) *Ibid*, t. II, p. 74-87.

(9) *Ibid*, t. II, p. 88-93.

(10) *Ibid*, t. II, p. 465-475.

dance, de qui tenir. Son père, Louis du Parc, avait tué en duel ou autrement, son propre beau-frère Yves de Coëtredrez, ce qui débarrassa, il est vrai, la région d'un vrai sacripant, accusé de plusieurs crimes capitaux, et assura, d'autre part, à la sœur du défunt, Françoise de Coëtredrez, femme de Louis du Parc, un superbe héritage. Vincent dut naître vers 1607 ; âgé d'à peine vingt ans, il était déjà orphelin de père et de mère, ce qui lui permettait de se livrer sans retenue à toute la fougue de sa nature emportée, aux désordres et aux attentats flétris par les chants populaires. Mais cette orageuse période de sa vie fut sans doute assez courte. Il se rendit à Paris, obtint la faveur du cardinal duc de Richelieu, qui le nomma enseigne, puis capitaine de sa compagnie de gens d'armes. En cette qualité, il prit part au siège de La Rochelle, combattit en Lorraine, en Alsace, à Trèves, à Mayence, à Corbie et s'y distingua par son courage. En 1637, Louis XIII reconnut « les grands et recommandables services que nostre cher et bien aimé Vincent du Parc, chevalier, seigneur de Locmaria nous a rendus, dit-il, en plusieurs occasions importantes au bien de nostre service, maintien et accroissement de nostre État » par l'érection au titre de marquisat de la terre de Guerrand, à laquelle furent annexées les châtelainies du Portzmeur (en Plouégat-Guerrand), du Ponthou (paroisse du même nom), de Lesquern (en Lanmeur), de Penenez (en Locquirec), de Coatsaoff (en Plouigneau), et de Guernaon (en Lohuec), avec institution de quatre foires par an et d'un marché chaque jeudi au bourg de Plouégat. Une copie ancienne de ces lettres d'érection existe aux archives du château de Lesquiffiou.

Le nouveau marquis épousa vers 1645 Claude de Névet, dame du Plessis-Gaultron en Sévignac, fille de Jacques, baron de Névet, et de Françoise de Tréal, et veuve de Gabriel de Goulaine, baron du Faouët. Il devint maréchal de camp, était gouverneur de Concarneau en 1643, et présida la noblesse aux

États de Bretagne de 1653. Il semble avoir, dès lors, quitté la carrière des armes. Il passa ses dernières années au château de Guerrand, qu'il fit restaurer ou rebâtir luxueusement au goût du jour, et qu'il entourra d'un parc muré de 125 hectares. On le voit offrant en 1654 des orgues à l'église de Plestin, paroisse limitrophe de Plouégat. Il mourut à Guerrand le 16 juillet 1669, à l'âge de 60 ans, en ordonnant par son testament, en date du même jour, qu'une rente de 700 livres fût affectée à l'établissement et à l'entretien, au bourg de Plouégat, d'un hôpital pour dix ou douze pauvres, avec une gouvernante et un chapelain.

Or, cette fondation charitable se trouve très explicitement spécifiée et détaillée dans la *gwerze* de *Testament ar Markiz*, ce qui suffit, à mon sens, pour établir l'identité incontestable du défunt. Voici la traduction des strophes qui intéressent notre sujet : « Avec le reste de l'argent. — Un hôpital sera construit à Guerrand. — Pour loger douze pauvres. — Dès aujourd'hui jusqu'à toujours. — On leur donnera de la bouillie à midi. — De la viande et de la soupe deux fois par jour. — Du pain de seigle sera bon pour eux. — Ils auront quatre vaches à lait dans leur maison. — Et un prêtre pour les instruire ». Cet hôpital dresse encore sur la place de Plouégat ses hautes toitures en croupe et sa façade de granit décorée d'une statue de la Sainte Vierge. Il fonctionnait en 1673, et hébergea douze pauvres jusqu'à la Révolution, qui le ferma et le vendit (1). Une maison plus basse qui y attient, est l'ancien auditoire de la juridiction du marquisat de Guerrand. Un forgeron l'occupe aujourd'hui.

Diverses autres circonstances relatées dans le chant ne

(1) Son dernier aumônier fut l'abbé Le Guern, qui émigra. Un arrêté du département, en date du 2 messidor an II, ordonne la translation à l'hospice de Morlaix des 17 pauvres de l'hôpital de Plouégat, en allouant pour leur nourriture une somme annuelle de 1700 francs à prendre sur les revenus de l'ancienne seigneurie du Guerrand (G. Lejean, *loc. cit.*).

peuvent non plus s'appliquer qu'à Vincent du Parc. En premier lieu, son décès survenu à Guerrand, alors que Louis-François est mort loin de Bretagne. Puis, le fait que sa femme vivait séparée de lui, à Guingamp ou au château voisin de Locmaria, ce qui décèle une mésintelligence ayant peut-être ses causes dans certaines rechutes passagères du marquis. Enfin, cette kyrielle de legs aux paroisses et aux sanctuaires de la région, tandis que les testaments de Louis-François, en date du 1^{er} août 1706 et du 10 mai 1709, se bornent à fonder une messe quotidienne à perpétuité dans la chapelle du château.

Ma démonstration eût encore été plus convaincante s'il m'avait été donné de mettre la main sur quelque document définitif. Par malheur, des archives criminelles de la juridiction de Morlaix-Lanmeur, il ne subsiste que de rares débris remontant à peine au milieu du XVIII^e siècle, et dans les registres paroissiaux de Plouégat, Lanmeur, Guimaëc, Locquirec, Plougasnou, Garlan, que j'ai dépouillés, je n'ai pu découvrir, je le répète, aucune des traces qu'auraient dû y laisser le dévergondage proverbial et l'humeur belliqueuse du dangereux marquis (1). On peut donc croire que celui-ci exagérerait singulièrement, en Trégorrois hâbleur, lorsqu'il déclarait, tel ce comte de Toulouse faisant parade de ses « mille et trois » maîtresses :

(1) Voici le seul acte de décès des registres de Plouégat qui puisse laisser supposer un crime. Encore ne s'agit-il probablement que d'un accident de charroi ou de battage : « 3 août 1668, — Philippon Le Bail mourut de mort violente et presque subite, et fut enterré en l'église paroissiale, en témoignage de quoi j'ai signé : Rebours, prêtre, J. Le Goff, prêtre et recteur ». La famille Le Bail, lignée paysanne importante et aisée, habitait les lieux nobles du Dannot et de Kersalaün. Son nom ne rappelle en rien celui du clerc *Lammour* ou *Lambol* de la complainte. Je ne cite que pour mémoire le décès au château de Guerrand, en 1703, d'Yves Le Citoller, « mort d'une blessure reçue par quelque malfacteur en la paroisse de Plouégat-Moisan ».

*Etre Montroulez ha Gwerrand,
M'euz ugent markizes ha kant.*

*Tre Montroulez ha Pont-Meno
Em'euz kement all tro war dro.*

*Reit kant scoet da bep-hini 'n hé,
Evit sevel ho bugale.*

*Evit sevel ho bugale,
Pe ne gwir int d'in coulscoude.*

*(Entre Morlaix et Guerrand j'ai cent-vingt « marquises ». —
Entre Morlaix et Pont-Menou (1) j'en ai autant ou environ. —
Donnez cent écus à chacune d'elles pour élever leurs enfants. —
Pour élever leurs enfants, puisque cependant ils sont de moi).*

Quelques personnes ont songé aussi à incriminer Joseph-Gabriel du Parc, comte de Locmaria, frère cadet du lieutenant-général, né à Guerrand le 25 août 1648, mort au même lieu le 15 septembre 1712, sans avoir été marié. Mais son nom ne se rencontre pas fréquemment sur les registres. Il était en 1698 officier de vénerie, exactement « lieutenant des toiles », de Monsieur. Il paraît s'être adonné à la dévotion. Il fit le voyage de Rome et en rapporta des reliques dont il fit don à sa paroisse. On a même la transcription, faite de sa propre main à Paris le 7 janvier 1694, signée : *Joseph-Gabriel du Parc, comte de Locmaria*, et scellée de son cachet en cire rouge, blasonné *de trois jumelles*, de l'authentique de ces reliques, qu'il reçut des mains de Philippe-Thomas Honnardus, du titre de Sainte Marie sur la Minerve, cardinal prêtre de Morfoleia, le 29 mai 1692. Suit l'authentique de l'archevêché de Paris, donné le 27 novembre 1693 par François, évêque de Bethléem, lequel déclare qu'après avoir fait ouverture de « la bouette

(1) Gros village entre Lanmeur et Plestin, autrefois célèbre par ses foires, et situé au nord de la commune de Plouégat.

venue de Rome » et en avoir vérifié le contenu, il a placé les reliques dans neuf reliquaires de bois doré, à l'exception de celles de Saint Alban, qui ont été données à la paroisse de Saint Sulpice (1). Il ne semble vraiment pas qu'on puisse retrouver en ce pacifique et pieux gentilhomme à l'existence effacée l'assassin du clerc.

Pour épuiser jusqu'au bout la série de conjectures, reste à parler de Jean-Marie-François du Parc, fils unique de Messire Louis-François du Parc, marquis de Locmaria et de Guerrand, lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Marie-Renée-Angélique de Larlan de Kercadio de Rochefort, né le 7 juin 1708 à Guerrand et baptisé le 7 septembre suivant dans l'église de Plouégat. Ses parrain et marraine furent deux pauvres de l'hôpital, Noël Le Caer et Marie Le Laour. A sept ans, il rendit aveu au Roi pour l'héritage de son père, comprenant 35 fiefs de haute justice. En 1724, il se trouvait à Paris, à l'Académie du sieur de la Guérinière, et servait son quartier près du Roi en qualité de mousquetaire. Devenu capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Piémont, sa mauvaise santé l'obligea, après la bataille de Guastalla, de quitter le service, tout en conservant le titre honoraire de colonel du régiment de gentilshommes de l'évêché de Tréguier (en 1739-40). Dès lors, il vécut surtout dans la capitale, s'occupa de recherches scientifiques, correspondit avec des savants et même avec Voltaire. Ayant fait graver en 1741 le portrait du célèbre géomètre et mathématicien Moreau de Maupertuis, il en adressa une épreuve à Voltaire en lui demandant un quatrain à inscrire au-dessous. L'auteur de *La Henriade* lui envoya les vers suivants :

*Ce globe mal connu, qu'il a su mesurer,
Devient un monument où sa gloire se fonde.*

(1) Archives de la paroisse de Plouégat-Guerrand.

*Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer (1).*

Le dernier marquis de Locmaria est mort à Paris, sans alliance, à 37 ans, le 2 octobre 1745. Par testament en date du 26 septembre, il instituait pour légataire universel son cousin au 6^e degré Charles-Marie-Gabriel du Parc de Lezversault, et il ordonnait qu'une fondation de 24.000 livres, valant 1.200 livres de rente, fût employée à doubler le nombre des pauvres entretenus à l'hôpital de Plouégat. Aucun trait de la légende du terrible marquis ne peut non plus convenir à ce dernier, bien plus Parisien que Breton, de tempérament débile et d'humeur studieuse, qui hantait surtout les philosophes et les intellectuels de son temps, et dont la signature n'apparaît presque jamais sur les registres de sa paroisse natale.

★
★★

Depuis le XVIII^e siècle, le splendide domaine de Guerrand a connu bien des vicissitudes. Lors de la chute de l'ancien régime, il appartenait à Charlotte-Marie de Cleuz du Gage, épouse de Charles-Claude Quemper, comte de Lanascot. Cette famille émigra en s'embarquant au port voisin de Toul-an-Héry, en Locquirec, après avoir pris, dit-on, la précaution d'enfouir beaucoup d'or et d'argent monnayé, d'argenterie et de bijoux en certain endroit proche de la grande avenue. Mais à son retour, les arbres avaient été coupés, le terrain transformé, les points de repère n'existaient plus et toutes les fouilles demeurèrent inutiles. Quant à la propriété, elle avait été lotie et vendue nationalement, les 11 floréal et 11 prairial an II, 14 frimaire et 7 thermidor an IV, et acquise par les citoyens Guillaume Mahé, François Pezron et Favier. Favier

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, 1817, t. ix, 485.

céda sa part aux deux autres, qui divisèrent le parc et les bâtiments par moitié. Mahé eut le château et Pezron l'orangerie, qu'il aménagea en habitation. Les bois furent exploités pour le service de la marine.

Un demi-siècle plus tard, l'œuvre de destruction était déjà bien avancée. Voici ce qu'en disait Emile Souvestre, dans son *Finistère en 1836*, (p. 16) : « Suivez les murs du parc de Guerrand, qui ont plus d'une lieue de long et jetez un regard sur son château magnifique qu'entourent des prairies, des eaux, des bois, des jardins, mais qu'attriste un air d'abandon, de délabrement. Naguère, cette demeure royale retentissait du joyeux tumulte des fêtes ; ces taillis, dont les ombrages rampent honteusement à terre, s'élevaient en majestueuses futaies, et l'on en entendait sortir par rafales, vers le soir, les sons étouffés du cor et les aboiements des meutes égarées ; mais la révolution a ôté à ce lieu toutes ses pompes. Le château de Guerrand, tombé aux mains d'honnêtes bourgeois, menace ruine, et vous ne verrez plus que l'ombre de ce qu'il était autrefois ».

M. Marcel de Jaegher, peintre et graveur de grand talent, né à Morlaix et habitant Paris, possède un dessin du château de Guerrand, exécuté par son oncle Jules de Jaegher. C'était un majestueux édifice du ^{xvii}^e siècle, à pavillon central décoré d'un fronton, et deux autres pavillons flanquant les extrémités du corps de logis, avec des toitures élancées que coupaient de riches lucarnes. Il a été démoli avant 1840 ; lors des travaux, on découvrit des tuiles et des fragments de poterie remarquables, révélant que le manoir féodal avait succédé à une villa gallo-romaine. L'habitation actuelle, de style hybride, est accolée à l'ancienne chapelle conservée, qui terminait l'une des ailes ; son campanile contient encore cette cloche dont la mère du *markiz-brunn* allait tirer la corde dès que son scélérat de fils s'esquivait du logis. La chapelle était dédiée à Sainte Anne. On a remonté aussi deux ou trois

lucarnes de pierre et adossé au pignon un petit oratoire de 1677 qui se trouvait il y a quelque vingt ans à l'angle Sud-Ouest du parc.

Celui-ci a subi dernièrement un affront irréparable, dans sa moitié appartenant aux héritiers de la famille Swiney, qui la tenait par alliance des Pezron. Elle est tombée aux griffes des marchands de biens, qui naturellement en ont rasé aussitôt les belles avenues, les futaies et jusqu'aux taillis. Après avoir tondu le sol à blanc, ils l'ont découpé en parcelles et quelques maisons paysannes s'élèvent déjà sur la partie avoisinant le bourg. Le parc avait une surface de 125 hectares entièrement murés. L'angle rentrant assez prononcé, décrit par l'enceinte du côté de l'Est, témoigne, paraît-il, de l'obstination d'un seigneur jaloux de son fastueux voisin, et qui, pour empêcher ce dernier d'arrondir son domaine, refusa à tout prix de lui céder le terrain nécessaire.

L. LE GUENNEC.

APPENDICE

Lettres de service du lieutenant-général Marquis de Locmaria

Je dois à notre aimable collègue M. Moreau de Lizoreux, de Quimper, l'intéressante communication d'une vingtaine de lettres de service et autres pièces concernant la carrière militaire du lieutenant-général marquis de Locmaria. Ces papiers proviennent des archives du château de Guerrand, dont ils sont peut-être les derniers débris. Faute de place, je ne puis en donner ici qu'une analyse sommaire.

1°. — 16 octobre. — Ordre de payement, signé : Louvois, des appointements de M. de Locmaria en qualité de mestre de camp d'un régiment de cavalerie et de capitaine de la compagnie mestre de camp dudit régiment.

2°. — Mars 1686. — Lettre signée : de Barbesieux (1), pour adresser à M. de Locmaria diverses ordonnances au sujet des régiments de milice et des fournitures d'étape aux régiments de cavalerie.

3°. — 10 novembre 1690. — Lettre signée : Louis, commettant le marquis de Locmaria, brigadier et inspecteur général

(1) Louis-François Le Tellier, marquis de Barbesieux, 3^{me} fils de Louvois, auquel, après la mort subite de ce dernier, le roi avait confié le Département de la guerre. Il était secrétaire d'Etat depuis 1665. Mort en 1701, à 35 ans.

de la cavalerie pour visiter, pendant l'hiver, les troupes logées à Metz, Pont-à-Mousson, Nancy, Toul, Saint-Mihiel, Bar-le-Duc, Commercy, Neufchâteau, Mirecourt, Epinal, etc...

4°. — 18 janvier 1693. — Lettre signée : Louis-Auguste de Bourbon (1), félicitant le marquis de Locmaria du soin qu'il a pris du régiment de cavalerie du prince. « J'ai reçu très régulièrement toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire qui m'ont fait un extrême plaisir. Continuez, je vous prie, car il est fort agréable d'être en commerce avec un homme comme vous et de le compter dans le nombre de ses amis. »

5°. — 9 avril 1693. — Lettre signée : le maréchal duc de Noailles (2), remerciant M. de Locmaria de l'avoir félicité pour sa promotion au rang de maréchal de France, le 27 mars précédent.

6°. — 31 mai 1693. — Lettre signée : de Barbesieux, ordonnant à M. de Locmaria de faire punir exemplairement huit soldats maraudeurs du régiment royal des Vaisseaux, qui avaient été reconduits à Hombourg par des paysans, « Sa Majesté voulant réprimer la licence de ses troupes, qui sont devenues extrêmement libertines. »

7°. — 18 juin 1693. — Lettre signée : le maréchal de Boufflers (3), écrite au camp d'Honffalze, donnant divers ordres

(1) Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine, colonel général des Suisses et Grisons, grand maître de l'artillerie, lieutenant-général des armées en 1692. Mort en 1736.

(2) Anne-Jules, duc de Noailles, vice-roi de Catalogne, gouverneur du Roussillon et de Perpignan, lieutenant-général des armées, maréchal de France en 1693. Mort en 1708.

(3) Louis-François, duc de Boufflers, lieutenant-général en 1683, maréchal de France en 1693, commanda l'armée d'Allemagne, puis de Flandre, où il défendit Lille et sauva l'armée à Malplaquet. Mort en 1744.

au marquis de Locmaria pour la réparation du pont de bateaux de Mont-Royal, la confection d'un autre pont de bateaux à Berncassel, sur la Moselle, le ravitaillement des troupes, etc..

8°. — 13 juillet 1695. — Lettre signée : L.-A. de Bourbon, écrite au camp de Bottes, remerciant le marquis de Locmaria de lui avoir appris l'arrivée du maréchal de Boufflers à Namur.

9°. — 21 janvier 1696. — Lettre signée : Harcourt (1), écrite à Luxembourg où il était commandant. « Vous devez être persuadé que je fais grand fonds sur notre ancienne amitié et que je ne négligerai aucune occasion pour vous rendre tous les petits services qui dépendront de moi... J'ai été bien fâché de ne vous pas voir sur l'état nouveau des lieutenants-généraux, m'intéressant plus que personne au monde à ce qui vous regarde. »

10°. — 16 mars 1696. — Lettre signée : L.-A. de Bourbon, remerciant le marquis de Locmaria de ses nouvelles. « S'il se passe quelque chose sur votre frontière..., vous me ferez plaisir de continuer à m'en instruire, étant toujours bien aise d'être averti par des personnes dont je connais l'habileté et l'attention. »

11°. — 3 février 1697. — Lettre signée : le prince Tserolaes de Tilly, écrite à Liège, pour se plaindre de ce que les officiers de M. de Locmaria oppriment les particuliers, et réclamant justice « touchant l'excursion faite par M. de la Croix sur Ongres et Sevet. »

12°. — 5 mars 1697. — Lettre fort sèche signée : de Barbesieux, faisant connaître à M. de Locmaria, qui sollici-

(1) Henri, marquis d'Harcourt, lieutenant-général en 1693, maréchal de France en 1703, mort en 1718.

tait le commandement d'Arlon, que le Roi en avait disposé en faveur de M. d'Astier, auparavant commandant à Villefranche, en la comté de Nice.

13°. — 19 juin 1697. — Lettre signée : le maréchal de Choiseul (1), écrite au camp d'Ostouen, au sujet de la marche des troupes et de leur ravitaillement en pain. M. de Locmaria venait d'arriver à Ebersheim.

14°. — 9 janvier 1698. — Lettre signée : Turgot (2), écrite à Metz, à propos du règlement des frontières françaises, restreintes par le traité de Ryswick, et de la remise à une garnison espagnole de la place de Luxembourg.

15°. — 2 septembre 1698. — Lettre signée : A. F., évêque de Noyon (3), écrite à Compiègne, adressée au marquis de Locmaria, à Noyon, pour le remercier de ses bontés (il paraît s'agir d'un cantonnement de troupes dans la région). « Je n'ai pas manqué d'informer le Roy de toutes vos honnêtetés dont je rendrai aussi compte à M. le maréchal. »

16°. — 15 octobre 1701. — Lettre signée : Tallart (4), écrite au camp près la Calmine. Ordre de marche des régiments Dauphin-Etranger, de Bar et de Thracy. Questions de passeport, de ravitaillement en avoine dans les pays de Luxembourg et de Liège, etc...

(1) Claude, comte de Choiseul, maréchal de France en 1693, remplaça en 1696 le maréchal de Lorges sur le Rhin. Il préparait alors le passage de ce fleuve et le marquis de Locmaria lui amenait de Luxembourg neuf escadrons et dix bataillons avec lesquels il occupa Spire.

(2) Ce Turgot, grand-père du Ministre de Louis XVI, était, semble-t-il, intendant en Alsace.

(3) François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, conseiller d'Etat, commandeur du Saint-Esprit, excellent homme, mais dont Saint-Simon a narré quelques traits de vanité assez ridicules. Mort en 1701.

(4) Camille d'Hostern, comte de Tallart, lieutenant-général en 1693, ambassadeur en Angleterre en 1697, maréchal de France en 1703. Battu et fait prisonnier à Hochstedt en 1704. Mort en 1728.

17°. — 29 septembre 1702. — Lettre signée : Le maréchal de Catinat (1), écrite au camp d'Illkirch. En partie chiffrée. Voici le déchiffrement fait sur l'original. « Je renvoie, ce matin, un courrier qui m'a été dépêché de la Cour. Je prends la liberté de proposer au Roi si sa Majesté ne trouveroit pas à propos que vous avançassiez avec ce corps [8 bataillons et 15 escadrons qui lui étaient amenés par M. de Saint-Laurens] du côté de Sarrelouis avec ordre de faire des courses dans le Palatinat ou autres terres ennemies tant pour exiger des contributions que pour faire une diversion qui donnât attention aux ennemis. Je ne sais point quels seront les ordres que l'on vous envoie, voyez par avance avec M. de Saint-Contest quelles pourroient être les mesures qu'il devroit prendre pour votre subsistance en cas que vous receviez ordre de vous avancer sur la Sarre. »

18°. — 15 octobre 1702. — Lettre du même, écrite à Strasbourg. Nouveaux ordres modifiant les précédents au sujet de la marche sur la Sarre. Ordre d'arrêter à leur passage à Metz et de mettre en prison tous les officiers de l'armée du maréchal de Boufflers qui auraient quitté l'armée d'Allemagne sous prétexte que leurs semestres étaient expirés et qu'ils avaient eu permission de partir.

19°. — 18 octobre 1702. — Lettre signée : Chamillart (2), écrite à Fontainebleau, approuvant au nom du Roi toutes les dispositions prises pour satisfaire à ses ordres, et justifiant M. de La Lande, commandant la citadelle de Metz, de n'avoir

(1) Nicolas Catinat, seigneur de Saint-Gratien, maréchal de France en 1693, vainqueur à la Marsaille, nommé pour commander sur le Rhin en 1702. Refusa de tenter le passage de ce fleuve et tomba en disgrâce. Célèbre par sa modération et ses vertus.

(2) Michel de Chamillart, contrôleur général des Finances, ministre en 1700. Secrétaire d'Etat à la Guerre en 1701, disgracié en 1709. Mort en 1721.

pas voulu livrer du matériel des magasins sans ordre du Roi. Au dos, et de la main du marquis de Locmaria : « Lettre de M. de Chamillart du 18 octobre 1702 touchant les dispositions que j'ay faictes. »

20°. — 20 octobre 1702. — Lettre signée : Tallard, écrite à Luxembourg. « Notre pont sera lundi à Trêves. Je vous supplie très humblement de l'y faire construire avec le plus de diligence qu'il vous sera possible, car j'espère passer dessus la Moselle mardi au soir et camper dans la plaine de Trêves avec vous... La seule grâce que je vous demande, c'est d'avoir le plus de pain que vous pourrez, c'est-à-dire au moins pour quatre jours et vos caissons chargés. »

21°. — 25 octobre 1702. — Lettre signée : Le maréchal de Catinat, écrite à Strasbourg. Adresse : « A monsieur le marquis de Locmaria, lieutenant-général des armées du Roy, à son camp près Tresves ». « ... L'on me mande de Luxembourg que M. le comte de Tallard devoit venir camper le 19 à Etelbrone. Si la Cour a persisté à faire joindre le corps qu'il commande avec le vôtre, il peut vous joindre commodément en trois jours de marche. Suivant les dernières nouvelles que j'ai reçues d'Huningue, le prince Louis de Bade étoit encore campé à Stoffen et M. de Villars auprès de Fridelingue. »

Trois Bretonnes à la maison de Saint-Cyr

On sait que l'établissement de Saint-Cyr fut fondé de 1684 à 1686 par M^{me} de Maintenon pour l'éducation des demoiselles nobles sans fortune.

Le souvenir des misères et des difficultés de toute sorte qu'elle avait rencontrées dans sa jeunesse lui avait fait concevoir le dessein d'épargner aux jeunes filles pauvres ce dont elle avait elle-même souffert. Elle fit partager ses vues au roi, alors fort préoccupé lui-même de l'état de la noblesse qui se plaignait d'être sacrifiée.

Les élèves de Saint-Cyr étaient au nombre de 250, toutes boursières. Le roi seul nommait aux bourses après une enquête très sérieuse sur la situation des familles.

Les jeunes filles admises de 7 à 10 ans étaient entretenues de toutes choses jusqu'à l'âge de 20 ans et une dot leur était constituée à la sortie pour entrer soit en ménage, soit au couvent.

Les familles qui désiraient faire admettre leurs enfants à Saint-Cyr, recevaient un mémoire manuscrit indiquant les conditions d'admission.

Nous donnons ci-après des extraits du mémoire qui fut adressé à la famille de Goulhezre, de Crozon, dont un membre était officier de la Marine Royale :

Mémoire pour servir aux personnes qui désireront obtenir des places pour des demoiselles dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr-les-Versailles.

« Par les lettres patentes de fondation de ladite maison, Sa Majesté s'est réservé et à ses successeurs Roys, la nomi-

nation et entière disposition de 250 places de demoiselles, qui doivent être élevées en ladite maison, pour en disposer en faveur des filles nobles, et principalement de celles qui seront issues de gentilshommes qui auront servi dans les troupes.

« Aucune demoiselle, suivant lesdites lettres, ne pourra être pourvue de l'une de ces places, si elle n'est âgée au moins de 7 ans. Celles qui en auront plus de 12 ne pourront entrer, encore que la grâce eut été accordée avant les douze ans accomplis.

« Il faut, aux termes des mêmes lettres, que la demoiselle qui sera présentée soit en état de justifier une possession de noblesse au moins de 140 ans consécutifs.

« Les parents ou amis des demoiselles qui demanderont une place, présenteront un placet au Roy contenant le nom de celle pour laquelle ils postuleront, celui de ses père et mère, son âge, le lieu de sa naissance et les emplois que son père ou autres parents ont ou ont eu dans les armées de sa Majesté. Il contiendra aussi le nom et l'adresse des personnes qui la présenteront.

« Ceux qui ne seront pas en état de venir, ou qui n'auront personne à la Cour, pourront remettre leurs placets à messieurs les Intendants des provinces pour les envoyer à monsieur le duc de Noailles, lequel, comme directeur du Temporel de la maison de Saint-Louis, a le registre des placets qui sont présentés au Roy.

« Après qu'il aura plu à Sa Majesté ordonner qu'une demoiselle sera admise, les parents ou amis qui auront présenté les placets en seront informés sur le champ et M^{me} la Supérieure donnera les ordres nécessaires pour faire travailler à l'examen des preuves de noblesse.

«... Les parents ou amis de la demoiselle remettront ou enverront les titres de noblesse entre les mains de M. d'Hozier, conseiller du Roy, généalogiste de Sa Majesté, juge général des armes et blasons et garde de l'armorial général de France, nommé à cet effet par les dames de ladite Maison Royale de Saint-Louis. Il demeure à Paris, rue Saint-Avoye, vis à vis la rue de Braque.

« Les pièces qui doivent être représentées pour établir les preuves de noblesse sont les contrats de mariage du père, de l'ayeul, du bisayeul et trisayeul, et autres ascendants en ligne directe masculine en remontant jusqu'aux cent-quarante ans au moins...

« Il faudra aussi rapporter des extraits des rôles des tailles de la paroisse où les père et mère de la demoiselle ou ses ayeuls ont fait leur résidence depuis 30 ans, et s'ils ont demeuré dans des lieux taillables ou sujets à d'autres impositions ou charges sur les roturiers, les dits extraits des rôles contenant que lesdits père, mère ou ayeuls ont toujours été employés au chapitre des exempts comme nobles.

« Il faudra encore joindre l'extrait de baptême de la demoiselle dûment expédié par le greffier conservateur des registres, s'il y en a un, sinon par le curé de la paroisse, lequel extrait contiendra nécessairement le jour qu'elle est née.

« Il faudra aussi rapporter un certificat de l'évêque diocésain ou en cas de vacance et absence du vicaire général qui fera mention de l'absence ou de la vacance, lequel certificat contiendra attestation que la demoiselle est pauvre et que ses père et mère n'ont pas de biens suffisants pour l'élever selon sa condition.

«... Tous les titres et pièces servant à établir la noblesse telle qu'elle est requise pour être reçue dans la maison seront rapportés en bonne forme, savoir : les actes passés devant notaire, par expédition signée des notaires qui en auront la minute, les copies collationnées n'étant pas suffisantes.

«... Les titres ayant été examinés et vérifiés, le généalogiste en dresse son procès-verbal et en délivrera son certificat. La dépense de ces examen et certificat et celle du procès-verbal contenant l'arbre généalogique dont sera ci-après parlé se payent par la maison de Saint-Louis.

« La demoiselle sera ensuite présentée pour être examinée par ordre de M^{me} la Supérieure, pour connaître si elle est saine et s'il n'y a point en sa personne d'infirmité, diffor-

mité ou maladie habituelle qui puisse l'empêcher d'être reçue.

« Et si, sur le rapport qui sera fait du tout au Roy par monsieur le Duc de Noailles, en qualité de directeur temporel, Sa Majesté juge que la demoiselle a les qualités requises, elle ordonnera que le brevet de Don de l'une de ces places soit expédié.

« Après le brevet expédié, la demoiselle entrera dans ladite maison pour y être élevée jusqu'à l'âge de 20 ans accomplis de la manière et en conformité desdites lettres de fondation.

« Le procès-verbal contenant l'arbre généalogique avec les preuves de noblesse sera inscrit dans un registre qui sera gardé dans les archives de la maison.

« Ceux qui auront demandé des places sont exhortés de faire attention à ce qui est dit ci-dessus au sujet de la personne de la demoiselle qu'ils présenteront : parce que s'il arrivait qu'elle ne fût pas trouvée être en l'état qui y est marqué, quand d'ailleurs elle aurait toutes les autres qualités requises, elle serait renvoyée, et toutes les démarches, frais et voyages que l'on aurait pu faire jusqu'alors deviendraient inutiles.

« L'on avertit aussi ceux qui ne seraient pas en état de prouver la possession de cent quarante années consécutives de noblesse de la manière et par les pièces ci-dessus énoncées, qu'ils ne se donnent pas la peine de présenter des placets pour être admis aux preuves, parce que cela ne leur servirait de rien.

« Les parents des demoiselles qui voudront les voir pourront y venir seulement dans les huit jours des octaves des quatre fêtes annuelles, savoir : Pâques, Pentecôte, la Toussaint et Noël, à commencer le lendemain de chacune de ces fêtes ».

Trois demoiselles de la famille de Goulhezre, originaires de Crozon, furent présentées pour être admises dans la maison de Saint-Louis ; pour chacune d'elles il fut

constitué un dossier établissant les titres de noblesse requise.

M. D'Hozier vérifia ces titres, dressa pour chacune des demoiselles un procès-verbal contenant l'arbre généalogique, et en délivra un certificat attestant que leurs preuves de noblesse remontaient à l'année 1540.

Toutes trois furent donc reçues dans la communauté, savoir :

M^{lle} Marie-Jeanne de Goulhezre, de Brest, admise en 1702, à l'âge de dix ans, quitta la maison de Saint-Louis en 1713 et une dot fut constituée à son profit le 27 juillet 1715 ;

M^{lle} Perrine de Goulhezre de Rulan, de Crozon, admise en 1704, en sortit en 1713, également avec une dot ;

M^{lle} Anne-None de Goulhezre de l'Isle, fille d'un officier de vaisseau, de Crozon, fut admise en 1706 ; elle en sortit en 1714 et le contrat de constitution de sa dot fut passé le 27 juillet 1715.

Ci-après copie du brevet de lieutenant de vaisseau de Corentin de Goulhezre, père de cette dernière.

Brevet de lieutenant de vaisseau pour le S^r de L'Isle Goulhezre

(Original sur velin)

Aujourd'buy premier du mois de janvier mil six cent-quatre-vingt-douze, le Roy, estant à Versailles, voulant commettre des personnes capables et expérimentées au fait de la guerre et de la navigation pour faire les fonctions de lieutenant sur les vaisseaux de guerre, et sachant que le S^r de L'Isle Goulhezre a les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne lieutenant de l'un des dits vaisseaux. Pour ladite charge exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives et droits y appartenant et aux appointements qui luy seront ordonnés par les Etats et Ordonnances qui seront

expédiés à cet effet, le tout sous l'autorité de M. le Comte de Toulouse, amiral de France et des vicadmiraux, lieutenants généraux, chefs d'escadre et capitaines de vaisseaux, auxquels elle mande, et à tous autres officiers de marine qu'il appartiendra, de reconnaître et faire reconnaître le dit S^r de L'Isle Goulhezre en lad. qualité de lieutenant de vaisseau et choses concernant lad. charge. Et pour témoigner de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy, conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances.

Signé : LOUIS.

Contresigné : PHELYPEAUX.

Au verso : Enregistré au Contrôle Général de la Marine par nous, conseiller du Roy, contrôleur général de la Marine et des Galères et des fortifications et réparations des places maritimes.

A Paris, le cinquième mars mil six cent-quatre-vingt-douze.

Signé : PERROTIN.

J. DANIEL.

Matériaux pour la
BIBLIOGRAPHIE de L'HISTOIRE de la RÉVOLUTION
dans le département du Finistère

(SUITE)

b) Anonymes

83. *Délibérations des ordres de l'Église et de la noblesse de la province de Bretagne, assemblés par ordre du roi en la ville de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, s. d. in-8°, 8 p. (Bibl. de Rennes, 12068).
84. *Charges à donner à MM. les députés du Tiers à la prochaine assemblée des États*. S. l. 1788, in-8°, 8 p.
85. *Premier mouvement de Bretagne ou principe des efforts du peuple Breton contre les projets de l'aristocratie de robe et d'épée. Faits incontestables. Lettre écrite à M. le Comte de Kersalaün, aux États de Bretagne, à Rennes, le 3 février 1789, par Jos Enacia* (de Quimper). Rennes, 1789, in-8°, 44 p. (Bibl. nationale, Lb 39/1113, Bibl. de Nantes, 48741, Bibl. de Brest, fonds breton, 2101).
86. *Réflexions sur les troubles qui agitent la Bretagne dans ce temps-ci*, 16 janvier 1789. s. l. n. d. 26 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 332). [Sur les premiers temps de la Révolution en Bretagne, on peut trouver des renseignements intéressants : Délibérations des communautés, Mémoires, Lettres, Délibérations du Tiers-Etat, Arrêts du Parlement, Adresses de la Noblesse, des Avocats, Précis des événements, etc... dans les recueils factices suivants : Bibl. de Rennes, 38283, Bibl. de la Marine, Brest, 557].

87. *Précis historique des troubles de Bretagne*. En Bretagne, 1789, in-8°, 24 p. (Bibl. nat. Lb 39/6898, Bibl. de Nantes, 48789).
88. *Suite du précis historique des évènements de Bretagne*. A Londres, 1789, in-8°, 260 p. (Bibl. nat. Lb 39/561).
89. *Seconde partie des troubles de Bretagne*. [Signé votre tendre ami Saint-Zèle]. Londres, 1789, in-8°, 59 p. (Bibl. de Nantes, 48770, Bibl. nat. Lb 39/6995 ; Bibl. de Brest, fonds breton, 2101 ; Bibl. de Quimper).
90. *Les troubles de Bretagne. Lettre d'un solitaire philanthrope à M. le Comte de M** sur les réclamations de l'ordre du Tiers-Etat de Bretagne contre le despotisme des nobles, du Clergé et du Parlement de cette province*. Lamballe, 1789, in-8°, 55 p. (Bibl. nat. Lb 39/6994, Bibl. de Nantes, 48769).
91. *Précis historique des évènements de Bretagne. Troisième partie*, Rennes, s. d. in-8°, 104 p. (Bibl. nat. Lb 39/6505, Bibl. des Archives d'Ille-et-Vilaine, 17 D 526).
92. *Relation des évènements qui se sont passés en Bretagne, rédigée par les députés du clergé et de la noblesse*. S.l.n.d. in-8°, 31 p. (Bibl. nat. Lb 39/6900). [Sur les troubles de Bretagne, Cf. *Archives parlementaires*, t. I pp 499-531, 542, 543, 561, 638-639, 653].
93. *Recueil de pièces et précis historique des affaires de Bretagne contenant une lettre sur les évènements arrivés à Rennes à la fin de janvier 1789, un précis historique des troubles de Bretagne, une épître aux Bretons, une protestation de l'ordre du Tiers lue à l'Assemblée de la commune à l'hôtel de ville de Nantes, suivie de la délibération des habitants de la même ville, du 1^{er} février dernier*. S. l. 1789, in-8°, 56 p. (Bibl. nat. Lb 39/1116).
94. *Extrait des minutes du greffe de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper. Protestation des officiers du Présidial de Quimper, relativement aux Etats Généraux*. [Signé : Guymar de Coatidreux, alloué ; Bobet de Lanhuron, lieutenant ; De Reymond ; De Lécluze de

- Longraye ; Audouyn de Keriner ; Lunven], s. l. n. d., (1789), 8 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
95. *Délibération des avocats de Quimper, du 23 novembre 1788*. [Désavouant tout ce que les remontrances et arrêtés de la communauté de ville, des 13 et 16 novembre peuvent renfermer de contraire aux droits et constitutions de la Bretagne], s. l. n. d., in-8°, 7 p. (Bibl. de Rennes. 12068).
96. *Extraits des registres des délibérations de la communauté de ville de Quimper, du 13 et du 16 novembre 1788*. Quimper, s. d. [1788] in-8°, 16 p., (Bibl. de Rennes, 12067).
97. — *Placets des douze députés du Tiers-Etat de la ville de Nantes* [et de Quimper, Kervélégan et Le Déan s'étant joints à la Députation] *en cour, adressés au Roi et à la Reine*. S. l. 1788, in-8°, 4 p. (Bibl. de Nantes, 50366).
98. *Extrait du procès-verbal des séances de la Sénéchaussée de Quimper des 16, 17, 18, 19 et 20 et des Sénéchaussées réunies de Quimper et Concarneau, des 21, 22 et 23 avril 1789, présidés par M. Le Goazre de Kervélégan, Sénéchal et premier magistrat de Cornouaille suivi du cahier des charges de la Sénéchaussée de Quimper et de l'adresse des campagnes au corps pastoral*. Quimper, 1789, in-4°, 41 p. (Bibl. de Nantes, 49251).
99. *Relation* [par MM. Goez, Girard, Raby, Le Peltier et Abgrall, commissaires-rédacteurs] *de ce qui s'est passé à Quimper, les 27, 28 et 29 août 1789* [à l'occasion du passage de MM. Kersalaün, père et fils]. Quimper 1789, in-4°. 13 p. (Bibl. de Nantes, 49251) ; Bibl. de la Marine, Brest, 455). (Cf. BUCHEZ et ROUX, *op. cit.* IV, page 5).
100. *Assemblée des aristocrates aux Capucins. Nouveau complot découvert. Certifié les faits véritables*, K...N, secrétaire de l'Assemblée Nationale [probablement Kervélégan]. De l'imprimerie Audran (Rennes), s. d., 8 p. (Arch. Finistère, fonds Hémon n° 13). Cf. BUCHEZ et ROUX, *Hist. parl.* t. v, p. 343, 360.
101. *Adresse au peuple breton des villes et campagnes de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale*. Paris,

- 1789, in-8°, 16 p. [Signée de tous les députés de la Bretagne à l'Assemblée législative, soit 58 noms. Contresignée par O. Sullivan, prêtre et secrétaire de la correspondance et par Sevestre, secrétaire et membre de la correspondance] (Bibl. de Nantes, 48819 ; Bibl. de Fougères, 4813 ; Bibl. de Brest, fonds breton, 2101).
102. *Lizero a garante-vat ac a familiarite entré eur paisant fur ac eun digentil breton*. [Lettres de bonne amitié et de familiarité entre un paysan sage et un gentilhomme breton]. s. l. n. d. [1789], in-8°, 48 p. [manifeste en faveur de la noblesse] (Bibl. de Quimper, 10404).
103. *Plan qui doit être proposé par un recteur du diocèse de Léon à l'Assemblée du 2 avril et qui a été adopté d'avance par tous ceux auxquels il a pu être communiqué*, s. l. n. d., in-8°, 4 p.
104. *Lettres écrites par MM. les officiers gentilhommes Bretons, actuellement employés à Brest, relativement aux bruits qui ont été répandus dans différentes parties de la province, concernant le complot dénoncé contre le port de Brest pendant le mois de juin dernier, par l'ambassadeur d'Angleterre. Août 1789*. (Bibl. de Brest, 2949).
105. *Réflexions du Conseil Général de la ville et sénéchaussée de Brest, concernant l'édit adressé dans le mois de septembre 1789, par la municipalité de Lannion à différentes municipalités de Bretagne, intitulé : Relation exacte de l'émotion populaire arrivée à Lannion les 17 et 18 septembre 1789*. [Ces réflexions furent rédigées par M. Le Hir]. Brest 1789, in-8° (Bibl. de Brest, 697).
106. *Doléances des bas-officiers et soldats du Corps royal des canonniers-matelots réunis à la municipalité de Brest, pour être adressés à l'Assemblée*. Brest, 1789, 76 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
107. *Révolution authentique et remarquable arrivée à Brest en Bretagne, avec la prise du fort de l'Amiral, à Recouvrance [17-26 juillet 1789]*. Paris, s. d. 4 p. (Arch. nationales, Collection Rondonneau, A D XVI, 13).
108. *Lettre de MM. de la Municipalité de Brest à MM. les*

- membres de l'Assemblée générale de Saint-Domingue, à Paris. 27 septembre 1789. Paris, s. d. 4 p. (Archives nationales. Collection Rondonneau, AD XVI, 13).*
109. *Cahier des doléances et représentations des différents corps composant le Tiers-Etat de la ville de Brest. (A. PROUST, Archives de l'Ouest, t. III, p. 252).*
110. *Adresse présentée au Conseil général des citoyens de la ville de Brest, par les militaires de terre et de mer composant la garnison. 25 décembre 1789. Brest, 1789, 6 p. (Bibl. de Brest, supp. non coté).*
111. *Adresse du Conseil général des ville et sénéchaussée de Brest à l'Assemblée Nationale, 30 décembre 1789 [sur le don patriotique]. Brest, 1790, 10 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).*
112. *Délibération des jeunes citoyens de la ville de Brest, du 24 février 1789, suivie de délibérations de tous les corps de métiers de la ville de Brest. S. l. n. d., in-8°, 75 p. (Bibl. de Nantes, 49272).*
113. *Procès-verbal de l'Assemblée générale du Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Brest et cahier commun des doléances tant des villes que des campagnes de ce ressort, 7 et 8 avril 1789. Brest 1789, in-8°, 68 p. (Bibl. de Nantes, 49272 ; Bibl. de Brest, 696 ; Bibl. de la Marine, 2436).*
114. *Don gratuit et patriotique voté par le Conseil général de Brest, séance du 9 septembre 1789. (Bibl. de Brest, 2949 ; Bibl. de la Marine, Brest, 2436).*
115. *Récit de ce qui s'est passé à Brest, le 4 août 1789, à l'occasion de la prestation du serment national. Brest, 1789, in-8° (Bibl. de Brest, 697 ; Bibl. de la Marine, Brest, 5734).*
116. *Extrait des minutes du secrétariat du Conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, du 28 juillet 1789, Brest, 1789, in-8° (Bibl. de Nantes, 49273 ; Bibl. de Brest, 2949, Bibl. de la Marine, Brest, 2436).*
117. *Procès-verbal de l'assemblée générale du Tiers-Etat de Brest, tenue les 3, 6 et 7 avril 1789. Brest, 1789, in-8° 13 p. (Bibl. de Nantes, 49272 ; Bibl. de Brest, 697).*

118. *Extrait du registre des délibérations du Conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, séance du 17 septembre 1789.* Brest, 1789, in-8°, (Bibl. de Brest, 2948).
119. *Réflexions sur la liberté et l'admission de tous les citoyens aux charges civiles et militaires, séance du Conseil général du 24 décembre 1789, supplément aux courtes réflexions sur quelques points de la constitution d'un Etat.* (Bibl. de Brest, 2949).
120. *Extrait des délibérations du Conseil général de Brest* [Récit de ce que fit une députation du conseil général de concert avec le comte de Murinais, commandant les quatre évêchés, pour apaiser la fermentation régnant parmi la garnison]. Brest, 1789, in-8°, 7 p. (Bibl. de Nantes, 49273).
121. *Résultat des conventions pour l'établissement de la correspondance de Brest, avec MM. les députés de la sénéchaussée aux Etats généraux et de la ville avec les campagnes, en conformité du vœu verbalement exprimé à l'issue de l'Assemblée générale de ladite sénéchaussée par les députés-électeurs qui la composaient, le 8 avril 1789.* (Bibl. de Brest, 2949 ; Bibl. de Brest, fonds breton, 697).
122. *Bulletin de la correspondance de la députation du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Brest, commencé le 12 mai 1789, fini le 4 février 1791.* 5 vol. (Bibl. de Brest, 2082 ; Bibl. de la Marine, Brest, 585-591).
123. *Procès-verbaux d'érection du Conseil général des villes et sénéchaussée de Lesneven, le 25 novembre 1789* (Bibl. de Brest, 3015 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).
124. *Assemblée de la communauté et des communes de Quimperlé, du 9 septembre 1789.* [Sur les divisions de l'Assemblée nationale]. 4 p. (Arch. nat. Collection Rondonneau, A. D. XVI, 13).
125. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée des électeurs du district de Brest, réunis au chef-lieu de ce district pour procéder à la nomination des administrateurs.* 7 juillet 1790 Brest, 1790, in-8°, 27 p. Bibl. de Nantes, 49276 ; Bibl. de la Marine, Brest, 2436).

126. *Avis aux citoyens français sur le choix des officiers municipaux, des membres des assemblées de districts et de départements par l'auteur de l'adresse au peuple breton.* Brest, 1790. (Bibl. de Brest, 5237, carton 6, liasse 4 ; Bibl. de la Marine, Brest 455).
127. *Adresse de la milice nationale de la ville de Brest à l'Assemblée nationale le 10 janvier 1790, suivie du règlement pour la constitution et l'organisation de la milice ou garde nationale de Brest.* (Bibl. de Brest, 2948 ; Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
128. *Réclamation des citoyens de Brest contre le marché des hôpitaux de la marine, accordé aux religieuses sœurs de la Sagesse et exécutoire le 1^{er} janvier 1790.* (Bibl. de Brest, 2948).
129. *Adresse de la Société des Amis de la Constitution établie à Brest, aux citoyens composant les équipages de l'Armée navale.* Brest, s. d. (1790), 6 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
130. *Adresse à l'Assemblée nationale sur le même sujet, par le conseil général de la ville de Brest.* Brest, 1790. (Bibl. de Brest, 2952, n° 5).
131. *Règlement de la Société des Amis de la Constitution établie à Brest* (du 18 décembre 1790). Brest, s. d. in-8°, 20 p. (Bibl. de Nantes, 49280 ; Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
132. *Municipalité de Brest. Compte-rendu par les officiers municipaux de Brest, à compter du 21 mars 1790 au 1^{er} décembre 1792.* Brest, s. d., in-4°, 40 p.
133. *Lettre des commissaires envoyés à Brest, par le Roi, pour rétablir l'ordre dans l'escadre.* 22 octobre 1790. Paris, 1790. (Bibl. de Brest, supp. non coté).
134. *Extrait du registre des délibérations de la Communauté de MM. les procureurs en la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, 6 mai 1790.* Quimper, s. d. [sur l'organisation judiciaire] (Arch. nat. Collection Rondonneau, A. D. XVI, 13).
135. *Adresse des soldats du régiment de Rouergue à MM. de la Municipalité de Quimper lors du serment civique, le*

- 21 mars 1790, s. l. n. d., in-8°, 3 p. (Bibl. de Nantes, 49252).
136. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département du Finistère, des 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1790.* [Election de M. Expilly comme évêque constitutionnel du Finistère]. Quimper, s. d., in-4°, 22 p. (Bibl. de Nantes, 49253).
137. *Adresse du Conseil général du département du Finistère à l'Assemblée nationale et à M. Expilly* [avec la réponse de ce dernier] *à l'occasion de la nomination de cet ecclésiastique à l'évêché du département.* Quimper 1790, in-4°, 8 p. (Bibl. de Nantes, 49253).
138. *Lettre et déclaration de M^{gr} l'évêque de Quimper et de MM. les ecclésiastiques du diocèse, à MM. du Directoire du département du Finistère,* s. l., 1790, in-8°, 23 p.
139. *Lettre pastorale de M. l'Evêque du Finistère.* A Paris, le 18 novembre 1790. Paris, s. d., 28 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
140. *Extrait des registres de délibérations du Conseil général de la commune de Quimper.* 30 décembre 1790. (Arch. nat. Collection Rondonneau, A. D. XVI, 13).
141. *Réponse pour les cinq districts de Quimper, Quimperlé, Carhaix, Pont-Croix et Châteaulin, à un imprimé intitulé : Adresse à la Convention nationale, par l'Assemblée électorale du Finistère, séante à Lesneven, sur la translation de ce département à Landerneau.* Quimper, s. d., in-4° (Bibl. de Nantes, 49235).
142. *Observations des députés du pays de Léon et de la partie de Tréguier, en Basse-Bretagne, sur la fixation du chef-lieu du département* (14 décembre 1789), s. l. n. d., in-8°, 21 p. (Bibl. de Nantes, 49301, Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
143. *A l'Assemblée nationale. Observations du district de Quimper sur l'établissement du chef-lieu du département du Finistère.* Quimper, s. d., in-8°, 16 p. (Bibl. de Nantes, 49301, Bibl. de la Marine, Brest, 455).
144. *A l'Assemblée nationale. Observations des députés*

- extraordinaires du district de Landerneau sur l'établissement du chef-lieu du département du Finistère pour répondre à celles du district de Quimper* [signées Bruslé et Gomaire]. Paris, s. d. in-4°, (Bibl. de Nantes, 49301 ; Bibl. de la Marine, Brest, 455).
145. *Mémoire des électeurs du district de Brest, sur la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère*. Brest, 1790, 20 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436 ; Bibl. de Brest, fonds breton, 3411).
146. *Lettre circulaire de Guy Le Guen, député à l'Assemblée nationale, à toutes les municipalités de la partie nord du département du Finistère*. Paris, le 24 août 1790 [sur la réduction des districts et des tribunaux]. Morlaix, s. d., 7 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
147. *Dernières observations à tous les citoyens des districts de Brest, Morlaix, Lesneven et Landerneau, département du Finistère, par leurs représentants à l'Assemblée nationale*. Paris, s. d., in-8°, 8 p. (Bibl. de Nantes, 49276 ; Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
148. *Essai de loi sur les domaines congéables présenté au Comité féodal de l'Assemblée nationale par deux commissaires de la ci-devant province de Bretagne*. [Legendre et Defermon et, par adhésion, Lanjuinais et Varin] Paris 1790, 19 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 332).
149. *Procès-verbal des séances tenues par les jeunes citoyens de Bretagne et d'Anjou, extraordinairement assemblés en la ville de Pontivy, le 15 janvier 1790*. Paris, s. d., 46 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 332).
150. *Liserou a berz an electourien eus a departement Finister d'an Assamble national ha d'ar Roue, 1790*. Quemper, 1790, in-8° (Lettres de la part des électeurs du département du Finistère à l'Assemblée nationale et au Roi). (Bibl. de Brest, 2959, Bibl. de la Marine, Brest, 456) [Cf. d'autres écrits et tracts en breton dans nos articles des *Annales de Bretagne*, t. XXVII, p. 1. ; t. XXVIII, p. 289 ; t. XXXV, p. 480].
151. *Lettres à M. Le Coz, prêtre et principal du collège de*

Quimper, ou réfutation de son ouvrage intitulé : Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la constitution civile du clergé. Paris, 1790, in-16°, 150 p. (Bibl. des Archives d'Ille-et-Vilaine) [cet opuscule contient 6 lettres, suivies de la lettre de l'évêque de Léon à MM. les électeurs du département du Finistère, assemblés à Quimper, le 31 octobre 1790, pour nommer un évêque. Attribué à M. Coroller, recteur de Saint-Mathieu].

152. *Motion présentée à l'Assemblée nationale par M. Le Lay, député du bailliage de Morlaix* [sur le domaine congéable]. S. l. n. d. 14 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
153. *Adresse de la commune de Saint-Renan à l'Assemblée nationale*, 1790 [pour obtenir une juridiction]. Morlaix, 1790. (Arch. nat. Collection Rondonneau, A D XVI, 13).
154. *Adresse du canton du Conquet, district de Brest, département du Finistère, à l'Assemblée nationale.* Brest, 1790 (Bibl. de Brest, 2981).
155. *Délibération du directoire du district de Quimperlé sur les domaines congéables, du 20 décembre 1790.* S. l. n. d. in-8°.
156. *Procès-verbal de l'installation de MM. les juges du tribunal du district de Landerneau*, le 14 décembre 1790. (Bibl. de Brest, 3011).
157. *Procès-verbal de la séance tenue au directoire du district de Brest, le 25 août 1791, à l'occasion de l'événement arrivé en la paroisse de Guipavas, la nuit du 20 au 21 du même mois.* Brest, s. d. in-4°, 4 p. (Bibl. de Brest, 2948).
158. *Récit abrégé de l'entrée de M. Expilly, évêque du Finistère, à Brest, le 31 mars 1791.* Brest, s. d. in-8°, 4 p. (Bibl. de Nantes, 49280, Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
159. *Installation des juges du district de Brest* (Extrait du registre des délibérations du Conseil général des communes, séance du 4 janvier 1791). Brest, s. d. in-4°, 11 p. (Bibl. de Nantes, 49280, Bibl. de Brest, 2948).

160. *Adresse aux citoyens du Finistère par les administrateurs du département* (20 juin 1791). Quimper, 1791, in-4°, 5 p. (Bibl. de Nantes, 49253). [Sur la fixation du chef-lieu].
161. *Observations rapides sur la demande du Directoire du département du Finistère* (du 21 juin 1791) Brest, 1791, in-8° (Bibl. de Nantes, 49235). [Sur la fixation du chef-lieu].
162. *Réponse aux administrateurs composant le Directoire du département du Finistère, à un imprimé intitulé : Observations rapides...* (29 juin 1791). Quimper 1791, in-8°, 32 p. (Bibl. de Nantes, 49235).
163. *Adresse à l'Assemblée nationale et pétition au roi, sur les troubles religieux* (le 15 décembre 1791). Quimper, s. d., in-4°, 10 p.
164. *Procès-verbal des séances des administrateurs du département du Finistère, assemblés à Quimper pour tenir la session annuelle prescrite par le décret du 22 décembre 1789, du 15 novembre 1791 au 15 décembre 1791, avec le rapport fait au Conseil du département du Finistère, à l'ouverture de la session*. Quimper, 1792, in-4°, (Bibl. de Brest, 2898, Arch. Finistère, Annexe de la série L).
165. *Rapport des opérations du Directoire du département du Finistère, à compter du 1^{er} novembre 1791 jusqu'au 17 décembre 1792*. Brest, 1793, 120 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
166. *Procès-verbal de la Fédération célébrée à Quimper, chef-lieu du département du Finistère, le 14 juillet, 1791*. Quimper, s. d., in-4°, 34 p. (Bibl. de la marine, Brest, 455).
167. *Ordonnance de M. l'Evêque de Rennes, relativement à la nomination et prétendue institution de M. Le Coz en qualité d'Evêque métropolitain du département de Lille (sic) et Vilaine*. Paris, s. d., in-16°, 32 p. (Bibl. des Archives d'Ille-et-Vilaine).
168. *Mémoire sur la nécessité de conserver en domaines nationaux, les bois et autres biens à proximité des ports de mer, et pouvant servir aux besoins de la Marine de l'Etat et, en particulier, sur la nécessité de conserver ceux qui*

- avoisinent le port de Brest. Rennes, 1791, 16 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
169. *Pièces justificatives pour M. de Tuncq contre ses délateurs*. [réfutation suivie de pièces justificatives, des faits imputés à M. de Tuncq, acquéreur de terres vagues dans le district de Lesneven, faits imaginés en haine du succès qu'il obtenait dans ses cultures] Brest, 1791, in-4° 18 p. (Bibl. de Nantes, 49305).
170. *Procès-verbal de la session de 1791 du district de Brest*. Brest, 1792, 40 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
171. *Compte-rendu des officiers municipaux de Brest, de l'Administration municipale, à compter du 21 mars 1790 au 1^{er} décembre 1792*. Brest, s. d. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
172. *Procès-verbal de la séance du 20 février 1792 de la Société des Amis de la Constitution séante à Brest*. Brest, 1792, 24 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
173. *Procès-verbal de la Fédération du district de Quimper* (14 juillet 1792) Quimper, s. d. 7 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
174. *Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'administration du district de Quimper, du 15 octobre 1792* [compte-rendu de la gestion de l'année écoulée] Quimper, 1792, 32 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
175. *Arrêté du Conseil général du département du Finistère, du 16 août 1792* [sur la surveillance des Postes]. Quimper, s. d., 8 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
176. *Instruction relative à la pétition présentée à la Convention nationale, le 23 décembre 1792, par les députés extraordinaires des assemblées primaires des districts de Brest, Lesneven, Morlaix et Landerneau, tendant à obtenir la translation du chef-lieu de l'Administration supérieure*. Brest, s. d., in-4° (Bibl. de Nantes, 49282, Bibl. de Brest, 2900).
177. *Procès-verbal des séances du Directoire et du Conseil général du département du Finistère, assemblés extraordinairement à Quimper, le 25 juin 1792 et jours suivants*.

- Quimper, 1792, in-4°, 44 p. (Bibl. de Nantes, 49253, Bibl. de la Marine, Brest, 459).
178. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département du Finistère tenue à Quimper et des 4 septembre 1792 et jours suivants*. Quimper, 1792, in-4°, 59 p. (Bibl. de Nantes, 49235, Bibl. de la Marine, Brest, 455).
179. *Procès-verbal de l'Assemblée électorale du Finistère à Lesneven, l'an 1^{er} de la République, le 11 novembre 1792*. S. l. n. d. in-4° (Bibl. de Brest, 374).
180. *Assassinats commis par fanatisme* [récit des crimes et de la condamnation de Pierre Auffret, laboureur, qui avait tué sa femme, ses deux filles, sa sœur, un autre de ses parents et blessé trois femmes, dont une avait succombé, à Querrien]. Quimper, 1792, in-8°, 7 p. (Bibl. de Nantes, 49253).
181. *Adresse des citoyens du Finistère aux membres de la Convention nationale* (27 décembre 1792) Paris, S. d. in-8°, 8 p. (Bibl. de Nantes, 49236).
182. *Armanac an tad coz Gérard evit ar bloaz 1792, ar bevare eus al liberté*. Quimper, 1792, in-8° (Bibl. de Brest, 2959).
183. *Rapport des commissaires nommés par les huit sections des assemblées primaires du canton de Brest, pour les recherches des causes de la rareté et de la cherté des subsistances et des moyens d'y remédier*. Brest, 1793, in-8°, 26 p. (Bibl. de Nantes, 49282).
184. *La société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest, aux habitants des campagnes qui ont été mis en rébellion* [en français et en breton]. Brest, 1793, in-8°, 12 p.
185. *Extrait des registres du district de Brest, séance du 22 mars 1793* [sur les révoltes de Guipavas, Saint-Renan, Plabennec, Lannilis]. Brest, s. d., 7 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
186. *Les Brestoïis à la Convention nationale*. 16 septembre 1793 [signé : Th. Raby, Castelnau, Belval, Bronsort] (Arch. nat. Collection Rondonneau, A D XVI, 13).
187. *La société des Amis de la Liberté et de l'Egalité établie à Châteaulin, département du Finistère, à la Convention*

- nationale* [après le 31 mai] (Le Golias, président, Fénigan et Le Berre, secrétaires). Quimper, s. d. 6 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
188. *Listes des jurés près le tribunal criminel du département du Finistère* [4^o trimestre 1792, 1^{er} trimestre 1793, 3^o trimestre 1793, an VII, an VIII]. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
189. *A la Convention nationale, Blanchard et Valette, persécutés par l'Administration rebelle du Finistère*. Paris, s. d. 15 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
190. *Jugement en faveur des anciens administrateurs du district de Lesneven*. Brest, 1793, in-8^o, 54 p. (Bibl. de Nantes, 49305).
191. *Rapport des Représentants envoyés à Brest, 1793* [Bréard et Tréhouart, sur la Marine] S. l. 1793. (Bibl. nat. Le 39/61).
192. *Rapport sur les mouvements qui ont lieu sur l'escadre de la République*. S. l. n. d. [1793]. Bibl. nat. L 39/62, Bibl. de Nantes, 40284 ; Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
193. *Rapport fait à la société populaire et régénérée de Brest, au nom de son comité d'instruction publique, le 25 prairial an II, contenant les détails de la fête célébrée dans cette commune en l'honneur de l'Etre suprême, le 20 prairial*. Brest, S. d. in-4^o, 10 p. (Bibl. de Nantes, 49286, Arch. nat. Collection Rondonneau, A D XVI, 13).
194. *Municipalité de Brest. Taxe du pain. Extrait du registre du Conseil municipal, séance du 11 octobre 1793, 21^o journée du 1^o mois de l'an II*. (Bibl. de Brest, 2952, n^o 6).
195. *Liberté, Egalité. Au nom du peuple français. Le représentant du peuple près les côtes de Brest et de Lorient. Arrêté sur les abus qui se sont glissés dans le régime du bagne. Du 27 nivose an II*. (Bibl. de Brest, 2952).
196. *Motifs d'arrestation et réfutation du citoyen Pierre Dagorne* (du 6 fructidor an II). Brest, s. d. in-4^o, 29 p. (Bibl. de Nantes, 49286).
197. *Extrait du registre de la Société populaire de Quimper,*

- [prophétie des cagots aristocrates] 7 ventôse an II, 7 p. (Arch. nat. Collection Rondonneau, A D XVI, 13).
198. *Mémoire des anciens administrateurs du département du Finistère* (daté de la maison d'arrêt à Brest, le 28 ventôse an II). Landerneau, s. d., in-8°, 54 p. (Bibl. de Nantes, 49284 ; Bibl. du port de Brest, 455 r ⁽³⁾).
- Défense des administrateurs du Finistère*, s. l. n. d., in-4° 18 p. (Bibl. du port de Brest, 455 r, 27).
199. *Jugement* [des Administrateurs du Finistère] *rendu par le tribunal Révolutionnaire établi à Brest à l'instar de celui de Paris, du 3 prairial an II*, s. l. [Brest], in-4°, 26 p. (Bibl. de Nantes, 49284).
200. *Arrêté des représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, du 20 frimaire an III relatif aux prises faites sur les ennemis de la République et aux marchandises frappées de réquisition*. (Bibl. de Brest, 2952, n° 9).
201. *Quelques observations sur la réponse de Jean-Bon Saint-André à la dénonciation de la commune de Brest, Paris, le 29 prairial 3^e année républicaine. Les Députés extraordinaires de la ville de Brest à la Convention nationale*. (Bibl. de Brest, 2951).
202. *Réponse des citoyens réunis en société populaire à Brest, à la dénonciation des Représentants du peuple, Topsent et Ballasne de Champeaux, adressée à la Convention nationale avec les pièces à l'appui*. Brest, 12 messidor an III. (Bibl. de Brest, 607).
203. *Les députés extraordinaires de la commune de Brest à la Convention nationale. Quelques observations sur la réponse de Jean-Bon Saint-André à la dénonciation de la commune de Brest*. Paris, 29 prairial an III, 11 p. (Arch. nationales, collection Rondonneau A D XVI, 13).
204. *Copie de la lettre écrite par Brue, représentant du peuple près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg, à ses collègues composant le Comité de Salut public*. Vannes, le 26 pluviôse an III, Vannes, s. d, 8 p. (Arch. Finistère, annexe de la série L).

205. *Extrait du registre du district de Brest, du 4 fructidor an III, au sujet de la liste des jurés d'accusation et de jugement* (Bibl. de Brest, 2951).
206. *Précis des troubles survenus à Paris dans les journées des 1^{er} et 2 prairial, troisième année républicaine. Daté de Paris, 2 prairial, 7 heures du matin. Par un député du Finistère. [...Notre concitoyen, Kervélégant, marchant à la tête de la section de la Butte des moulins, pour délivrer la Convention, a été blessé d'un coup de sabre dans les reins, la blessure n'est pas dangereuse...]* Brest, s. d., 7 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
207. *Compte-rendu par l'Administration du district de Pont-Croix... au nouveau Conseil organisé par arrêté des représentants au peuple, du 29 nivose, an III.* Quimper, s. d., 21 p. et 1 tableau (Arch. nat. Collection Rondonneau, A D. XVI, 13).
208. *Rapport sur les corps constitués à Quimper fait par le citoyen Vinoc, à la société populaire, au nom de la commission nommée par elle à cet effet, le 18 vendémiaire [an III].* Quimper, s. d. in-4°, 14 p. (Bibl. de Nantes, 49253).
209. *Réflexion adressées aux soi-disants Evêques signataires de la seconde Encyclique, suivies d'une réponse au citoyen Le Coz, évêque ci-devant constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, sur la rétractation de son confrère F. T. Panisset.* Paris, 1796, in-16°, 66 p. (Bibl. des Archives d'Ille-et-Vilaine).
210. *Règlement de police et de sûreté pour les places, villes et communes de la Grande Division de l'Ouest, Armée des Côtes de l'Océan.* Rennes, le 1^{er} pluviôse, an IV. Brest, s. d. 32 p. (Arch. du Finistère, Annexe de la série L).
211. *Extrait du registre de l'Administration Centrale du Finistère, 24 messidor an IV [sur l'organisation des écoles primaires et centrales et la formation des Bibliothèques dans le département].* Quimper, s. d. 7 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
212. *Tribunal révolutionnaire de Brest. Nicolas Combaz,*

- lieutenant d'artillerie, ex-juré* [du 20 brumaire an IV, Signé : P. J. Lebreton pour Combaz, détenu au château de Brest]. Quimper, an IV, in-8° (Bibl. de Nantes, 49288),
213. *Discours prononcé par le citoyen Legall-Lalande, administrateur du Finistère, le 26 messidor an VI* [sur l'arrivée de la reproduction de la Bastille]. Quimper, s. d., 3 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
214. *Conseil des anciens. Rapport fait par Trouille, sur une pétition de l'Administration municipale de Brest, 14 ventose, an VI.* (Arch. nat. collection Rondonneau A D XVI, 13).
215. *Conseil des Anciens. Adresse de Morard de Galle, commandant d'armes. 15 pluviôse, an VI.* Paris, s. d., 15 p. (Arch. nationales, collection Rondonneau, A D XVI, 13).
216. *Observations du C^{en} Abgrall élu en l'an VI, au Conseil des Cinq-Cents, sur l'annulation de son élection.* Paris, s. d. 63 p. (Bibl. de Brest, fonds breton, 978.)
217. *Relation de la cérémonie funèbre qui a eu lieu à Brest, le 20 prairial an VII, de la République française, en mémoire de l'exécrable assassinat commis par l'Autriche sur les ministres plénipotentiaires français Bonnier, Roberjot et Jean Debry.* S. l. n. d., 22 p., (Arch. Finistère, Annexe de la série L).
218. *Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Abgrall... sur la demande d'un octroi de bienfaisance dans la commune de Morlaix. 6 fructidor, an VII.* 15 p. (Arch. nat. collection Rondonneau, A D XVI, 13).
219. *Deuxième lettre pastorale de l'Evêque du Finistère* [sur les moyens de perpétuer le sacerdoce parmi les catholiques]. Quimper, an VII, in-4°, 10 p. (Bibl. des Archives d'Ille-et-Vilaine ; Bibl. de la Marine, Brest, 455). [Cf. P. HÉMON, AUDREIN, pour la nomenclature des écrits d'Audrein].
220. *Conseil des Anciens. Rapport fait par Gesnouin au nom de la Commission chargée d'examiner la demande d'établissement d'un octroi municipal et de bienfaisance dans*

la commune de Brest. 8 vendémiaire an VIII (Arch. nat. Collection Rondonneau, A D XVI, 13).

221. *Arrêté du département du Finistère, du 25 ventôse an VIII, portant répartition entre les communes du contingent de la contribution personnelle et mobilière de l'an VIII. Quimper, s. d., 11 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).*
222. *Liste des notables communaux de l'arrondissement de Brest, formée d'après les dispositions de la loi du 13 ventôse an IX, concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la Constitution. s. l. n. d., 100 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).*
223. *Au contre-amiral Terrasson, chef militaire du 3^e arrondissement maritime, Lafond, capitaine de vaisseau, premier adjudant de la marine au même arrondissement [au sujet de l'enlèvement de la corvette La Chevrette, par des embarcations anglaises, le 3 thermidor an IX]. (Bibl. de Brest, 2957, n° 1).*
224. *Procès-verbal de la prestation de serment des vicaires généraux, chanoines titulaires et honoraires, curés du diocèse de Quimper et desservants des succursales du 4^e arrondissement, 15 frimaire an XII [Exécution de l'article 27 de la loi du 18 germinal an X], s. l. n. d. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).*
225. *Les officiers composant le jury de jugement de l'enseigne de vaisseau Rivoire, à leurs concitoyens. Brest, an X. (Bibl. de Brest, 2952, n° 2).*
226. *Procès-verbal de l'installation de M^r l'Evêque de Quimper (du 4 fructidor an X). Quimper, s. d., 7 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).*
227. *Rapport fait par Coste sur la création d'un commissaire général de Police dans les villes de Brest et de Toulon. 7 floréal an XI. S. l. n. d., 7 p. (Arch. nat., Collection Rondonneau, A D XVI, 13).*
228. *Plaidoyer du citoyen Y. Duval, homme de loi, ex-professeur de législation, dans l'affaire Pédro et Darville, portée devant le tribunal spécial séant à Quimper, établi*

en vertu de la loi du 23 floréal an X, prononcé dans la séance du 24 messidor an XI [Affaire de madame Caffarelli]. Quimper, an XI (1803), 28 p. (Arch. Finistère, Annexe de la série L).

229. *Arrêté du Préfet du Finistère Miollis, du 5 messidor an XIII, pour le soulagement des détenus dans les maisons d'arrêt et de justice. Quimper, s. d., 23 p., (Bibl. de la Marine, Brest, 5734).*

230. *Tableau des distances, en myriamètres et kilomètres, de chaque commune du département du Finistère aux chefs-lieux de canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du décret du 18 juin 1811, rectifié d'après les ordres de Son Excellence le Ministre secrétaire d'Etat de la Justice, du 31 janvier 1817. S. l. n. d., 8 p., (Arch. Finistère, Annexe de la série L).*

231. *Adresse du Conseil général de Quimper à messieurs les officiers municipaux de leur district [sur le franc-fief]. Quimper, s. d. in-8°, 6 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 456).*

232. *Question de droit public à soumettre à la législature par les voisins des rivières d'Eir (sic) et d'Odet, à Quimper, et leur adresse (sic) par le citoyen Girard, commissaire de police. Quimper, s. d., 14 p. (Arch. nat., Collection Rondonneau, A D XVI, 13).*

233. *Convention nationale. Rapport et projet de décret, ... par Charles Pottier... sur des secours et gratifications.. aux femmes et filles retirées dans la maison de secours de la Marine à Brest. S. l. n. d. 4 p. (Arch. nat., Collection Rondonneau, A D XVI, 13).*

234. *Audrein à ses collègues. « J'en suis bien fâché, mais encore un mot ». Paris, s. d. 8 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).*

235. *Opinion de M. Malassis, député du département du Finistère, sur les accusations portées par les Administrateurs de ce département et par la ville de Brest, contre le Ministre de la Marine. Paris, s. d. 18 p. (Bibl. de Brest, fonds breton, 697).*

236. *La Commission administrative du district de Brest à ses concitoyens*. Brest, s. d. 9 p. (Bibl. de Brest, supplément non côté).
237. *Liste des citoyens éligibles des deux côtés de Brest*. Brest, s. d. 29 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
238. *Les Administrateurs du district de Brest aux habitants des campagnes du ressort* (en français et en breton) [sur la dissimulation des denrées]. Brest, s. d. 15 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
239. *La commission administrative du district de Brest à ses concitoyens* [sur les méfaits de la Terreur]. Brest, s. d. 9 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 5734).
240. *Adresse de la Société des Amis de la Constitution établie à Brest, aux citoyens composant les équipages de l'Armée navale*. Brest, s. d. 6 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 2436).
241. *Adresse des Administrateurs du département du Finistère à l'Assemblée nationale*. S. l. n. d. in-8°, 4 p. (Bibl. de Nantes, 49235).
242. *Adresse des citoyens du Finistère aux membres de la Convention nationale*. Signée : Pigeon fils, Jean Le Guen, P.-L. Vignon, Bernard jeune, Perrin. Paris, s. d. 6 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
243. *François-Marie Marion, accusateur public près le Tribunal Criminel du département du Morbihan, séant à Vannes, à ses concitoyens des départements du Finistère et du Morbihan*. Vannes, s. d. 16 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 455).
244. *Adresse aux cultivateurs bretons de la part de MM. les Députés de la campagne des départements du Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord* [sur les subsistances]. Paris, s. d. 31 p. (Bibl. de la Marine, Brest, 332).

(A suivre).

D. BERNARD.

AU SUJET D'UNE CHAPELLE

dans l'Église paroissiale de Crozon

Au xvi^e siècle il existait à Crozon une chapelle attenante à l'église paroissiale. Le recteur ayant manifesté l'intention de la démolir, le seigneur de Trébéron s'y opposa, revendiquant la possession immémoriale de ladite chapelle avec les prééminences et intersignes d'honneur appartenant aux patrons ou seigneurs d'église.

Les paroissiens contestèrent cette possession et le différend fut porté devant la cour de Crozon et de Porzay.

Le 2 juillet 1516 les parties, à savoir, d'un côté Henry Provost sieur de Trébéron, de l'autre le sieur du Menez, le recteur, gouverneur de la paroisse, les chapelains, les fabriques et plus de 250 paroissiens étaient assemblés dans l'église paroissiale, où le commissaire de la visitation et maître des testaments en Cornouaille tenait audience.

Nous détachons du procès-verbal de cette curieuse audience les extraits ci-après. L'intitulé porte : « Sur le plet, débat et différant meüz, ensuivy ou qui plus pouvoit mouvoir et ensuivre entre noble escuyer Henry Provost, sieur de Trébéron d'une partye et les parroissiens de la parroisse de Crauzon, aussy Jean du Menez d'aulture partye, par l'instance de certain arrest en forme d'inhibittion impétre de l'autorité de Monsieur l'Official de Cornouaille, à l'instance dudit Provost et intimé auxdits parroissiens du Menez, sur l'estat et édifice lors une chapelle sortente du costé devers midy à travers du corps principal de l'esglise parrochiale de Crauzon, au

cimittière, en forme de bout d'une croisée nommée et appelée la chapelle de Monsieur saint Sébastien ».

Le sieur Provost soutient que la chapelle dont-il s'agit est sienne, que « lui et ses prédécesseurs l'avoient édifiée et de tout temps antien entretenue et fait entretenir en réparation, et en icelle avoient tombes, enfeus et enterrements ; aussy avoient une fenestre au pignon d'icelle chapelle, faicte et vittrée, et les vittres d'icelle de tout temps d'antienneté estoient les escussons, armes et armoiries dudit Provost et des alliances de sa maison, et ainsi estoit en possession, luy, ses pères, ayeuls et bisayeuls et autres ses prédécesseurs d'en jouir et user par le temps de cent ans derniers et plus et par sy longtemps qu'il n'est mémoire d'homme ». Néanmoins, ajoute-t-il, les paroissiens et le sieur du Menez manifestent l'intention de démolir ou de changer d'état à ladite chapelle « tendant perturber et voulant le priver de ses droits et préminances (1) en icelle ». Les paroissiens ne peuvent pas ignorer cependant que la maison de Trébéron avait ses écussons, armes et armoiries sur les vitres de la fenêtre, ce qui suppose une possession évidente.

Le sieur Provost justifie ses droits : « Ses prédécesseurs ont fait dotation et fondation en ladicte esglise ; ils ont payé chacun an, pour une messe qu'ils font dire et célébrer chacun jour de lundy en ladicte chapelle, certaine somme de pécune, et pour recommandation qu'ils ont faict et font dire chacun dimanche de l'an par chacun an à l'issue de la procession sur lesdictes tombes, enfeus et enterrements audict grand cœur, la somme de trente solz monnoie de rente annuelle et aussy avoir ses prédécesseurs donné certains

(1) « Les chapelles prohibitives dans une église donnaient au propriétaire tous les intersignes, de banc, enfeu, lisière en armoirie dans la chapelle qu'il est obligé d'entretenir et de réparer comme étant son bien » (Poullain du Parc).

hérittages et terres à la dicte esglise pour croistre l'issue d'icelle ».

Les paroissiens et le sieur du Menez déclaraient ne rien savoir de ces dotations et fondations. A supposer que Provost en fît la preuve, ils persisteraient à maintenir que ledit Provost devait à l'église paroissiale « une bricque de froment l'an de rente que ses prédécesseurs avaient donnée à icelle, (la) quelle rente ledit Provost avait cessé de payer depuis vingt ans derniers et plus ». Comme d'autre part il n'existait aucun titre, aucune trace de dotation ni d'appropriement d'aucune sorte au profit de l'église, les paroissiens en concluaient que « le dict Provost ne devait et ne pouvait par droict et raison clamer ny attribuer à son singulier droict esdictes chapelle et esglise parrochiale ».

Les déclarations des parties entendues, le juge, considérant « que longuement pourrait durer le procès entre elles en leur grand ennuy, fatigue et damage, pour auxquels obvier, paix et amour entre eux nourrir », mit fin au débat ; il fit accepter une transaction dans les termes suivants : « Sachent tous que par nostre cour de Crauzon et de Porzay furent en droict présents et personnellement établi ledict Henry Provost, sieur de Trébéron, d'une partye, et missire Hervé Gouzian, curé-recteur et gouverneur de ladicte parroisse et esglise parrochiale, Ian Pentrez, sieur de Pentrez, Bernard et Hervé Poulmic, Ian du Menez, maistre Henry Le Bocquin, Ollivier Le Bocquin, Robert Godelam, Guillaume Pentrez, Bernard Kerret, nobles gentz et missire Henry Kermarec et missire Yves Prigeant, chapellains et prêtres de ladicte parroisse, (suivent les noms et prénoms de plus de 250 paroissiens) faisant la plus saine et maire (1) voix des dicts paroissiens de ladicte parroisse d'aulture partye, les dicts paroissiens pré-

(1) La plus grande, la majeure partie.

sentement congrégés et assemblés en la dicte esglise parrochiale de Crauzon devant sage et discret maistre Charles legoti (ou légou), commissaire de la visitation de Monsieur de Cornouaille en ceste parroisse, où estant lesdicts parroisiens congrégés, comme ils sont subjectz et ont de coustume, quelles partyes et nommés en devant et chacun en tant que mestier est acceptent de transiger en la forme et manière qu'ensuit : *C'est à scavoir* que ledit Provost doibt faire et fera de nouveau édifier en ses propres coutz et despans ladicte chappelle de Saint-Sébastien et ledit Provost, pour luy, ses hoirs, successeurs et cause ayantz en perpétuité doibt jouir et jouira du pignon d'icelle chappelle, auquel pignon pourra ledit Provost faire faire une fenestre et au dessoubz d'icelle ; sy bon lui semble, fera une voulte, pour y faire et mettre une tombe, enfeu et sépulture couverte de pierre haulte enlevée, ou la laissera basse, pour y mettre dessus un escabeau en accoudouer, lequel il voudra, et outre l'issue et lieu de ladicte tombe, doibt avoir et aura une aultre tombe, enfeu et sépulture prez et juxte l'issue de la dicte tombe, que sus en ladicte voulte sur laquelle pourra pareillement mettre une pierre tomballe basse, a res de terre ; en esuelles tombes, voulte, pignon et chappelle, haut et bas, par dedans et dehors, jusques à l'endroit inclusivement de la prochaine partye au corps de ladicte esglise parrochiale, de l'issue desdictes tombes pourra ledit Provost mettre et faire mettre et tenir tant en vittres, mazières qu'en pierres, en bois, en bosse et aultrement, les armes et armories et escussons d'armes de sa maison et des alliances d'icelle, sans qu'aultre que luy y mette ny puisse mettre ny avoir aucunes armes, armories, ny escussons d'armes, leurs tombes hors de terre ny mettre escabeau ny accoudouer en ladicte chappelle et du parsus de ladicte chappelle jouiront lesdicts parroisiens.

« Il est dict et accordé entre les partyes que ledit Provost outre édifier de nouveau ladite chappelle et aussy outre

lesdites dotations et fondations que ledict Provost et ses prédécesseurs ont autrefois faictes en ladicte esglise parrochiale, pour augmentations desdictes dotations, pour estre dotateur fondateur desdictes tombes, enfeus, enterrementz et autres préminances et choses prédéclarées supposées, icelluy Provost dota, baillâ, livra et transporta, par cestes baille, livre et transporte auxdicts procureurs fabriques de ladicte esglise parrochiale en la présence, de l'adveu et consentement et au nom desdicts parroissiens, la somme de vingt et cinq solz monnoie de rente et levés par an à estre une fois l'an payés, pris et levés par le sieur fabricque d'icelle parroisse à chacun jour et terme de la Saint-Michel, chacun an, à commencer le premier payement d'icelle somme de 25 solz monnoie de rente à la Saint-Michel prochaine qui vient en un an ». Pour sûreté de cette rente le sieur Provost consent l'hypothèque d'une maison avec ferme et ses appartenances que tient Ian Kerret au village de Kerveron en la parroisse de Crozon, à ferme de et soubz ledit Provost. « Et pourra le sieur fabricque de ladicte parroisse chacun an, passé ledict terme par défaut de paiement, exécuter sur l'homme et détenteur desdicts héritages du reste de ladicte rente, qui sera convertie aux réparations, entretenementz, négosses et affaires de ladicte esglise parrochiale ».

« Partant lesdicts sieurs fabricques parroissiaux, avec le consentement et vouloir dudit curé esdit nommé, ont octroyé, concédé, livré et transporté et par cestes, octroyent, concèdent, livrent et transportent lesdictes tombes, enfeus, enterrementz et autres préminances audict Provost acceptant pour luy, ses hoirs, successeurs et causaiantz perpétuellement à jamais avec droit d'inhumer, ensevelissement et enterrement dans lesdites tombes et enfeus ». Il est spécifié en outre que ces droits sont réservés exclusivement au sieur Provost, à ses hoirs et ayant cause. Celui-ci jouira perpétuellement des tombes, enfeus, enterrements, escabeaux, armes, armoiries

et autres préeminences. En ce qui concerne la brique de froment, il est entendu entre les parties « que la rente sera continuée si elle a été explicitement prévue dans le testament de feu Clémence Le Baron, dame de Trébéron, mère du sieur Provost ». Ce testament est entre les mains du maître des Testaments.

Il est dit en outre que le sieur Provost « fera diligence de faire édifier ladite chapelle dedans la Tous Saints prochaine venante, pour clore ladite esglise, supliants et recquérantz lesdits dessus nommés à Révérend Père en Dieu, Monsieur l'Evesque de Cornouaille, ses vicaires et commissaire en Cornouaille et toutz autres à qui apartiendra, mettre et apposer leur décret à cestes lettres présentées comme de choses et chacune contenues en cestes avoir estéés faites et grées »...

... « Fut faict en gré en ladicte Esglise parrochiale de Crozon en présence et audience desdits parroissiens en faisant la visitation d'icelle parroisse le second de juillet l'an mil cinq cent saize. Ainsi a signé : Y. Pentrez ».

H. DANIEL.

NOTA. — Dans une communication précédente nous avons présenté des documents qui montrent qu'en 1643 et 1703 les seigneurs de Trébéron, successeurs du sieur Provost, ont eu à défendre leurs droits de fondateurs dans ladite église de Crozon.

La chapelle de Saint-Sébastien existait encore en 1703 ; on y pouvait voir un banc à accoudouer et une vitre portant les armes de Trébéron : un aigle de sable déployé. La voûte y existait aussi avec un écu chargé des mêmes armes.

NOTES

SUR des CACHETTES de PRÊTRES ASSERMENTÉS à Saint-Martin-des-Champs (près Morlaix)

Intrigué par les appellations de *Toul-ar-Person* ou *Toul-ar-Bélec* données, dans certaines fermes de la commune de Saint-Martin-des-Champs, à des réduits plus ou moins dissimulés, j'ai voulu me rendre compte de ce que cela voulait dire. Une petite enquête m'a appris qu'ils s'agissait de cachettes ayant servi à des prêtres insermentés pendant la Révolution (1790-1794).

Malheureusement je suis arrivé trop tard à Lomogan, Kerolzec, Bigodou et l'Hermitage. Ceux qui savaient la vérité sont morts et leurs petits enfants n'ont pu me donner que des traductions incomplètes ou même infidèles de ce qu'ils avaient entendu. Ainsi, pas un nom de prêtre n'est resté alors que les vieux les savaient. Ils nommaient aussi les personnes qui furent baptisées, à la dérobée, dans chacun de ces réduits. Aujourd'hui, rien.

LOMOGAN. — Si les Coatnempren revenaient, ils ne reconnaîtraient pas leur ancien domaine. Plus un arbre. Le grand portail voûté a disparu et le « Porz-Cloz » n'existe plus. La chapelle, qui se trouvait dans un placître à 200 mètres au N.-E., a été démolie jusqu'à la dernière pierre : il n'en reste plus trace. Une maison sans style a été élevée à 25 mètres au Nord de l'ancien portail, si bien qu'aujourd'hui le tout n'a plus grand'chose de son ancien air de noblesse.

A l'arrière du bâtiment principal, donnant à l'Est, une grande cheminée isolée. De chaque côté de cette cheminée, à la hauteur du premier étage, et dans une symétrie parfaite, un œil-de-bœuf entouré de pierre de taille ; croisillon de fer dans l'un, trace d'un croisillon identique dans l'autre. Rien, de l'extérieur, ne révèle donc quelque chose d'anormal. Toutefois, presque au ras du sol, un peu à droite de l'œil-de-bœuf Nord, existe une ouverture carrée de 0 m. 30 de côté, et qu'un fagot seul peut dissimuler. Cette ouverture est l'entrée d'une sorte de galerie qui, arrivée au milieu du mur, forme coude et monte verticalement dans la même forme et les mêmes dimensions pour déboucher, au premier étage, dans un évidement de la maçonnerie. On dirait un tuyau monte-charges.

Pénétrons à l'intérieur. La première porte franchie est cintrée, large, clef de voûte avec écusson. Deux autres lui succèdent. Ici, deux pièces superposées, entre deux murs de refend. Leurs dimensions (longueur, 4 m. 50 ; largeur, 2 m. 50 et hauteur 2 m. 80) les prédestinent à servir de cage d'escalier. Il n'en n'est rien. La pièce du bas, appelée « Cambr-ar-Vadiant », sert de cave. Là, selon la tradition, le prêtre caché pendant la Terreur (« ar-Person » : le recteur) officiait et baptisait.

Dans la pièce du haut, côté Levant, une porte en bois, à coulisse, (on dirait un lit clos), donne sur un évidement ménagé dans le mur. Ce réduit a pour dimensions : longueur, 1 m. 60 ; largeur, 0 m. 60 ; hauteur, 1 mètre. Une personne de corpulence moyenne s'y tient relativement à l'aise dans la position allongée ou assise. L'épaisseur du mur est de 0 m. 80, laissant à l'extérieur une croûte de 0 m. 20. Le réduit est éclairé par l'œil-de-bœuf signalé plus haut et le conduit monte-charges y aboutit. Il y avait donc communication avec l'extérieur, par le bas, au ras du sol. Là se cachait le prêtre dans les moments de grand danger. Il pouvait y être alimenté

par le tuyau ; par la même voie pouvaient se faire toutes sortes d'échanges, sans donner l'éveil.

Cette cachette est bien imaginée, vraiment curieuse et mérite d'être signalée. A-t-elle été faite sous la Révolution, pour les besoins de la cause ? Je ne le crois pas. A y regarder de près, le tout semble contemporain de la construction du mur. Elle serait-donc bien antérieure à cette époque troublée et pourrait bien avoir été faite en prévision... Un prêtre pourchassé en a profité, voilà tout.

Il est en effet impossible, dans le mur non jointoyé, de remarquer les traces d'une démolition et d'une réfection. L'œil le plus averti n'y verrait rien de ce genre.

Les vieux fermiers, dont les descendants sont actuellement propriétaires de Lomogan, avaient conservé un pénible souvenir de cette époque. Chargés du guet, ils montaient sur la butte et scrutaient l'horizon. Ils vivaient dans des transes continuelles, avec la crainte d'être arrêtés pour recel, traînés dans les cachots, en attendant qui sait ! le châtiment suprême réservé aux « Hors la loi ».

Les parages immédiats du manoir — je le rappelle en passant — ne sont pas sans intérêt archéologique. Signalons :

1° Sur la butte de Lomogan, les vestiges d'un ancien camp romain ;

2° C'est près de Lomogan, que Jean Le Duc trouva, l'an dernier, un « lec'h » signalé à la Société par M. Livinec ;

3° Dans cette même garenne, le dit Jean Le Duc trouva il y a 4 ans, une énorme pierre schisteuse taillée en tronc de pyramide. Il la brisa à coups de masse, sans la signaler.

KEROLZEC. — Cette cachette, dite *Toul-ar-Bélec*, n'a pas l'intérêt de celle de Lomogan.

Située au premier étage de la maison d'habitation, côté Nord, elle consiste en un évidement, formant un peu alcôve, avec : hauteur, 2 mètres ; largeur, 1 m. 50 ; profondeur,

0 m. 60. Remarqué, de chaque côté, à 0 m. 60 de hauteur, deux pierres encastrées dans le mur et semblant disposées pour tenir lieu de sièges. A hauteur d'homme, un petit œil-de-bœuf peut servir de meurtrière, de trou d'éclairage, ou mieux, d'observation. Deux personnes peuvent s'y tenir assises et à leur aise, comme dans un compartiment de chemin de fer, vis-à-vis, sur les pierres. On pourrait même s'y coucher, à la rigueur.

Il est certain que cela pouvait servir de cachette ou de poste de veille. La tradition qui persiste est qu'il s'y serait caché des prêtres pendant la Révolution. La dénomination de *Toul-ar-Bélec* porterait à le croire.

BIGODOU. — Ici moins intéressant encore. A Bigodou-Izella, vieux manoir actuellement dans un état lamentable, une grande fenêtre avec croisée en pierre a été murée extérieurement sur une épaisseur de 0 m. 20. C'est l'évidement qui reste, à l'intérieur, au rez-de-chaussée, que l'on appelle « Toul-ar-Bélec ». Hauteur, 2 m. 50 ; largeur, 1 m. 70. Un réduit très mal éclairé, situé au bas de la tourelle-escalier, servait de chambre de baptême.

Même observation que pour Kerolzec.

L'HERMITAGE. — L'ancienne maison manale est en fort mauvais état. On y remarque une vieille cloison en torchis (mélange de terre glaise, de paille hachée, de balle d'avoine, de poils, de crins). Le plancher du grenier est en terre battue. Il s'agit de perches relativement droites, entourées de paille tordue, placées et serrées les unes contre les autres, sur des solives. Le tout est recouvert d'une couche d'argile bien battue, bien unie, servant d'aire (de plancher). Au-dessous une pareille couche formait le plafond. Date : 1723. (Rien à faire avec le bois du Nord !).

Une chapelle aurait existé. On ignore où elle s'élevait.

Une statuette, en Kersanton, représentant un ange, mains jointes, est encastrée dans du ciment, sur le puits. Cette statuette a servi, pendant plus de 50 ans, de poids de *30 livres* pour les vieilles balances suspendues, à grands plateaux de bois. La bascule actuelle a permis de l'immobiliser sur le puits. Encore une victime du progrès. Ne viendrait-elle pas de la chapelle démolie ? Non. Son origine, qui m'a été contée, est tout autre...

Et la cachette ? Les fermiers actuels, qui sont là depuis plus de 100 ans, n'en savent rien.

Des escaliers en pierre, droits, intérieurs, conduisent directement au premier étage et semblent couper la maison en deux. Sous ces escaliers, entre deux murs, est un réduit de 3 mètres $\times$ 1 m. 30. Au Nord, une meurtrière de 0 m. 15 de diamètre, donnant sur les champs ; à l'Est, pareille ouverture donnant sur la grande cuisine, les deux entourées de taille et à 1 m. 30 du sol. Eclairée par l'une, ravitaillée par l'autre, une personne peut y vivre longtemps. Une porte basse sert d'entrée. C'est une cachette bien dissimulée.

C'est là, d'après la tradition répandue dans tout Saint-Martin, qu'un prêtre aurait vécu sous Robespierre.



1° Il est vraisemblable, pour ne pas dire à peu près certain, que ces quatre cachettes ont reçu des prêtres pendant la Terreur. Aucune ne semble avoir été faite pour les besoins de la cause. Les prêtres insermentés, pour échapper aux dangers qui les menaçaient et surpris par les événements, ont profité des refuges propices qu'ils ont trouvés et que les propriétaires ou fermiers, à leurs risques et périls, mettaient à leur disposition.

La plus curieuse est celle de Lomogan. Elle est vraiment perfectionnée ;

2° D'après aussi la tradition (et ce qui m'a été racontée par une personne déjà âgée), ces prêtres, en dehors de l'exercice de leur sacerdoce, vivaient dans les fermes hospitalières habillés en paysans. Ils savaient se donner, par leur accoutrement, leurs occupations souvent simulées, les airs d'un domestique de ferme ou d'un mendiant de passage.

Souvent les agents, chargés de perquisitionner, s'en allaient après avoir questionné un loqueteux qui se chauffait au coin du feu ou un valet qui s'occupait des travaux de l'exploitation. Ils ne se doutaient pas qu'ils avaient affaire à ceux-là qu'ils étaient chargés d'arrêter.

L. PÉRON,

Directeur d'école à S^t-Martin-des-Champs.

NOTES SUR QUELQUES ORFÈVRES BAS-BRETONS

I. — Le Calice de Saint-Jean-du-Doigt.

Tout le monde connaît, au moins de réputation, l'admirable calice de Saint-Jean-du-Doigt, qui passe pour être la plus belle pièce d'orfèvrerie de Bretagne. C'est un travail du ^{xvi}^e siècle à la très riche ornementation Renaissance, dauphins, arabesques, feuillages, niches d'apôtres, figures ailées, etc... Sur la patène, un superbe émail représente la sainte Vierge et saint Joseph adorant l'Enfant Jésus, et dans un médaillon soutenu par deux Renommées se voit l'effigie d'un gentilhomme à barbe et cheveux longs, du type traditionnel de François I^{er}.

On a longtemps attribué à la reine Anne de Bretagne le don de ce calice, en reconnaissance de la guérison de son œil malade, lors du pèlerinage qu'elle fit à Saint-Jean-du-Doigt en 1506. Puis la présence du portrait de François I^{er} a fait songer à Claude de France, première femme de ce roi et fille d'Anne de Bretagne, qui aurait commandé ce calice à un maître-orfèvre italien pour l'offrir au sanctuaire où l'on vénérât la relique du Précurseur.

Sur le bord de la patène se distinguent les empreintes de deux poinçons ; le premier est la lettre M surmontée d'une hermine ; le second montre les deux initiales G F. M. Léon Palustre, dans son ouvrage sur la Renaissance en France, incline à croire que ces poinçons pourraient être ceux de l'orfèvre quimpérois Guillaume Mocam (ou plutôt Moeam), mentionné en 1517 dans les comptes de la cathédrale. Mais depuis, M. Bourde de La Rogerie, reconnaissant dans l'ini-

tiale M la marque du bureau de contrôle de Morlaix, en a conclu que le calice était l'œuvre d'un orfèvre de cette ville, d'ailleurs voisine de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt.

Restait à trouver le nom de cet orfèvre, dont le poinçon ne nous livrait que les initiales G et F. J'ai eu l'heureuse chance de le découvrir il y a quelques mois, en dépouillant les anciens comptes de la collégiale de Notre-Dame du Mur à Morlaix, conservés aux Archives départementales. Ces comptes enregistrent, en 1546, la dépense faite pour ciseler et dorer deux calices d'argent commandés à Guillaume Floch, orfèvre à Morlaix. Ce Guillaume Floch est sans nul doute le très habile artisan du calice de Saint-Jean. Il était contemporain de François I^{er}, ce qui explique l'existence du portrait de ce monarque sur la patène ; et la décoration Renaissance des deux pièces d'orfèvrerie est bien aussi celle de l'époque.

Je ne connais aucune autre œuvre signée du poinçon de Guillaume Floch, ni aucune mention de lui dans d'autres comptes de fabrique. Mais on sait combien de richesses d'art se sont englouties dans le creuset révolutionnaire, et combien nos archives paroissiales ont subi, du fait de la négligence et de l'ignorance, d'irréremédiables pertes. L'unique œuvre que nous puissions lui attribuer suffit pour que son nom jusqu'ici inconnu s'inscrive avec honneur au premier rang de nos meilleurs orfèvres français du xvi^e siècle.

II. — Le Calice de Plourac'h.

A l'Exposition rétrospective de l'Art Français au Trocadéro en 1889 figuraient un calice et une patène du xvi^e siècle, en argent doré, envoyés par la fabrique de l'église de Plourac'h, canton de Callac (Côtes-du-Nord). Sur le calice, tapissé d'une élégante ornementation végétale, se lit cette inscription en capitales : *A NRE DAMA DE PLOURACZ*. La patène offre une Sainte Face et un Agneau Pascal. Le calice porte deux

poinçons, celui du bureau de Morlaix, déjà décrit plus haut : un M surmonté d'une hermine, et celui de l'orfèvre : Y D. Ce sont encore les anciens comptes de Notre-Dame du Mur qui nous font connaître le nom entier de cet artiste dont le poinçon ne nous révélait que les initiales. Il s'appelait Yves Donné. En 1547, il confectionna à l'intention de l'église du Mur une belle croix d'argent du poids de 11 marcs 5 onces 4 gros qui lui fut payée 192 livres 16 sols. En 1549, il fabriqua, moyennant 7 livres, une croix en laiton pour la même église. La famille Donné existait encore à Saint-Mathieu de Morlaix dans la première moitié du XVII^e siècle.

III. — La Croix de Guengat.

La magnifique croix processionnelle en vermeil de Guengat est célèbre dans la Cornouaille. On l'a longtemps attribuée à la munificence d'Alain de Guengat, amiral de Bretagne, mort en 1532, sans s'apercevoir que cette attribution était démentie par la date 1584 gravée sur le pied. J'y ai remarqué, plusieurs fois répété, un poinçon d'orfèvre aux initiales Y S. Cet orfèvre, dont le prénom ne peut être qu'Yves, était donc Breton et vraisemblablement Quimpérois, mais jusqu'ici, aucun nom d'orfèvre du pays correspondant à ces deux lettres n'a été relevé par Le Men et autres érudits. Espérons qu'un document se rencontrera enfin qui permettra de savoir à quel artiste de grand talent nous devons cette belle œuvre.

IV. — La Croix et le Calice de Plouénan

L'église de Plouénan, canton de Saint-Pol-de-Léon, (Finistère) possède une croix processionnelle de vermeil, rivale de celles de Pleyber-Christ et de Guengat, et datant comme celles-ci de la seconde moitié du XVI^e siècle. Je n'y ai pas remarqué de poinçon, mais sur le pied il y a une

inscription gravée en caractères gothiques : M : H : DE : LANUZUARN : A : BAILLE : CENT : ESCUS : POUR : FAIRE : CESTE : CROIX : 1574. Ce généreux bienfaiteur était un ecclésiastique issu d'une famille noble de la paroisse, Messire Hervé de Lanuzouarn, chanoine et chantre de Léon, conseiller au Parlement de Bretagne en 1554. Du château de Lanuzouarn, où les Ligueurs tinrent garnison, il n'existe plus que quelques pans de murailles et un colombier.

Un calice d'argent conservé dans la sacristie de la chapelle de N.-D. de Kerellon, près du bourg de Plouénan, porte cette autre inscription : P. : LA : CHAPELLE : DE : S : MATHIEV : DE : COATSABIEC — POIRE (?) DE : LA : MAISON : DE : KOUANEC : 1632. Cette chapelle de Saint-Mathieu, ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Mathieu-Fin-de-Terre, se trouvait près du manoir de Coatsabiec, en Plougourvest, et le manoir de Kervoanec en était également voisin. Quant au mot POIRE, par lequel débute d'aussi étrange manière la seconde partie de l'inscription. je ne saurais l'expliquer, à moins d'y voir peut-être une abréviation peu claire de : POUR : LE : SERVICE de la maison de Kerouanec.

V. — Les Calices de Hanvec

M. l'abbé Le Moigne, recteur de Hanvec, m'a montré le 27 mai 1927 trois anciens calices d'argent conservés au presbytère. Le premier porte un double écusson timbré d'une couronne comtale : *d'or à deux fasces de gueules accolé de gueules à six besants d'argent*. Ce sont les armoiries de Messire François de Carné, chevalier, seigneur de Kerliver en Hanvec, et de sa femme Mathurine de Brézal, qui fondèrent en 1687 la confrérie du Rosaire à Hanvec. Ce calice, qui est plus exactement un ciboire, offre deux poinçons, un H surmontée d'une fleur de lys et les trois lettres O. L. R. entourant une fleur de lys. Ces dernières sont les initiales de l'orfèvre

morlaisien Olivier Le Roy, dont on connaît d'autres travaux exécutés à la même époque pour les églises de N.-D. du Mur à Morlaix, Plougasnou, Saint-Thégonnec, Landivisiau, La Martyre, etc.

Le second calice provient de la chapelle de Saint-Conval, dans la forêt du Cranou, comme l'indique cette inscription : POVR : S : GONVAL : 1652 Il porte pour poinçon les trois lettres P. D. P. entourant une fleur de lys. Je ne connais pas d'orfèvre ayant ces initiales.

Le troisième enfin a trois poinçons, le chiffre 9 surmonté d'une couronne ; les lettres B. F. et les mêmes lettres B. F. surmontées d'une couronne.

VI. — Les Chandeliers d'argent et la Croix d'Ergué-Gabéric

L'église d'Ergué-Gabéric possède six beaux chandeliers d'argent du XVIII^e siècle, trois grands, trois moyens et trois petits. Ces derniers ont une ornementation soignée, décelant le faire d'un habile orfèvre. J'y ai relevé deux types de poinçons, un T surmonté d'une couronne, qui pourrait être la marque du bureau de Quimper à l'époque, et deux fleurons ou fleurs de lys superposées, surmontées d'une couronne, avec la lettre A accolée à la fleur inférieure. Sur le pied de deux ou trois de ces chandeliers sont les trois lettres séparées B. A. R. Il y a aussi une jolie croix d'argent ayant pour unique poinçon le T couronné.

VII. — Le Calice et la Croix de Kerfeunteun

Notre collègue M. l'abbé Le Saout, vicaire à Kerfeunteun, m'a montré le 11 août dernier la croix processionnelle de la paroisse et un élégant calice de vermeil du XVII^e ou du XVIII^e siècle, avec une décoration de grappes de raisin et de gerbes de blé. Autour du pied se lit cette inscription assez

curieuse : F : BOUCZO : TRINITAIRE : M'A : FAIT : FAIRE .
ET : NON : L'ARGENT : DU : PRIEURÉ : DE : S^t : JACQUES :
DE : DINAN. Sa teneur permet de supposer quelques dissents-
timents entre le P. Bouczo et le titulaire du prieuré de Saint-
Jacques. Comme poinçons, il y a un T couronné avec deux
B minuscules entre la couronne et la lettre, puis un A
feuillagé et couronné, accompagné d'un très petit B. Par
quel concours de circonstances ce calice a-t-il pu venir de
Dinan jusqu'au fond de la Cornouaille ?

La croix processionnelle paraît être de l'époque
Louis XIII. Ses deux bras sont terminés par des sphères
godronnées. Le Christ aux longs bras, d'une facture molle et
gauche, est accompagné de la sainte Vierge et d'une sainte
Femme posées sur deux consoles. Au revers, Trinité assise, et
saint Corentin avec son poisson. Chacune des faces du
nœud hexagonal offre une niche évidée contenant une sta-
tuette d'apôtre. Deux clochettes d'argent sont suspendues au
croisillon. Malgré un examen soigneux, je n'ai pu découvrir
aucun poinçon d'orfèvre ; je crains que cette marque n'ait
disparu dans l'une des trop nombreuses réparations et sou-
dures que la pauvre croix a subies. On la prête pour les
enterrements ; elle est transportée en charrette par de mauvais
chemins ; aussi est-elle tombée bien des fois, et en porte-t-elle
les traces.

VIII. — Quelques orfèvres quimpérois du XVII^e siècle

En feuilletant un vieux registre d'état-civil de la paroisse
de Saint-Julien de Quimper, qui comprenait la rue Kéréon,
c'est-à-dire le quartier commerçant et industriel de la ville,
j'ai relevé quelques noms d'orfèvres qu'il est intéressant de
noter :

1624. — Romain Morice, maistre orphèvre, époux de
Béatrix Loedon, dont sept enfants baptisés de 1624 à 1636.

1625. — Hiérosme Restiff, orfèvre, époux de Jeanne Guiotell, dont six enfants baptisés de 1625 à 1632.

1625. — Pierre Bourdays, maistre orfebvre.

1626. — Julien Loyseau « etiam aurifaber », parrain d'un des enfants de son collègue Hiérosme Restiff. Si l'on rencontre dans la région une pièce d'orfèvrerie portant pour marque un oiseau avec les lettres J.-L., l'attribution en sera facile. (Voir plus bas, n° X, pour le calice de N.-D. de Penhors). Julian Loyseau avait pour femme Catherine Finet. Leur fils Charles, baptisé le 20 mai 1627, a pour parrain noble ce puissant Messire Charles de Carné, vicomte de Cohignac et de Trousilit, chevalier de l'Ordre du Roy. Trois autres enfants sont baptisés de 1632 à 1638.

1635. — Honorable homme René Blanchet, maistre orphèvre, époux de Jacqueline Loyseau, probablement sœur de Julien Loyseau, dont deux enfants baptisés en 1635 et en 1646.

1643. — Honorable homme David Held, maistre orfèvre, époux de Marie Lodin, dont trois enfants baptisés de 1643 à 1646.

1645. — Honorable homme Antoine Martin, maistre orphèvre, parrain d'Antoine, fils du précédent, le 23 mars 1645. Pas d'autre mention de lui.

IX. — La Croix processionnelle de Pouldreuzic

La paroisse de Pouldreuzic possède une croix processionnelle en argent, avec les figures du Christ, de la Vierge-Mère, et un nœud feuillagé. Un nettoyage récent y a fait apparaître une inscription restée jusqu'ici ignorée et qui est ainsi conçue :

VEN : & : D : M^{ir}o : IVLIEN : MAINGVY :

RECTEVR : — LES : DENNIER : ONT : ESTE : ...

PAR : ANTOINE : LE : COR : 1685.

Le mot : RECVEILLIS ou un autre de même sens doit avoir été omis dans cette inscription. J'ai relevé trois poin-

cons : le premier offre une petite tête casquée, le second une sorte de fleuron ou quatrefeuille timbré d'une couronne, et le troisième un groupement couronné de 3 lettres dont deux seulement, un G. et un B, sont parfaitement distinctes.

Il y avait à Quimper en 1675 un orfèvre du nom de Joseph Bernard, à qui Le Men attribue plusieurs croix d'argent des églises d'alentour dont le style correspond à cette date. Peut-être, malgré la différence d'une des initiales, ce poinçon est-il le sien.

X. — Le Calice de N.-D. de Penhors en Pouldreuzic

La chapelle de N.-D. de Penhors possède un vieux calice d'argent portant un poinçon avec les lettres I L surmontant un oiseau. Il présente également ces mots E. GODEC-67 en très petits caractères. Ces mêmes mots se retrouvent sur la patène. Le chiffre 6 n'est pas bien marqué, mais le 7 est très distinct.

Au-dessous du calice, on lit : POUR : LA : CHAPELLE : DE N.-D. DE : PENHORS. 1622 (1).

Le poinçon est, sans nul doute, celui de Julien Loyseau, orfèvre en la paroisse de Saint-Julien à Quimper, mentionné plus haut (N° VIII).

XI. — Trésor de Saint-Mathieu de Morlaix

Bel ostensor en argent doré, formé par un ange aux bras levés, un pied rejeté en arrière, vêtu de draperies très flottantes. Il soutient au-dessus de sa tête un disque nimbé de rayons et entouré de nuages. Sur le socle, de plan rectangulaire, figuration de la Cène et Agneau Pascal étendu sur le livre aux

(1) Renseignements dus à l'amabilité de M. l'abbé Gaonaç'h, vicaire à Pouldreuzic, en février 1928.

sept sceaux. Travail du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Poinçon : les lettres G et I (ou J) séparées par une hermine.

Calice d'argent, très simple, mais de forme élégante, portant cette inscription autour du pied : CE CALICE A SERVI AUX PRÊTRES : CONFESSEURS : DE : LA : FOI : RÉFUGIÉS : A : LONDRE : POUR : DIRE : LA : MESSE : PENDANT : NEUF : ANS : TOUS : LES : JOURS : DE : LA : SEMAINE.

Autre calice d'argent du XVIII^e siècle, avec inscription : POUR : LA : CHAPELLE : DU : MANOIR : DU : SCLUS : PAROISSE : DE PLOUENOUR-TREZ. Il a appartenu à l'abbé Le Dall de Tromelin, chanoine et vicaire général de Léon, dont la famille possédait ce manoir, qui existe encore à l'entrée du village de Brignogan, ainsi que sa chapelle. L'abbé de Tromelin ayant été, après le Concordat, recteur de Saint-Mathieu de Morlaix, a légué son calice à la paroisse.

Autre calice en argent doré, portant sur le pied, gravé au trait, un groupe de N.-D. de Pitié : sur la patène, gravure au trait de deux anges adorant l'Eucharistie. Comme poinçon, un monogramme qui me paraît bien devoir être celui de l'orfèvre morlaisien Denis Lavoye, vivant au début du XVIII^e siècle.

XII. — Pièces d'orfèvrerie de l'ancienne Communauté des Ursulines de Morlaix

Patène en argent doré de forme rectangulaire, qui servait à donner la communion aux religieuses à leur grille. Pour poinçon, les initiales G. L. R., de l'orfèvre morlaisien Guillaume Le Roy, mentionné en 1694 et en 1706.

Deux jolis chandeliers d'argent, portant chacun d'eux un écusson armorié et une inscription : DON : FAICT : PAR : MADAME : DE QUILGVIFFIN : AUX : URSULINES : DE MORLAIX Cette donatrice se nommait Louise Allain. Fille

d'un opulent armateur morlaisien d'origine normande, Jacques Alain de La Marre, elle avait épousé, en 1690, Nicolas de Plœuc, seigneur de Guilguiffin en Landudec, frère aîné de l'évêque de Quimper, François-Hyacinthe de Plœuc. Les armoiries sont coupées de Plœuc et de Kergorlay, mi-parti d'une croix. Pour poinçon, les initiales F. D. de l'orfèvre morlaisien François Duval, mentionné en 1697 et 1709.

Très beau ciboire d'argent doré avec une riche ornementation de têtes d'anges et de feuillages. Travail du XVIII^e siècle. Je n'ai remarqué d'autre poinçon qu'une petite tête casquée.

Coupe d'argent à deux anses, qui servait pour la quête. Elle offre un poinçon aux initiales H. G. de l'orfèvre morlaisien Henri Guéguen, mentionné en 1722 et 1723.

XIII. — Trésor de l'Eglise de Plouézoc'h

Belle croix processionnelle en argent du XVII^e siècle, mais très restaurée, ce qui a fait disparaître tous les poinçons.

Calice de vermeil dont le pied porte une inscription incomplète : POVR : SERVIR : A LA PAROISSE : DE : PLOU.... (le reste du nom a été limé intentionnellement). Travail du XVIII^e siècle. Je n'y ai remarqué aucun poinçon.

Jolie statuette en argent de Vierge-Mère, travail du XVII^e siècle. Pour poinçon, les initiales C. P., que je n'ai pu identifier.

XIV. — Trésor de l'Eglise de Plougasnou

Beau calice en vermeil du XVI^e siècle, sans poinçon. Sur le pied se lit le nom de M. HERVÉ : (POSTI) C : P(rêtre) qui le légua, à la paroisse, par testament du 27 juillet 1590.

Autre calice d'argent dont le pied est seul ancien. Il porte une inscription incomplète : A : M^e : GABRIEL : LE : MAL(EDAN)T PBRE SEVIS (ce dernier mot est sans doute une mauvaise graphie pour SUIS : je suis à M^e Gabriel, etc..)

Autre calice d'argent avec, pour poinçon, les initiales I. A.

Remarquable croix processionnelle en argent, portant plusieurs poinçons, parmi lesquels un aux initiales C. T. Elle paraît être seulement du XVIII^e siècle.

Charmant ostensor ou *monstrance* en vermeil du XVII^e siècle, classée parmi les monuments historiques. Je ne la crois pas de fabrication bretonne, car dans les anciens comptes, on mentionne un paiement de 145 livres fait en 1671 pour son acquisition au sieur du Runiou Oriot. Comme poinçon, un C couronné et les initiales P. D.

Vierge-Mère en argent n'ayant pour poinçon qu'un C couronné identique à celui de la pièce précédente. Sur le socle de bois, une plaque d'argent porte les armoiries gravées de Toussaint de Kerc'hoent, seigneur de Morizur en Plouider, et de sa femme Jeanne Le Ségalier, dame de Mesgouez en Plougasnou, mariés en 1662, et qui en avaient fait don à la confrérie du Rosaire de la paroisse.

XV. — Trésor de l'Eglise de Saint-Jean-du-Doigt

Il est inutile de décrire une fois de plus le célèbre calice et sa patène, œuvres de l'orfèvre morlaisien Guillaume Floch (v. n^o 1). Malheureusement, l'admirable émail de la patène est endommagé, un éclat du fond couleur lie de vin ayant sauté.

Beau ciboire d'argent ciselé, décoré des instruments de la Passion et de têtes d'anges. Poinçons aux initiales M. A. et T. M.

Bel ostensor de vermeil, dans le genre de celui de Plougasnou, mais sans statuettes d'anges. Il porte les mêmes poinçons que le ciboire ci-dessus.

Charmant calice d'argent dont le nœud est orné de huit petites têtes d'apôtres peintes sur émail. Il a été fabriqué par l'orfèvre morlaisien François Lapouz, vivant vers 1610-1640,

et il offre ses initiales : F. L. surmontées de son blason parlant, un oiseau (*lapous* en breton). Le même artiste est aussi l'auteur de la boîte aux Saintes Huiles qui porte son poinçon.

Reliquaire de saint Mériadec, en forme de chef ; pas de poinçon apparent. Travail du XVI^e siècle.

Reliquaire de saint Maudez, en forme de bras. Il doit dater aussi du XVI^e siècle et porte pour poinçon les initiales I. G.

Il existe aussi une navette à encens en argent, sans poinçon, et une coquille d'argent ayant pour poinçon un O couronné. Je n'ai pas réussi à découvrir le moindre poinçon sur la magnifique croix processionnelle en vermeil, travail du XVI^e siècle.

XVI. — Croix processionnelle de Lannédern

Sur le pied de la belle croix processionnelle en argent de l'église, on lit : FET : CE : JOUR : 19 : DAVRIL : 1620. Audessus est un écusson *bandé de six pièces*, qu'on peut attribuer aux sieurs des Tourelles en Lannédern du nom de Lezormel.

A la partie inférieure du pied, il y a trois poinçons : un M surmonté d'une hermine passante, un H et les lettres F et L séparées par une hermine héraldique et surmontées d'un oiseau. Le premier est la marque du bureau de Morlaix et le troisième, la marque de l'orfèvre morlaisien François Lapouz, déjà cité plus haut. N^o XV).

XVII. — Boîte aux Saintes Huiles de Lababan

L'église de Lababan, paroisse tréviale de Pouldreuzic, possède la boîte aux Saintes Huiles en argent de M. Jean-Etienne Riou, son ancien recteur, guillotiné pour la foi, à Quimper, en 1794. Cette relique porte sur le fond l'inscription suivante : 1781 : PSSE : DE : LABABAN : I : ET^e : RIOU : RECTEUR, et deux poinçons, un M et les lettres A-I surmontées d'une couronne.

XVIII. — Trésor de l'Eglise de Locronan

Très beau calice en vermeil, offert, paraît-il, par Françoise de Foix, deuxième femme du duc François II et mère de la duchesse Anne. Il offre sur son nœud six écussons carrés chargés chacun de quatre mouchetures d'hermines. Sur le pied, il y avait un écusson de Bretagne, mi-parti de Navarre et de Foix, qui a été découpé et supprimé pendant la Révolution, et une figure du Christ entre deux saintes Femmes.

Ce calice porte deux poinçons : l'un figure une hermine passante surmontée de la lettre R et ayant sous son ventre la lettre S retournée. Le second offre trois lettres gothiques, A, A, N, celle du milieu engagée dans une sorte de cordelière.

Sur la patène, également de vermeil, effigie gravée de saint Ronan, accompagnée d'une inscription en gothique : ORA : PRO : NOBIS : SANCE (*sic*) : RONANNE.

Ostensoir de vermeil, très richement décoré dans le style du XVII^e siècle. Pol de Courcy dit qu'on l'attribuait à un don de la duchesse Anne, mais il porte le poinçon I B couronné, avec une moucheture d'hermine, de l'orfèvre quimpérois Joseph Bernard, vivant en 1675 (v. N^o IX).

Reliquaire de saint Eutrope, en forme de coffret de bois couvert de lames d'argent estampées de motifs Renaissance, avec, sur le devant, une petite statuette du saint. Poinçon : P. I.

Reliquaires de saint Ronan, en argent, contenant deux côtes du saint. Trois poinçons : 1^o petite tête casquée ; 2^o Initiales G. G. B, couronnées comme sur la croix de Pouldreuzic ; 3^o petit fleuron couronné.

A l'église, il y a deux jolies croix processionnelles en argent l'une ayant un nœud avec statuettes d'apôtres et de saint Ronan. Mais aucune d'elles ne montre de poinçon apparent.

DEUX BILLETS A KERGUÉLEN

L'une des principales sources de l'histoire de Kerguélen — disons : la principale — se trouve en son manoir natal de Trémarec. Elle consiste en plusieurs liasses de manuscrits, que le châtelain actuel, M. de Pompery, arrière petit-fils du navigateur, a naguère communiqués à M. Bourde de La Rogerie, et où il a bien voulu me laisser puiser à mon tour. M. Bourde de La Rogerie en avait extraits pour le *Bulletin* de la Société archéologique la pièce capitale, intitulée : *Etat de mes Services*. Voici parmi, beaucoup d'autres papiers, deux billets d'un intérêt qu'on pourra juger assez mince, mais diversement curieux.

Le premier est la copie d'un mot de Buffon à la présidente de Marolle, une des trois sœurs de Kerguélen. L'écriture en est belle, l'orthographe laisse un peu — très peu — à désirer. Suivent quelques mots de la main même de Mme de Marolle (la copie est d'une autre main) dont l'écriture est moins lisible et qui manque un peu plus d'orthographe. La chose n'est pas pour nous étonner, vu l'époque. Rappelons, pour l'intelligence du texte, que Kerguélen avait été condamné à Brest, en 1775, par un conseil de guerre, au retour de la campagne dont il a écrit la relation :

On vient, Madame et respectable comère, de m'envoyer à ma campagne la relation du voyage de monsieur votre frère que j'ay lu ainsi que votre lettre avec la plus grande satisfaction ; mais j'ay surtout été touché de ses raisons de deffenses et de la modestie avec laquel il les expose ; il au-

roit mérité des récompenses et on luy a infligé des punitions amères. Je compatis à son malheur, je vous supplie d'en être persuadé ainsi que des santimens d'attachement et du respect avec lequei j'ay l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de BUFFON.

Montbard, le 5 mars 1783

Mon cher frère, je vous envoie une copie de la lettres que je viens de recevoir de M. de Buffon ; son attache doit vous faire plaisir je vous embrasse de tout mon cœur.

Comme suscription :

A Monsieur,
Monsieur le comte de
Kerguélen à sa terre de
Trémarec près Quimper
Basse-Bretagne.

Le second billet est un reçu qui me paraît être de l'écriture de Kerguélen lui-même, mais daté et signé du personnage désintéressé, un nommé Meaux, s'il faut en croire la signature, toute tremblée et très inhabile. Le piquant de cette petite pièce, c'est qu'elle touche à un citoyen qui a joué son bout de rôle à Brest pendant la Révolution, le charcutier Lauverjat, cet Hercule bienfaisant qui arracha M. de La Jaille aux mains des massacreurs, mais qui, dans l'ordinaire des jours, ne se privait pas, si nous en jugeons ce reçu, d'écorcher ses clients :

J'ai reçu du citoyen Kerguélen la somme de douze cens cinq livres pour le payement général de tout ce qu'il me doit jusqu'à ce jour, dont je le tiens absolument quitte même de mes gages en salaires et je déclare que le chaircutier ne m'a fourni pour ledit citoyen Kerguélen qu'un seul

jambon et que par conséquent le dit chaircutier nommé Lovergea doit au citoyen Kerguélen une somme de quatre cens livres qu'il a reçu pour arre du citoyen Tellier, fait

à Brest, le 22 thermidor, la 3^{ieme},

MEAUX.

L'opération semble un peu compliquée : il en ressort du moins que “ le dit chaircutier ” ne demandait qu'à garder à la fois ses jambons et les 400 livres. Ce que la Révolution changea moins que le reste, c'est la rapacité des mercantis.

AUGUSTE DUPOUY.

A PROPOS D'UNE CLEF DE VOUTE aux armes de la maison de Trébéron : L'ÉVOLUTION D'UN AIGLE HÉRALDIQUE

Monsieur Daniel a récemment apporté à la Société archéologique du Finistère l'interprétation des armoiries figurées sur une très ancienne pierre tombale que l'on peut voir fixée contre l'un des murs du transept de l'église de Crozon.

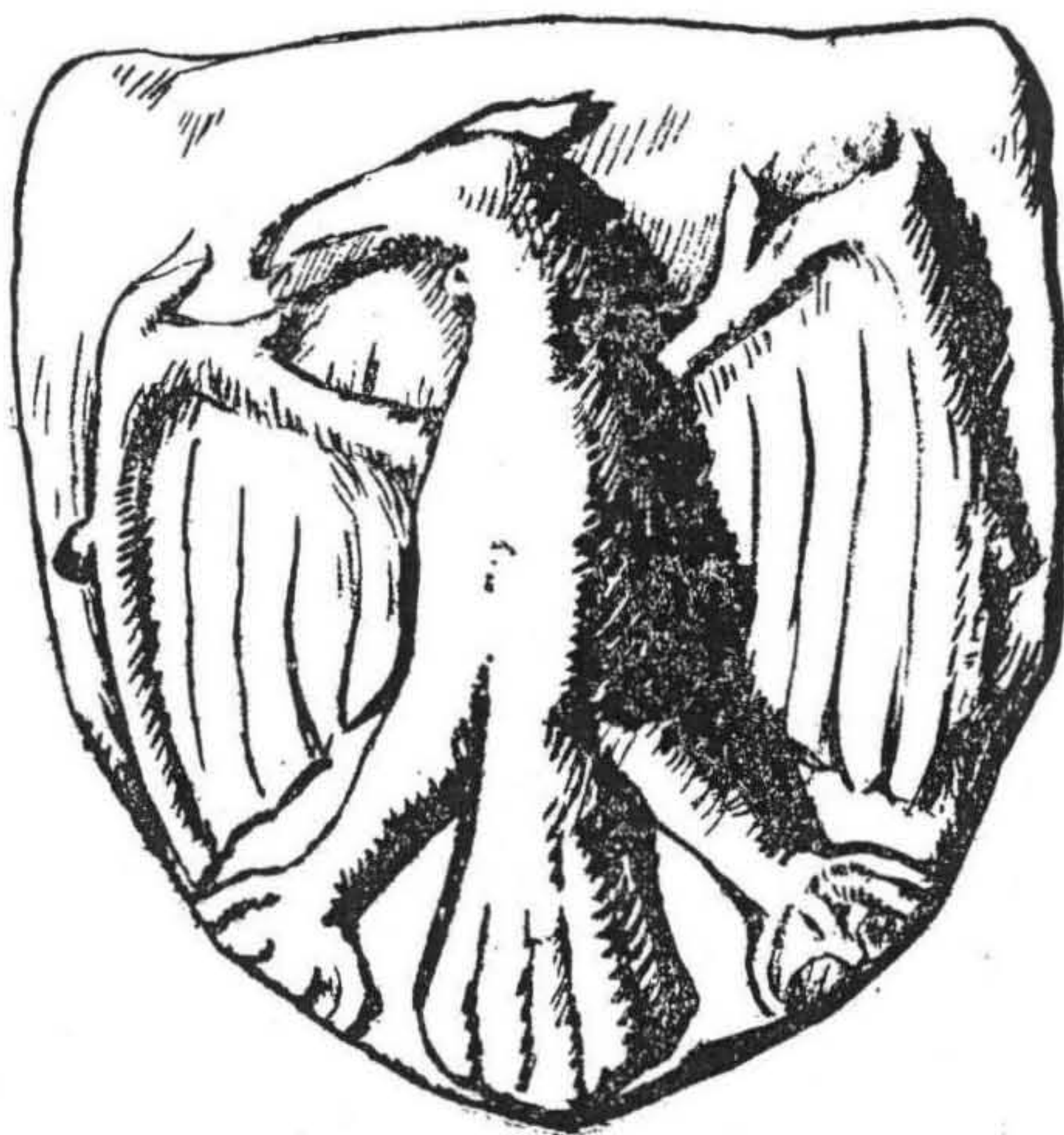
Ces armoiries, qui n'avaient pu, jusqu'ici, être identifiées, sont celles de la Maison de Trébéron (*d'or à un aigle de sable déployé et à simple tête*) et d'une de ses alliances.

La note de M. Daniel m'a permis d'identifier à mon tour les armoiries d'une clef de voûte en granit (pierre de Kersanton) dont, l'an dernier, je me suis rendu acquéreur et qui avait été trouvée enfouie dans l'aire à battre de l'ancien manoir de Poulmic (commune de Lanvéoc).

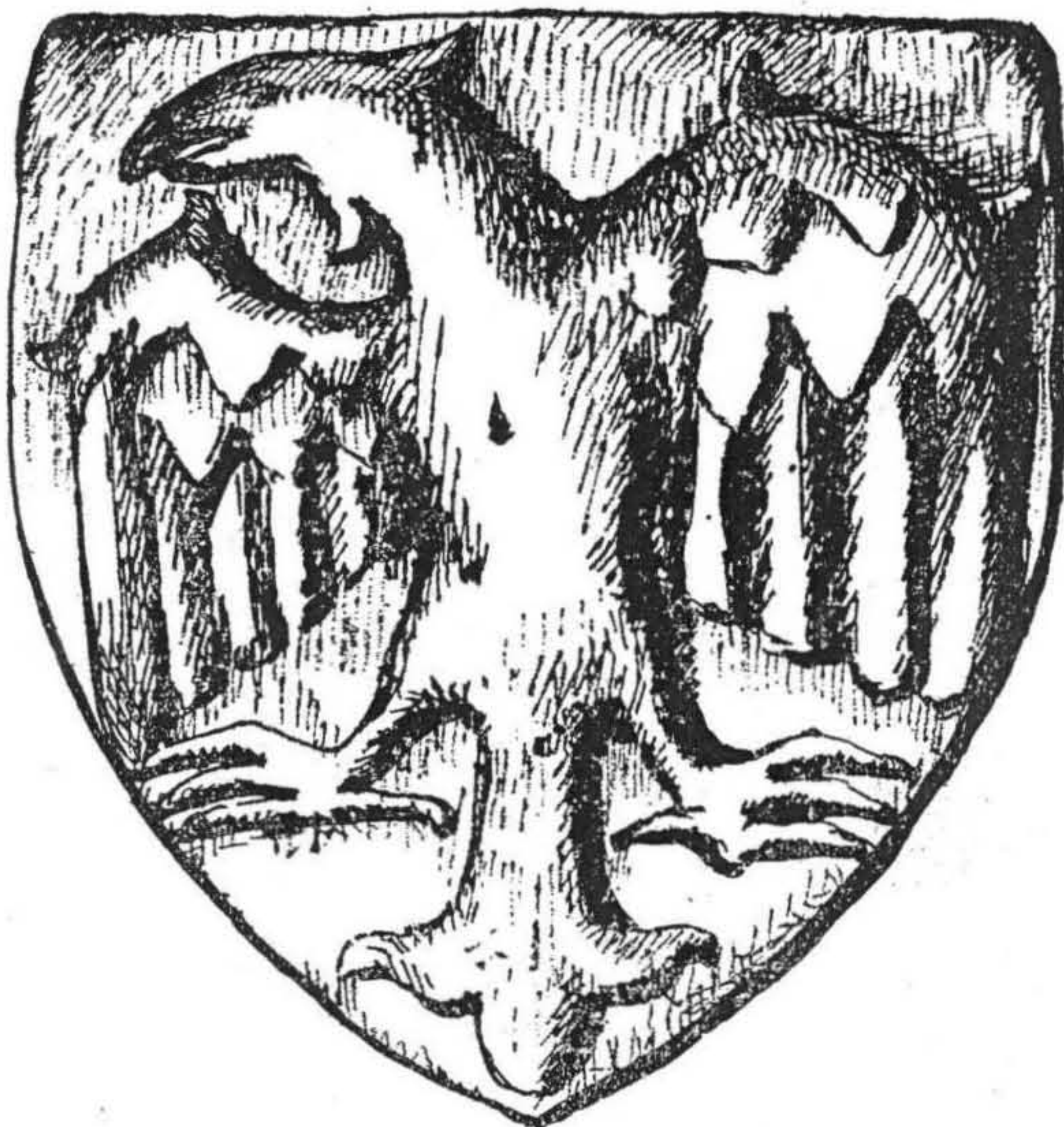
L'écusson de cette clef de voûte porte également un aigle déployé et à simple tête, très semblable à celui des écussons de la pierre tombale de l'église de Crozon. Certains détails, la forme de la tête et, jusqu'à un certain point, du bec, la position des barbelures de la tête, du cou et des ailes sont identiques ; il est impossible d'hésiter à attribuer également ces armes à la maison de Trébéron.

Toutefois, et c'est là l'objet de la présente note, les aigles de la pierre tombale de Crozon et de la clef de voûte de Poulmic diffèrent par certains détails, qui me paraissent mériter d'être relevés :

1° Alors que la queue de l'aigle de la pierre tombale de



CLEF DE VOUTE DE POULMIC



UN DES ÉCUSONS DE LA PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE DE CROZON

Armes de la maison de Trébéron

Crozon est franchement stylisée, ayant la forme d'un fleuron, celle de l'aigle de la clef de voûte de Poulmic est au contraire la reproduction très exacte d'une queue d'oiseau, dont on peut distinguer les rectrices et dont on peut aussi reconnaître le type cunéiforme. S'il est raisonnable de penser que la stylisation s'est développée avec le temps dans les représentations héraldiques, cette exactitude anatomique, rapprochée de la forme archaïque de l'écu, me paraît indiquer que les armoiries de la clef de voûte sont beaucoup plus anciennes que celles de la pierre tombale de Crozon. Si celles-ci, en raison de la forme et de l'aspect du cimier qui timbre l'écusson médian, peuvent être rapportées au XV^e siècle, celles-là pourraient, il me semble, remonter au XIII^e.

2° Sur les écussons de Crozon, les orteils de l'aigle, libres les uns par rapport aux autres, sont placés de telle sorte qu'il y en a trois en avant (ou en dehors) et un seulement en arrière (ou en dedans), ce qui est la disposition la plus habituelle observée chez les oiseaux, les aigles entrant à cet égard dans la règle générale.

Sur la clef de voûte de Poulmic, les orteils de l'oiseau sont en extension sur le tarse et placé tous les quatre l'un à côté de l'autre. Si l'on y regarde de près, on voit même que ces quatre orteils sont, sans qu'aucune erreur soit possible à ce sujet, réunis par une palmure.

Chez les oiseaux à pattes palmées, il est de règle que la palmure n'enveloppe que les trois derniers orteils, laissant libre le premier, comme, par exemple, chez les canards et les goélands. Seuls, parmi les palmipèdes, les phaéthons, les fous, les cormorans et les pélicans ont les quatre orteils enveloppés par la palmure.

Il est hors de doute que l'aigle héraldique figuré sur la clef de voûte de Poulmic s'inspire d'un de ces oiseaux. Ce ne peut être que du cormoran. Tout d'abord, le cormoran est commun sur les côtes de Bretagne, alors que le fou y est rare

et que le phaéthon (forme exotique) et le pélican y sont complètement inconnus. Il convient en outre de remarquer que le bec de l'aigle est ici d'une longueur excessive, rappelant en cela comme par sa courbure, celui du cormoran, bien plus que celui du fou, qui est droit. On pourrait en dire autant de la forme de la queue... Quant au phaéthon et au pélican, aucune indication de leurs caractères très particuliers ne se retrouve dans les armoiries dont il est ici question.

Il semble que la conclusion de cette observation doive être celle-ci :

Sur la très ancienne clef de voûte de Poulmic, l'aigle de la maison de Trébéron a de l'aigle héraldique classique les barbelures et la position de face, position qui, dans les armoiries, n'est, comme l'on sait, jamais affectée que par l'aigle et par le phœnix, le cormoran, emblème d'ailleurs très rare, se représentant de profil comme les autres oiseaux. Mais il s'inspire du cormoran, ce qui s'explique vraisemblablement par le fait que les formes du cormoran étaient en Bretagne, à cette époque, bien mieux connues que celles de l'aigle. L'examen de la pierre tombale de Crozon, qui représente les mêmes armoiries, montre que plus tard, en même temps que la stylisation s'accentue (forme de la queue), les caractères étrangers au type zoologique *aigle* disparaissent : la patte peut être anatomiquement interprétée comme celle d'un aigle ; seuls, les caractères anciens de la tête et du bec sont en partie conservés. Et par la comparaison de ces deux représentations anciennes des armoiries d'une même famille, provenant d'une même région géographique extrêmement limitée, mais que séparent, semble-t-il, environ deux siècles, nous assistons en quelque manière à l'établissement graduel et à l'évolution d'un emblème héraldique.

R. ANTHONY.

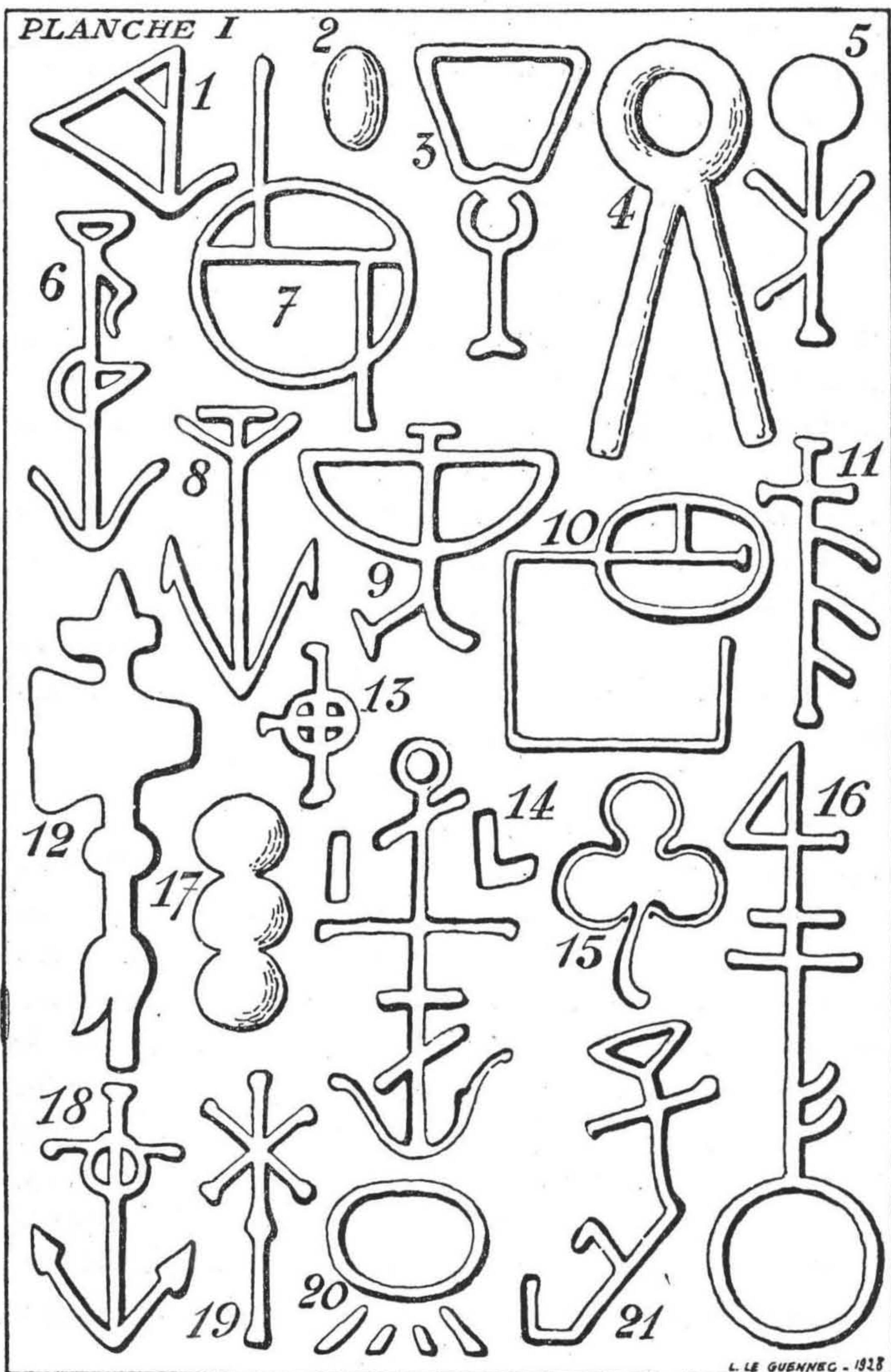
Marques et signes sur des pierres tombales à Penmarc'h

Décrivant l'église de Tréoultré-Penmarc'h dans la substantielle notice qu'il a consacrée en 1925 à l'histoire et aux monuments de cette commune, M. l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h, y signale (pp. 163-164) « des pierres tombales armoriées de signes caractéristiques que tel armateur ou telle famille mettait sur ses bateaux, ses maisons ou ses tombes. Ce sont des formes d'ancres, de bateaux, de poissons, et parfois de caractères hiéroglyphiques : armoiries de ceux qui n'avaient pas de blason et signature de ceux qui ne savaient pas écrire ».

Il existe en effet de nombreux signes dans l'église de Penmarc'h, sur des dalles tumulaires pavant la nef et les bas-côtés. J'en ai relevé vingt-six, et je suis certain que quelques autres m'ont échappé, soit à cause de l'éclairage plus ou moins favorable, soit parce que dissimulés sous des bancs ou des chaises. Ils sont généralement gravés en creux au centre de la pierre. Deux ou trois à peine offrent un léger relief. Les deux planches qui accompagnent le présent texte les montrent réduits environ au cinquième de leur dimension réelle.

Ces signes ne peuvent être que des marques distinctives permettant aux familles de reconnaître leurs sépultures et d'en revendiquer la propriété. L'église étant vaste et entièrement dallée de pierres tombales, il y avait intérêt à placer sur chacune de celles-ci un repère grâce auquel son possesseur pût l'identifier facilement et sans conteste possible. Nous pouvons même croire, avec M. l'abbé Quiniou, que cette marque, adoptée une fois pour toutes par tel armateur,

PLANCHE I



L. LE GUENEC - 1928

MARQUES SUR DES PIERRES TOMBALES A PENMARC'H

tel marchand, tel patron de barque des temps prospères du vieux Penmarc'h, lui constituait une sorte de « blason roturier » dont il timbraït, à volonté, aussi bien la porte de son logis que la voile ou le bordage de son navire et même ses ballots de toiles ou de poissons séchés.

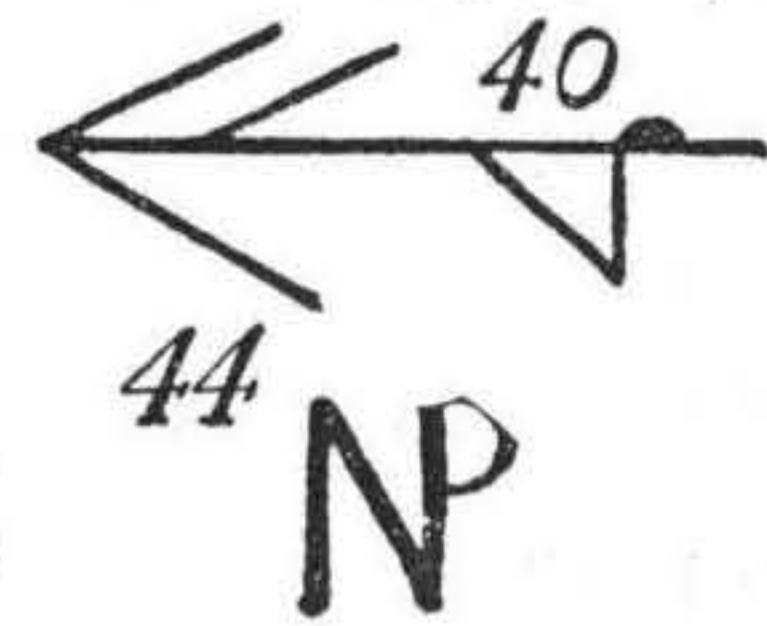
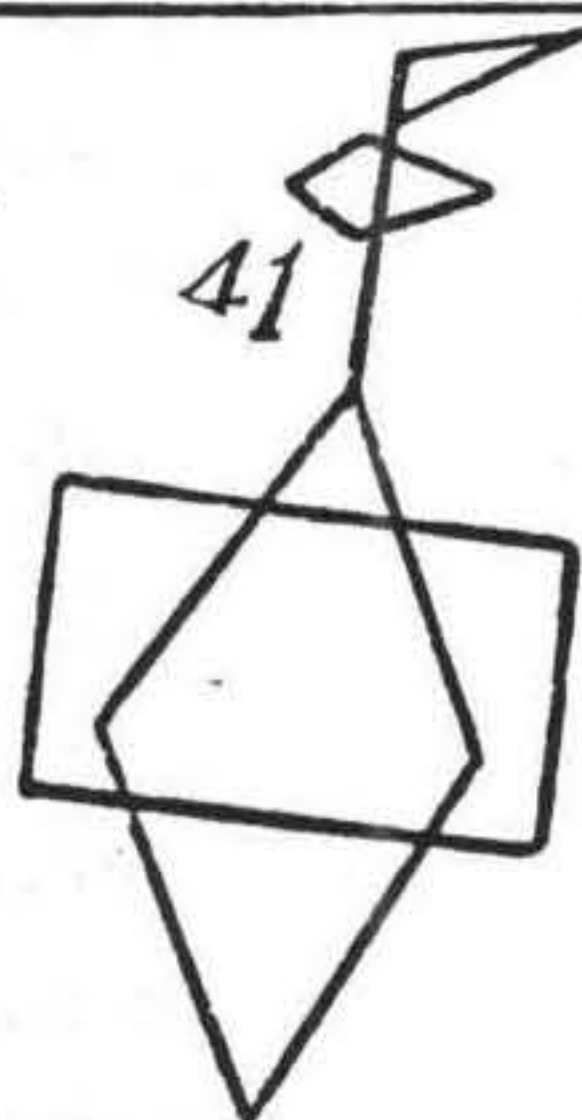
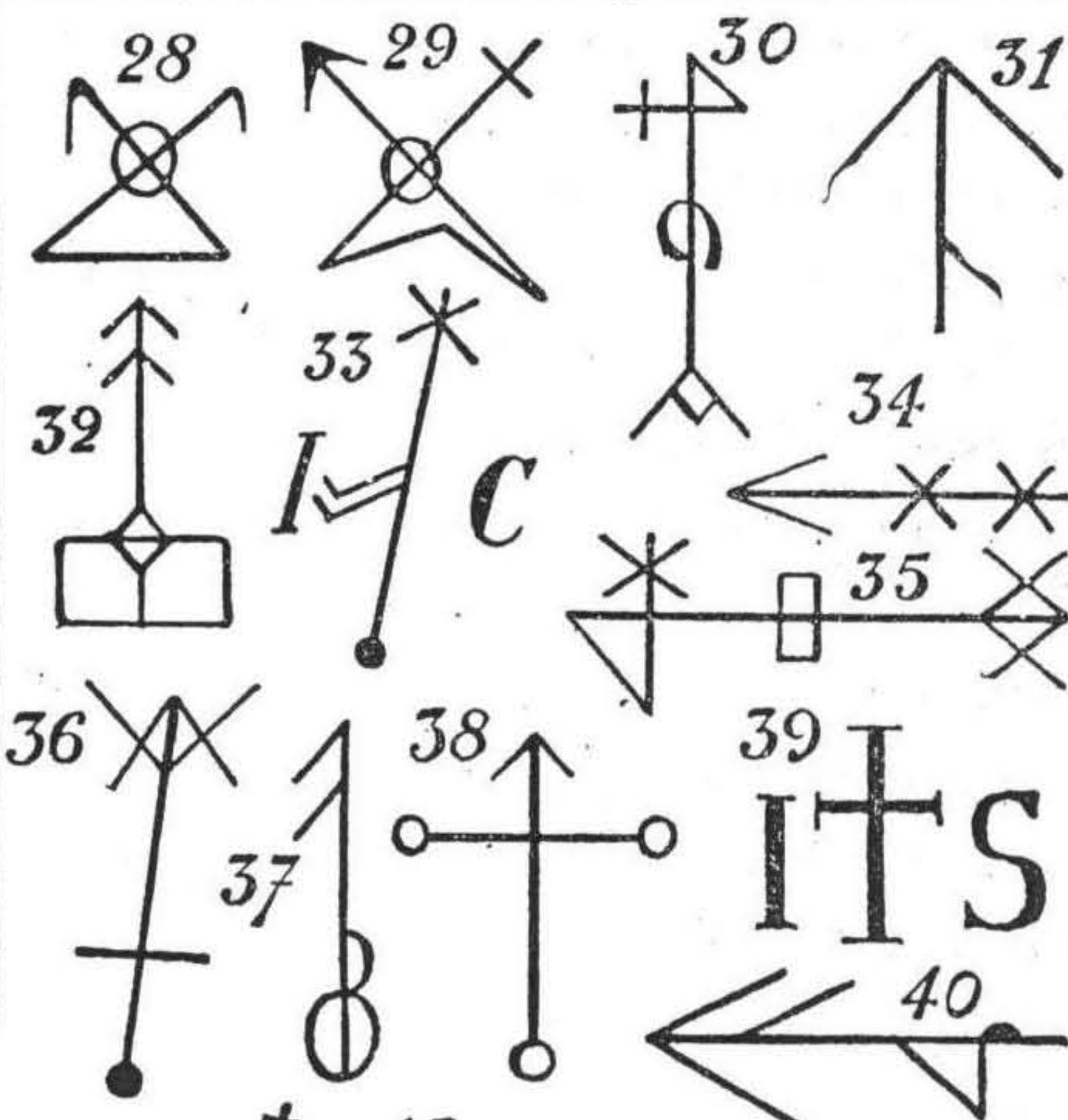
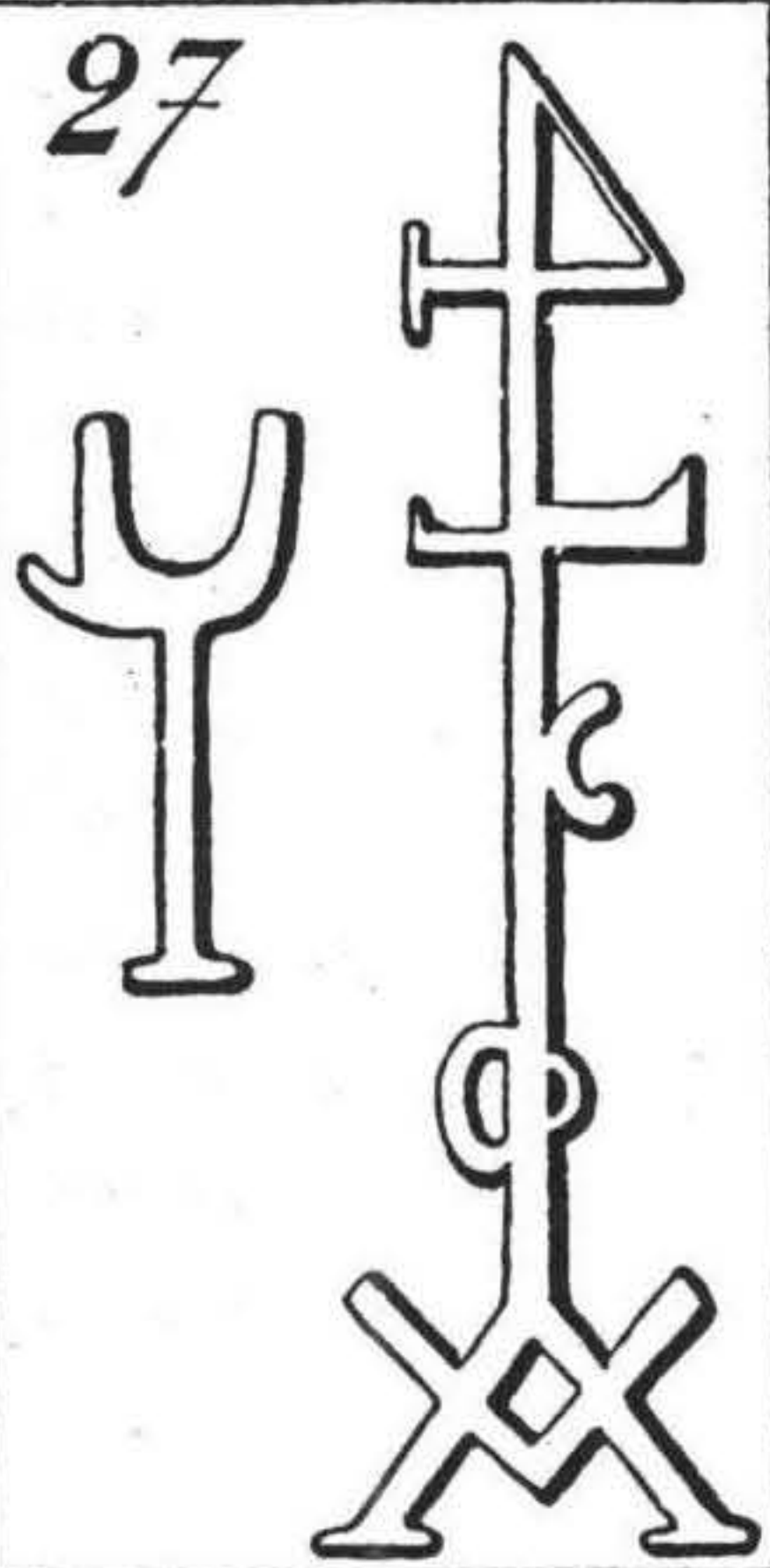
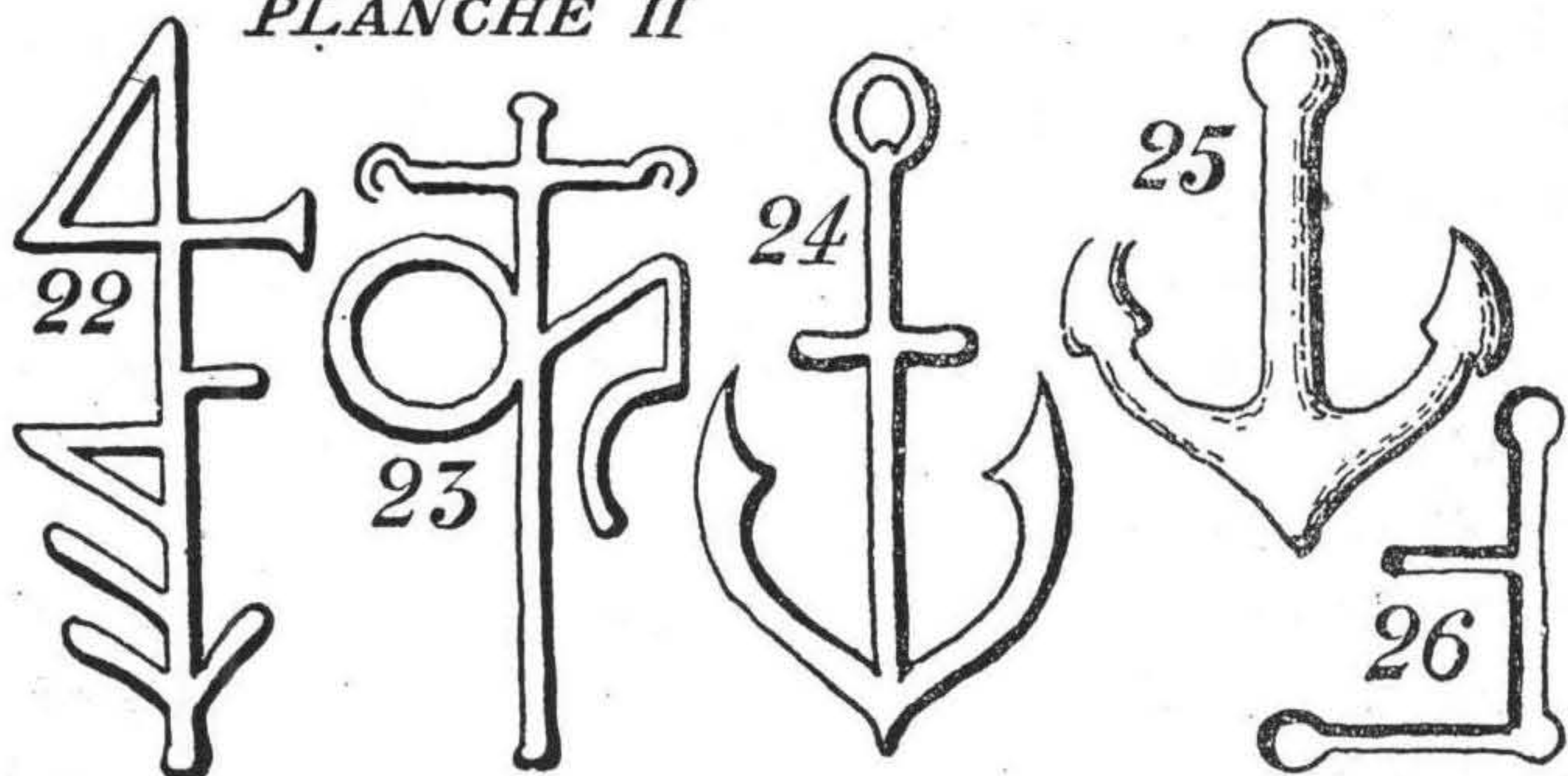
Un essai de classement des 26 signes reproduits ci-contre permet de les répartir en six groupes : 1° initiales ; 2° attributs maritimes (ancres ou barques) ; 3° armes ou instruments divers ; marques ayant le « quatre de chiffre » ; 5° emblèmes végétaux ; 6° signes divers. Le premier groupe comprend les n^{os} 1, sorte de monogramme où paraissent s'assembler un A, un V et un L ; le n^o 14, où les lettres I et L accompagnent une ancre et peut-être le n^o 26, qui pourrait être un F dessiné à rebours.

Le second groupe montre, soit des arrières de barques schématisés (n^{os} 3, 9 et peut-être 20) soit des ancres de marine (n^{os} 6, 8, 14, 18, 24 et 25).

Dans le troisième groupe figurent un poids d'horloge (n^o 2) en relief ; une tenaille (n^o 4) ; un fer de hallebarde (n^o 12) ; trois poids accolés (n^o 17). Les deux signes (n^{os} 16 et 22) du quatrième groupe sont surmontés de ce fameux « quatre de chiffre » si fréquent dans les marques typographiques des imprimeurs et des libraires du xvi^e siècle, dont on ignore encore la signification précise et dans lequel on a proposé de voir « l'emblème du commerce ». Le cinquième groupe ne se compose que d'une unité, une feuille de trèfle (n^o 5). Enfin le sixième groupe, le plus nombreux, (n^{os} 5, 7, 10, 11, 13, 19, 20, 21, 23) est formé de signes caractérisés par des croix à longue hampe, que coupent de traits horizontaux ou obliques et qu'accompagnent des sphères, des crochets, des lignes droites et courbes d'un tracé bizarre.

Une autre marque analogue se voit dans l'église, sur un bénitier qui porte la date 1617 et un « Nom de Jésus », c'est-à-dire le monogramme I. H. S. Cette marque (n^o 27) offre à

PLANCHE II



LOCTUDY
K::K 47 A:
46 (1706) (1698)
L. L. GUENNEC - 1928 -

MARQUES RELEVÉES A PENMARC'H ET A LOCTUDY

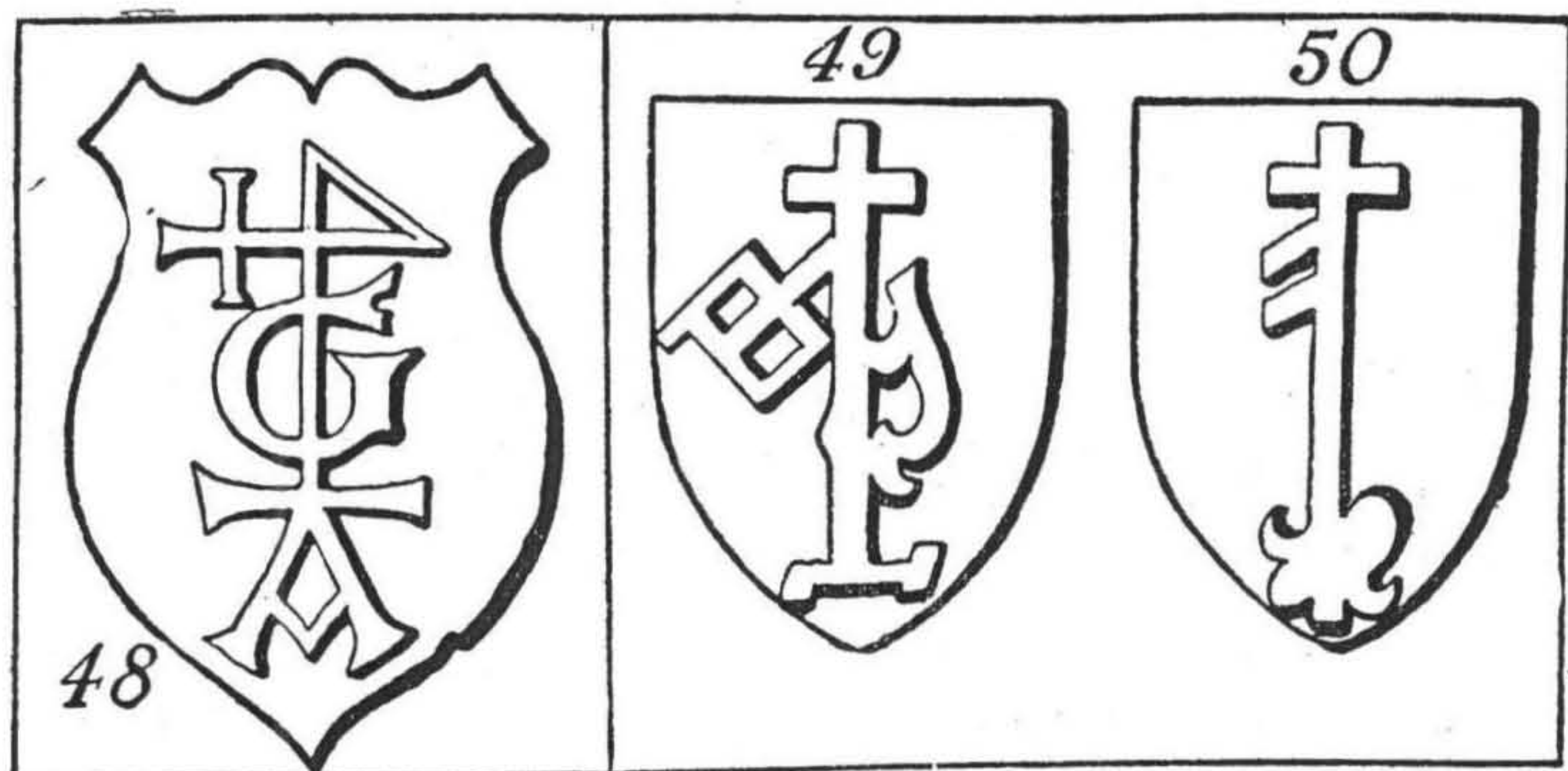
sa base les lettres A et V, puis une longue hampe munie d'anses et de crochets, que termine le « quatre de chiffre » tourné à droite. De l'autre côté est figuré un instrument singulier, qui ressemble à une béquille. Je n'ai remarqué aucun des poissons signalés par M. l'abbé Quiniou sur les pierres tombales. Il n'en existe à ma connaissance, qu'au portail sud de l'église (poissons croisés et scène de pêche).

Outre la reproduction des curieuses marques-signatures copiées par M. l'abbé Toulemont sur les anciens registres baptistaires de Tréoultré-Penmarc'h, je joins à ces notes le dessin (relevé par mon ami, M. Victor Surel, peintre-décorateur à Morlaix) d'un monogramme daté de 1565, sculpté sur une pierre de kersanton encastrée dans le mur de la métairie du château de Lannuguy, en Saint-Martin des-Champs, (n° 48). On y trouve un A, un G et un « quatre de chiffre » retourné. A la date ci-dessus, la terre de Lannuguy appartenait à la famille de Crémeur, qui faisait le commerce de mer à Morlaix. Mais le G est trop bien formé pour qu'aucune confusion avec l'initiale des Crémeur soit possible. Les n°s 49 et 50 représentent deux autres signes passablement cabalistiques, en relief sur des écussons qui timbrent deux consoles, dans le bas-côté gauche de l'église de Rumengol.

On peut signaler encore, dans la catégorie de ces « blasons roturiers » qui mériteraient une recherche et une étude attentives, le marteau et la règle sculptés sur un bénitier de la chapelle de Saint-Germain (en Plogastel), avec le nom : Y. PIZIVEN, du brave tailleur de pierres de la fin du xvi^e siècle qui le façonna ; un autre marteau sculpté sur le pied-droit d'une porte latérale de la chapelle de N.-D. de Lannien, en Ederu ; une tenaille, sur l'écusson d'une console de la nef de l'église de Locronan, à droite, près de l'entrée de la chapelle du Pénity ; un troisième marteau et une pelle (?) en saillie sur deux des pans coupés d'un bénitier octogonal, dans l'église de Guipavas ; enfin, une tenaille et un marteau de forgeron,

timbrant un bénitier qui gît dans le cimetière de Milizac, à gauche du portail.

Le procès-verbal des prééminences de l'église de Ploudal-mézeau, dressé en 1762 (Arch. départ. B. 1849) nous décrit,



MARQUES RELEVÉES
A SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS ET A RUMENGOL

parmi les tombes de la nef, diverses dalles portant respectivement une croix longue, un « Nom de Jésus », les lettres I. P. N., une hache en demi-relief, une ancre dans un cartouche et en dessous un marteau renversé, une autre croix et un poids d'horloge en relief. Le chevalier de Fréminville, parcourant vers 1830 le pays de Léon et visitant l'église de Lanrivoaré, près Saint-Renan, la trouva « pavée de pierres tombales sur lesquelles on voit sculptées des haches, des piques, des pioches, etc. Ce sont, ajoute-t-il, les instruments des diverses professions qu'exerçaient ceux qui gisent sous ces pierres sépulcrales. (*Antiquités du Finistère*, tome I^{er}, 1832, p. 257). J'ai visité l'église, d'ailleurs rebâtie, de Ploudal-mézeau, et celle de Lanrivoaré, sans avoir remarqué ces

dalles. Mais il est probable qu'un examen attentif en révélerait un certain nombre, principalement dans les églises des anciennes localités maritimes et commerçantes du littoral finistérien. La chapelle de Saint-Jean-du-Créach, en Plédran (Côtes-du-Nord) conserve aussi plusieurs dalles chargées d'attributs professionnels que j'ai examinées en 1908 (1).

L. LE GUENNEC.

(1) *Genavia*, Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève, t. VI, 1928, mentionne, dans les collections lapidaires de ce Musée, plusieurs dalles ou fragments de dalles provenant des anciennes églises de la ville et qui portent des attributs de métier ou des « marques de maison ou de commerce » d'un type assez voisin de celles de Penmarc'h, fer à cheval, marteau, équerre, tenaille, pot d'étain, figures géométriques surmontées de croix et de « quatre de chiffre ». Ces dalles sont du ^{xv}^e et du ^{xvi}^e siècles. A la page 137, un tableau reproduit une cinquantaine de ces « marques de maison », « marques de propriété », « motifs souvent fort anciens, emblèmes talismaniques, astrologiques, magiques », qui ont aussi le plus grand rapport avec nos marques basses-bretonnes. Ces insignes, aujourd'hui encore employés par les hôteliers allemands, étaient jadis d'un usage général dans l'Ouest de l'Europe.

Curieuses signatures

relevées sur

les registres de baptêmes de Tréoultré-Penmarc'h

Une visite aux tombes de l'église de Penmarc'h me donna, au cours des vacances, l'idée d'étudier les registres de catholicité de cette paroisse. Les blasons roturiers, les marques et repères des tombes tracées, se retrouveraient peut-être à la suite des signatures, apposées aux actes des baptêmes.

Je ne fus pas déçu. Les registres, entre 1630 et 1660, comportent en effet un certain nombre de signatures plus ou moins scignées, et, en plus, de curieux dessins gauchement tracés, droits, obliques ou couchés. (Planche II, ci-dessus, p. 103, n^{os} 28 à 45). Dans les registres qui suivent, il n'y a plus rien de semblable.

DISPOSITION. — Parfois les signatures sont suivies d'un signe d'accompagnement : le cœur du n^o 43 est reproduit onze fois auprès du nom de E. Bras ; le n^o 29, 3 fois auprès de celui de Laurent Le Bron ; le n^o 30, auprès de celui de Guillaume Le Bras. Le n^o 33 n'a que les initiales IC et le signe.

D'autres fois, les signes sont seuls et séparés de toute lettre. Ils semblent donc jouer de rôle de signature et non plus de complément et d'accompagnement.

CLASSEMENT. — Les signes relevés sur les registres sont tous différents de ceux qui ont été signalés par M. Le Guennec. Mais on peut les répartir cependant dans trois des groupes cités plus haut :

Parmi les initiales et les chiffres : n^{os} 33, 39, 43, 44, 45, 46, 47, chiffre XIV.

Parmi les attributs maritimes : n^{os} 31, 34, 36, 37, 38, 40, 42.

Parmi les signes divers : n^{os} 28, 29, 30, 32, 35, 41.

Le n^o 39 nous semble emprunté aux ornements d'église, où les initiales I et S donnent le monogramme de Jésus-Sauveur.

INTERPRÉTATION DES DIVERS SIGNES. — « Repères de tombes, marques de maisons et de bateaux, sortes de blasons roturiers, armoiries de ceux qui n'avaient pas de blasons, signatures de ceux qui ne savaient pas écrire » ont écrit MM. Quiniou et Le Guennec. On peut, semble-t-il, ajouter *armes parlantes*, indiquant la profession des défunts, à rapprocher de celles que l'on trouve à la Véro-nique en Bannalec, où le sculpteur d'une corniche, Le Maout, se donne comme armes, en 1605, un mouton (*maout* en breton) une hache et une équerre ; et aussi sortes de *monogrammes*, accompagnant et complétant, voire même remplaçant certaines signatures, du moins dans les registres de Penmarc'h ; Saint-Goazec et Loctudy n'ont rien de tel, à part les trois signes sans originalité numérotés 46 et 47. Peut-être de nouvelles recherches dans les registres des ports de pêche comme Douarnenez, Ploaré, Concarneau, Camaret nous donneraient-elles du nouveau ?

A Penmarc'h, de tels signes gravés sur des tombes et dessinés sur les registres forment un curieux ensemble que viennent compléter fort heureusement les reproductions de poissons, de scènes de pêche et de bateaux gravées sur les murs extérieurs de la très belle église de Saint-Nonna. La marine fit la richesse de la paroisse. Elle pouvait aussi servir par ses attributs à orner le temple de Dieu, à implorer sa bénédiction sur les travaux de la mer.

Abbé J. TOULEMONT.

De quelques points intéressants de nos côtes

Dinan, Lostmarc'h et Lesteven en Crozon

Bien des points de nos côtes attirent l'attention par les traces encore visibles de leur occupation par les populations de la préhistoire.

Ce sont généralement des falaises à pic ou des presqu'îles assurant aux occupants une fuite possible par mer en cas de forcement.

Je citerai dans la baie de Landévennec la presqu'île du Bendy, barrée par une forte levée de terre, l'ouvrage dit Ar c'hastel à la pointe de Saint-Jean en Logonna-Daoulas, protégé par un fossé large et profond, la presqu'île de Laber et la pointe de Saint-Ernot dans la baie de Morgat, etc...

Si, prenant la route de Crozon à Camaret, on la quitte à la hauteur de l'anse de Kerloc'h pour suivre la direction du sud vers le cap de la Chèvre, on rencontre successivement trois pointes qui portent en breton la dénomination de castels, c'est à-dire d'ouvrages fortifiés ou retranchements.

La première est celle de Dinan qui doit cette appellation, non pas, comme on le dit assez souvent, à ce que, rattachée à la terre ferme par une arche naturelle et couronnée de sommets ressemblant à des tours démantelées, elle a de loin l'aspect d'une citadelle en ruines, mais bien parce qu'aux époques reculées, elle a servi de refuge et de défense aux populations avoisinantes.

Dans tous les pays celtiques le mot *dinan* a le sens de colline, ou hauteur fortifiée et le terme de *castel*, qu'on lui applique toujours, serait ici une superfétation, s'il ne servait à distinguer le lieu fortifié du lieu habité, c'est-à-dire du village, qui en est peut-être distant d'un kilomètre.

Les hommes qui, en cas d'alerte, se réfugiaient sur cette roche isolée et si facile à défendre, étaient sans aucun doute ceux qui ont élevé sur la falaise qui la domine le dolmen signalé par M. Du Châtellier, les hommes de l'époque néolithique.

La seconde pointe est celle de Lostmarc'h, où vient aboutir un alignement mégalithique encore composé de sept ou huit menhirs et où on remarque, autour des ruines d'un poste de douane, quelques supports d'anciens dolmens que M. Du Châtellier signale comme un cromlec'h sur sa carte des monuments mégalithiques du Finistère. Un double fossé avec levées de terre défend cette enceinte comme à Castel-Beuzec, dans le Cap-Sizun.

La troisième pointe, est celle que désigne la carte du Ministère de l'Intérieur, sous le nom de Kerdra, altération évidente de Kerdreux, village assez peu distant dans la direction du Sud. Les anciens du pays l'appellent pointe de Castel-an-Enesic ou de Castel-Lesteven, du nom du hameau qui surplombe la dune. Cette pointe sépare en deux la belle plage dite Ar-ganaot (*can aot*, la blanche rive), dont le sable calcaire fin et léger est constamment le jouet des vents. Vers 1854, après une longue sécheresse, un vent violent du Nord-Ouest ayant soulevé brusquement les sables, ceux-ci laissèrent à découvert de nombreux ossements humains, dont un grand nombre intacts et bien rangés. Pour prévenir une nouvelle catastrophe, l'administration des Eaux et Forêts fit des travaux de défense et de nombreuses plantations qui, en peu de temps, transformèrent ce désert en véritable forêt.

Dans le *Bulletin* de la Société archéologique de 1873-74,

M. Bourassin relate cet évènement. Je ne le suivrai pas dans ses commentaires et me contenterai de rapporter ce que, pour ma part, j'ai vu dans ma jeunesse, avant que tout fût envahi par la végétation.

A l'est de la pointe s'élevait une esplanade pouvant mesurer cent-vingt à cent-trente pas de long sur un peu moins de large, bordée de terrassements auxquels faisaient suite des substructions, où se remarquaient des pans de murs bien maçonnés. J'y recueillis des tuiles à rebord, des fragments de poterie samienne, dont l'un représentait en relief une jambe d'athlète, un énorme clou en fer forgé à large tête et un anneau également en fer ayant probablement appartenu à une penture de porte. D'autre part, le garde me fit voir, cachée sous une touffe de genêts, une tête de béliet en terre cuite qu'il avait trouvée dans une terrine en terre rouge recouverte d'une pierre plate. Cette pièce devait être une tête de chenet. Le garde l'avait promise à une notabilité de Crozon, qui devait l'envoyer au musée de Quimper, mais je n'ai jamais eu l'heur de l'y revoir.

A une centaine de mètres de là, sur une superficie d'un hectare, le sol était jonché de débris d'ossements humains dont quelques-uns d'enfants. Le long d'un sentier sous bois, une dalle en schiste de quatre-vingt centimètres de diamètre, environ, découverte par le garde, recouvrait une fosse commune dont un crâne, mesuré par le docteur A. Corre de Brest, est conservé au musée de Pors-Carn.

Plus loin, dans la partie en bordure du vallonnet de Lost-marc'h, même affluence d'ossements, mais uniquement d'ossements d'animaux de boucherie et notamment de moutons, facilement remarquables aux cornes.

A l'Ouest, dans une dépression de terrain à l'abri des vents de la mer, se voyaient des trous pleins de cendres et de débris de charbon avec de nombreux fragments de poterie grise à grains de mica et de quartz. Des pierres disposées autour sem-

blaient avoir servi d'assises et étaient entourées d'amoncellements de coquillages où dominaient les patelles.

A peu de distance, sur une légère élévation, base probable d'un tumulus rasé par les tempêtes, des pierres tout au plus grosses comme des pavés, distantes les unes des autres de quelques centimètres, dessinaient des cavités où reposait un squelette.

Les débris de poterie samienne et deux petits bronzes trouvés sur l'esplanade même du castel attestent indiscutablement l'existence d'un poste romain, avec défense militaire et villa de colons. Ces deux bronzes portent, l'un sur la face : *Helena Augusta* et au revers : *securitas* . . . , l'autre : *imp. Posthumus div. Augustus* et, au revers, une déesse debout avec la devise : *pax aucta*. Quant aux sépultures à encadrements de pierres et aux cendriers entourés de débris de cuisine, on ne peut les attribuer qu'aux populations qui ont précédé les Romains.

Lors de la catastrophe qui bouleversa ces dunes, on se souvint d'une tradition selon laquelle la population de ce quartier était anciennement plus importante que de nos jours et qu'elle possédait un sanctuaire agrémenté d'une source abondante, mais, faute de précisions, on n'accordait pas grand crédit à ce racontage.

Cependant, en 1906, une longue sécheresse ayant fait tarir les puits, on songea à rechercher la fontaine mystérieuse. Autorisé par son administration et guidé par une vénérable femme de Lostmarc'h, tenace dans ses idées, le garde fit des sondages. A l'endroit indiqué, il trouva un très appréciable filet d'eau courante et, encouragé par un résultat aussi probant, il agrandit le champ de ses recherches. Il mit alors à jour un soubassement de calvaire, un tronçon de fût de croix et un Christ accompagné de personnages. Enfin, remontant le cours de l'eau, il finit par atteindre un édicule en pierre avec voûte, constituant la fontaine sacrée. Le but du garde étant atteint, ses travaux en restèrent là ; mais, si la chapelle

n'a pas encore été retrouvée, on ne peut plus contester la véracité de la tradition.

Le soubassement et le fût de croix ont été abandonnés sur place et le Christ transporté au village de La Palue. Très archaïque et actuellement tout recouvert de mousse, il n'est pas facile à bien examiner. Il mesure soixante-quinze centimètres de hauteur ; il se trouve adossé à un personnage qui passe pour être un saint Jean et accôté de deux saintes femmes. Il mériterait d'être mis en lieu sûr et abrité.

On est frappé de l'analogie de cette région : Lesteven, La Palue, Lostmarc'h, avec celle qui s'étend en bordure de l'anse de la Torche : Saint-Urnel, Kervédal, Tronoën. Ici comme là, on retrouve encore les traces de toutes les populations qui s'y sont succédé depuis les origines les plus lointaines jusqu'à nos jours.

La fixation des populations primitives s'explique par la proximité de la mer et la facilité de la vie et de la défense. A la chute de l'empire romain, quand les pirates saxons ravagèrent les côtes armoricaines, quel fut le sort de cette villa, de sa défense, de ses colons ? Evidemment une ruine violente, complète, qui fut suivie, pour tout le pays, d'une longue, très longue et affreuse misère ; mais il n'est pas déraisonnable de penser qu'au VI^e siècle, à l'arrivée des immigrants de Grande-Bretagne, un petit chef de clan trouva la position bonne, la fit sienne, y établit son *lez*, sa cour (*Lez-Teven* cour, juridiction de la dune) et qu'il s'en suivit pour cet îlot de bonnes terres, dominé par des plateaux arides, une ère de prospérité qui se poursuivit jusqu'à l'époque médiévale.

Je dois noter encore la découverte de deux cachettes de médailles romaines en argent, l'une au village de Perros, au-dessus du marais de Kerloc'h, en 1868, et l'autre à Lezquifinec au Sud du bourg, en 1865, en faisant remarquer qu'ici encore un *lez* breton a succédé à un établissement romain.

Le dépôt de Perros, conservé dans un vase en terre, fut

vendu clandestinement à des inconnus. Cependant le juge de paix M. Le Men réussit à s'en procurer cinq, qu'il m'a laissées et dont voici les inscriptions :

1. TRAJAN. — Face : Imp., Caes, Nerva, Trajan, aug., germ. (*tête laurée*) (98 à 117). — R. : Pont, Max, Treot, cos. II (*Au milieu, une déesse adossée à un trophée*).

2. VÉRUS. — Face : Divus Verus (*Collègue et frère adoptif de Marc-Aurèle, 161 à 169*). — R. : Consecratio (*Aigle debout déployant les ailes*).

3. SABINE. — Face : Sabina Augusta Hadriani aug. p p. (*tête laurée*) (117 à 138). — R. : Concordia auc. (*Déesse assise tenant une couronne dans la main droite*).

4. TRAJAN (98 à 117). — Face : (*Inscription grecque*). — R. : *Inscription grecque (avec deux lyres)*.

5. DOMITIEN. — Face : Caes, Domit., Aug. germ., P. M. TRE. XI (*tête laurée*): Face à droite. (81 à 96). — R. : Imp. XXI., cos., XVI., cens., P. P. P. (*Déesse debout, tenant de la main gauche une lance et de la droite une palme*).

Les quatre premières ont été déposées par moi au musée de Brest en même temps qu'un certain nombre de bronzes de différents modèles trouvés également dans la presqu'île de Crozon, mais sans que je puisse dire sur quel point.

La cinquième étant restée entre mes mains, je la présente ici pour examen et l'offre à notre musée, ainsi que les deux petits bronzes de Lezteven.

Le dépôt de Lesquifinec, contenu dans un coffret en fer, fut vendu à un bijoutier de la Grand'rue à Brest. Il fut trouvé dans le coin d'un courtil par un garçon de ferme, qui le remit aussitôt à son maître. Celui-ci, émerveillé, lui dit tout de go : « Je vois maintenant que tu es honnête, que réellement tu prends mes intérêts ; tu convoites ma fille ; eh bien, je te la donne », de telle sorte que, si cette découverte n'a pas servi à éclairer l'histoire, elle a servi au moins à récompenser la vertu.

A. JARNO.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LV

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique

	PAGES
LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.	3
ECHANGES OU SERVICES GRATUITS.	16
SÉANCE DU 26 JANVIER.	III
Décès de Mgr Roull. — Vœu pour la conservation de la chapelle de Porz-Bihan en Loctudy. — Le Cornwall et la Basse-Bretagne. — La maison natale de Laënnec.	
ANNEXE : Sujets de recherches et d'études.	
SÉANCE DU 23 FÉVRIER.	IX
Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Publication des <i>Cahiers</i> de Quimper et de Concarneau. — Découvertes diverses en Mahalon et à Quimper. — Publication d'un album, <i>De l'Armor à l'Arrée</i> .	
ANNEXE : Les Archives notariales.	XI
SÉANCE DU 29 MARS.	XIII
Admission de nouveaux membres. — Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Communication sur les éloges	

funèbres de Charles et de Donatien de Maillé. — Découverte de substructions gallo-romaines près du bourg de Mahalon. — L'exil du janséniste Bridieu de Beauvais à Quimper. — Le calice de Penhors.

SÉANCE DU 26 AVRIL.

XVII

Admissions de nouveaux membres. — Statues de pierre et de bois à La Forêt-Fouesnant — Intervention à Saint-Hernin pour conserver l'ossuaire. — Don au musée d'une base de colonne gallo-romaine trouvée à Kervadiou en Plomelin. — Communication sur le manoir de Treuscoat en Pleyber-Christ et ses archives. — Notes démographiques sur Penmarc'h, Loctudy et Saint-Goazec. — Notes sur de vieilles statues à Rosnoën ; sur la chapelle ruinée du Loc'h en Pouldreuzic et son sarcophage.

ANNEXE : Rapport financier annuel

XX

SÉANCE DU 31 MAI

XVII

Admission de nouveaux membres. — Publication d'une 6^e édition de la brochure de M. Velly sur *Saint-Tugen*. — Le bétyle de Kermaria et l'état actuel des anciennes collections de Kernuz. — La question des *minihys* bretons — Communications diverses sur le reliquaire de Saint-Maudez de Lesneven, sur le château de Penmarc'h, sur le tribunal de Morlaix en 1818, sur des maisons du vieux Morlaix.

SÉANCE DU 28 JUIN

XXI

Démarches pour la conservation du dolmen de Plounéour-Trez. — Inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Protestation contre l'abatage des arbres autour

des églises et chapelles. — Communications relatives au petit calvaire de Tal-ar-Groaz en Quéménéven ; sur le bas-relief de la vie de saint Budoc à Porspoder ; sur la chapelle de Saint-Laurent en Landéda ; sur un sarcophage trouvé à Leurantorch en Quéménéven ; sur des faits divers de l'histoire révolutionnaire ; sur la vie de saint Carantoc.

SÉANCE DU 26 JUILLET.

XXV

Résultats de récentes démarches entreprises par la Société. — Admission de nouveaux membres. — Le congrès tenu par l'Association bretonne à Quimperlé. — L'Assemblée générale de la Société d'histoire de Bretagne tenue à Vannes. — L'excursion du 8 juillet. — Classement du calvaire de Nestavel-Bihan en Brennilis. — Communications diverses sur une statue de sainte Anne à Saint-Hernin, la chapelle de Saint-Conval en Hanvec, la cachette de fondeur de Kilivérien en Pleuven, des armoiries à Penhars, à Plomelin et à la Croix des Gardiens en Kerfeunteun. — Présentation d'une notice sur l'abbé Bérardier (*Un protégé de Robespierre*),

SÉANCE DU 25 OCTOBRE.

XXIX

Décès de M, de Kerallain. — L'excursion du 16 août. — Vœux en faveur du dégagement de l'église de Locmaria-Quimper et de la restauration de l'église de Peumerit. — Communication sur le retable d'Arzano. — Présentation de divers livres et articles. — Présentation de divers documents, dessins, inscriptions et armoiries.

ANNEXE : Les monuments mégalithiques de Mévez-Kelc'h près Châteaulin par H. Pellay

XXXV

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE. XXXVII

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. le chanoine Le Coz. — Classement du panneau de la Trinité de Combrit. — Inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Présentation de comptes des miseurs de Quimper de 1472 à 1500 transcrits par M. Couffon. — Communication sur les archives du château du Rohou en Plouézoc'h. — Communications diverses sur les archives de Treuscoat en Pleyber-Christ, des substructions gallo-romaines découvertes à Camezen en Plonévez-Porzay, les mortiers-mesures à blé, l'exploration du tumulus de Plouénan, des fragments de lec'hs à Cuzon en Kerfeunteun.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE. XLI

Admission d'un nouveau membre. — Découverte d'un tombeau ancien au Liorzou en Plounévez-Lochrist. — Inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Le nécrologe de l'abbaye de Daoulas. — Communication sur une borne trouvée au Cosquer près de Lannilis. — Observations de M. Pérennès sur saint Nonna et Tronoan. — Elections annuelles du bureau.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1928

	PAGES.
I. Matériaux pour la bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le département du Finistère par D. BERNARD.	3
II. La légende du marquis de Guerrand et la famille Du Parc de Locmaria par L. LE GUENNEC . . .	15
III. Lettres de service du lieutenant-général marquis de Locmaria par L. LE GUENNEC	36
IV. Trois bretonnes à la maison de Saint-Cyr par J. DANIEL.	42
V. Matériaux pour la bibliographie de l'histoire de la Révolution (suite) par D. BERNARD.	48
VI. Au sujet d'une chapelle dans l'église paroissiale de Crozon par J. DANIEL.	68
VII. Notes sur des cachettes de prêtres assermentés à Saint-Martin-des-Champs (près Morlaix) par L. PÉRON.	74
VIII. Notes sur quelques orfèvres bas-bretons par L. LE GUENNEC.	80
IX. Deux billets à Kerguélen par Auguste DUPOUY. .	93
X. A propos d'une clef de voûte aux armes de la maison de Trébéron par R. ANTHONY.	96
XI. Marques et signes sur des pierres tombales à Penmarc'h par L. LE GUENNEC	100
XII. Curieuses signatures relevées sur les registres de baptêmes de Tréoultré-Penmarc'h par l'abbé J. TOULEMONT	107
XIII. De quelques points intéressants de nos côtes (Dinan, Lostmarc'h et Lesteven en Crozon) par A. JARNO	109
